

GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DU PAYS DE BREST

Institut de Géoarchitecture
Master II Aménagement et
Urbanisme Durables, Environnement

Julien BRULEY
Emilie CALVEZ
Clémentine DE SOLAN
Amandine HEMERY
Sylvain TOURILLON
Clémentine VANDENDAEL

PARTAGE DU LITTORAL



REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier l'équipe pédagogique de l'Institut de Géoarchitecture, en particulier les responsables de la formation Aménagement et Urbanisme Durables, Environnement, pour avoir assuré la partie théorique de celle-ci.

Nous remercions Monsieur Patrick Dieudonné, Directeur de l'Institut de Géoarchitecture, Maître de conférences à l'Université de Bretagne Occidentale.

Nous remercions également Madame Hélène Martin-Brelot, Maître de conférences à l'Université de Bretagne Occidentale, pour l'aide et les conseils qu'elle nous a apporté lors des différents suivis de cette étude.

Pour nous avoir permis de prendre part à ce projet et avoir placé en nous sa confiance, nous remercions Madame Catherine Dumas, Animatrice et coordinatrice de la démarche GIZC du pôle métropolitain du Pays de Brest.

Nous remercions tout particulièrement et témoignons toute notre reconnaissance aux personnes interrogées, pour l'expérience enrichissante et pleine d'intérêt qu'elles nous ont fait partager au cours des différents entretiens qu'elles ont bien voulu nous accorder.

SOMMAIRE

Introduction	1
Contexte de l'étude	3
Méthodologie	8
I. Le contexte de la Gestion Intégrée des Zones Côtiers 15	
1. Le cadre de la GIZC	16
A. Le cadre historique de protection du littoral	16
B. Une prise de conscience des enjeux du littoral	18
2. Les principes de la GIZC	19
A. Une approche globale	19
B. Des principes de Développement Durable	20
C. La GIZC comme outil de gouvernance	20
3. La mise en œuvre de la GIZC : quelques pistes de réflexion .23	
A. Une cohabitation entre les activités et une vision partagée	23
B. Organiser et s'appuyer sur l'existant	24
C. Proposer une démarche concrète et réalisable	26
II. Application de cette démarche au niveau local	29
1. La démarche GIZC engagée dans le Pays de Brest	30
A. Historique de la démarche GIZC engagée dans le Pays de Brest	30
B. Le Comité de pilotage	31
C. Les groupes de travail liés à la GIZC	31
2. Un projet qui sollicite de nombreux acteurs	34
A. Les institutions liées à l'état	34
B. Les communes et regroupements de communes	36
C. Les instances de gestion	39
D. Les organismes de recherches	45
E. Les représentants de professionnels	46
F. Les représentants d'usagers et associations	48
G. Les interactions entre les différents acteurs	49
3. Une démarche qui s'inscrit dans d'autres démarches	51
A. Un corpus de travaux déjà existants sur les sites étudiés	51
B. Des tentatives concrètes expérimentées sur le territoire	54
III. Etat des lieux et enjeux sur les territoires d'étude	69
1. L'intérêt de réaliser des diagnostics sur les Abers et la rade 70	
A. L'échelle du Pays de Brest	70
B. L'échelle des territoires d'étude	72

2. La Méthode « SWOT »	72
A. Les forces.....	74
B. Les faiblesses	75
C. Les opportunités.....	77
D. Les menaces	78
Conclusion	81
Pages Annexes	
Références bibliographiques	2
Liste des Annexes	7
Table des figures	37
Liste des acronymes	38

INTRODUCTION

Le Pays de Brest est un territoire à forte vocation maritime, comme en témoignent la richesse et la diversité des activités qui s’y déploient, au rayonnement local, national et international.

L’attractivité du littoral s’est encore accrue ces dernières décennies avec l’implantation de nouvelles activités économiques et sociales, le développement exponentiel des activités de loisir et du tourisme, sans que les usages traditionnels n’aient pour autant disparu. La pression sur l’espace se fait de plus en plus forte et la gestion de la zone côtière de plus en plus complexe.

Face à ce constat, une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) a été lancée par des élus du Pôle métropolitain du Pays de Brest en 2010. Cette démarche vise véritablement à instaurer un dialogue entre tous les acteurs concernés au sujet de la préservation de l’environnement, du développement des activités économiques liées à la mer, de l’aménagement pérenne de la zone côtière.

« L’ambition des élus et acteurs du Pays de Brest est de développer l’articulation entre les espaces urbains, ruraux, maritimes et les interfaces portuaires par un outil permanent de gestion intégrée du littoral, constituant un cadre approprié de réflexion et d’aménagement pour aborder créer (sic) les conditions de préservation de l’environnement

littoral et de maintien voire de développement des activités économiques associées »¹

La Gestion Intégrée des Zones Côtières peut être définie comme étant un processus dynamique qui réunit pouvoirs publics et sociétés civiles, scientifiques et décideurs, intérêts publics et privés, en vue de la préparation et de l’exécution d’un schéma concerté d’organisation de l’espace littoral qui a pour fin la protection et le développement des systèmes et ressources côtières. En d’autres termes, la GIZC s’apparente à l’application sur le littoral du concept de développement durable. Celui-ci vise à prendre en compte et à analyser les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans le souci d’assurer un développement équilibré, solidaire et partagé pour les générations présentes et futures².

Pour y parvenir, une bonne appréhension des interactions entre les activités humaines et le milieu d’une part, et entre les activités humaines entre elles d’autre part, est indispensable. La thématique du partage de l’espace littoral occupe ainsi une place centrale dans la démarche GIZC. La notion de conflit, qu’il soit direct ou indirect, avec d’un côté une interférence de deux activités au sujet d’une même ressource (en exemple : la conchyliculture et les activités de nautisme, une même ressource exploitée : la mer), et de l’autre deux activités pour deux ressources (les activités agricoles et les cultures marines : la terre et la mer), est sans doute à considérer dans la mise en œuvre de la démarche GIZC qui nous intéresse ici.

1. Appel à projet régional de Gestion Intégrée de la Zones Côtières - Dossier de candidature du syndicat mixte des communautés du Pays de Brest – mars 2011.

2. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, REGION BRETAGNE, *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne*, juin 2004.

C'est dans ce contexte qu'est menée la présente étude. Réalisé par les étudiants du Master II Aménagement, Urbanisme Durable et Environnement de l'Institut de Géoarchitecture de Brest dans le cadre d'un atelier professionnel, ce rapport intermédiaire participe à la mise en œuvre de la démarche GIZC. Une convention passée entre le pôle métropolitain du Pays de Brest et l'association Géoarchi entérine cette collaboration.

La réflexion est menée par les étudiants encadrés par l'équipe d'enseignement et particulièrement par Mme Hélène Martin-Brelot. Mme Catherine Dumas, chargée de la mise en œuvre de la GIZC au niveau du Pays de Brest, est correspondante de l'association.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

RAPPEL DE LA COMMANDE

La mission confiée au groupe d'étudiants de l'Institut de Géoarchitecture consiste en la réalisation d'un état des lieux des usages et des activités maritimes et littoraux dans trois secteurs du Pays de Brest.

Cet état des lieux implique un recensement exhaustif des activités et des usages maritimes - qu'il s'agisse de la zone intertidale ou subtidale - et terrestres de la zone côtière, ainsi que leur localisation géoréférencée. La prise en compte de l'évolution de ces activités et la mise en évidence des enjeux qui s'y attachent est également nécessaire. Enfin, le diagnostic aidera à déterminer quels sont les interactions et les conflits liés à la présence simultanée sur un même territoire de ces usages et activités.

L'étude menée par les étudiants de l'Institut de Géoarchitecture prendra la forme d'un atlas cartographique réalisé sous SIG (en formats papier et numérique) qui matérialisera les observations. Il sera accompagné d'un diagnostic analytique de croisement des données présentant les usages et les activités, leurs caractéristiques, les enjeux et interactions.

CALENDRIER DU PROJET

La convention s'étend du 15 novembre 2012 au 30 avril 2013.

Un rendu intermédiaire est remis au commanditaire début janvier 2013, à l'occasion d'une présentation de l'avancement de l'étude à l'ensemble

des représentants des acteurs concernés. La version finale des documents susmentionnés sera remise au pôle métropolitain avant le 30 avril 2013.

IDENTIFICATION DES ENJEUX : OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La mise en évidence du déroulement dans l'espace et dans le temps des activités humaines s'avère être un préalable essentiel à la poursuite de la démarche.

Ce diagnostic a pour objectif de servir de support aux discussions dans le cadre des forums et d'aider à élaborer une vision commune pour l'avenir de la zone côtière du Pays de Brest. Il s'appuiera, en outre, sur le recueil des visions individuelles des membres des forums concernés afin de mieux comprendre comment les divers acteurs perçoivent la mer et la zone côtière et, surtout, quelles sont leurs préférences et préoccupations pour l'avenir.

En effet, les multiples acteurs qui se côtoient sur le littoral ont rarement une vision globale et partagée du territoire. Les cartographies de localisation des activités et usages permettront de mieux distinguer les revendications individuelles et/ou sectorielles.

Enfin, le pôle métropolitain souhaite initier un système d'information sur la base du rendu SIG pour créer une culture commune à l'ensemble des acteurs et mettre à disposition une base de données informative et synthétique pour les élus, les techniciens et les professionnels.

ZONES D'ÉTUDE

Trois zones d'étude ont été définies :

- Les Abers Benoît et Wrac'h incluent sept communes : Saint-Pabu, Tréglonou, Lannilis, Landéda, Plouguerneau, Plourin et Plouvien
- La baie de Daoulas comprend cinq communes : Plougastel-Daoulas, Loperhet, Dirinon, Daoulas, Logonna-Daoulas
- Le fond de la Rade de Brest sur les communes de Logonna-Daoulas, l'Hôpital-Camfrout, Hanvec, Le Faou, Rosnoën, Landévennec, Crozon, Telgruc-sur-Mer, Argol et Lanvéoc

CHOIX DES SITES ET PÉRIMÈTRES

Ces périmètres ont été définis par le pôle métropolitain en concertation avec les différents acteurs locaux, compte-tenu des enjeux en présence. Il s'agit de sites « expérimentaux », caractérisés par la présence de conflits déclarés ou latents et pour lesquels la démarche GIZC doit servir d'amorce à la discussion. Pour chaque périmètre, une justification est donnée :

- *Les Abers* : une étude sur la conchyliculture ainsi qu'un travail sur la thématique du partage du littoral ont été réalisés préalablement par l'Agence de développement du Pays des Abers Côte des Légendes.
- *La baie de Daoulas* : la densité d'activités qui se concentrent sur ce secteur est importante.

- *Le « Fond de Rade »* : cette zone a été ajoutée à la demande des élus concernés en raison des problématiques locales. En effet, dans la Rade de Brest, l'organisation des activités et les pressions d'occupation actuelles justifient la création d'un troisième forum. Par ailleurs, la somme des périmètres du forum « Baie de Daoulas » et du forum « Fond de Rade » concordent avec la zone Natura 2000 « Rade de Brest ».

Le choix de l'échelle réduite des zones d'étude peut interpellier dans le sens où il s'agit là d'une démarche globale et intégrée. Elle permet néanmoins de maintenir une proximité avec les acteurs locaux. Il n'était pas possible de lancer la démarche sur tout le Pays de Brest et des périmètres plus restreints permettent de mettre en place une méthode de travail et de régler les problèmes et enjeux immédiats.

La limite en mer sera celle des eaux territoriales (12 milles), espace qui englobe la majorité des enjeux de gestion et qui reste du ressort de la juridiction nationale. A terre, l'établissement initial de limites précises a, a priori, volontairement été écarté. Les périmètres ont été fixés après une étude approfondie des territoires et prennent en compte toute activité ayant un impact sur l'espace littoral afin de rester le plus cohérent possible avec l'objet de l'étude.

▶ **Les Abers**

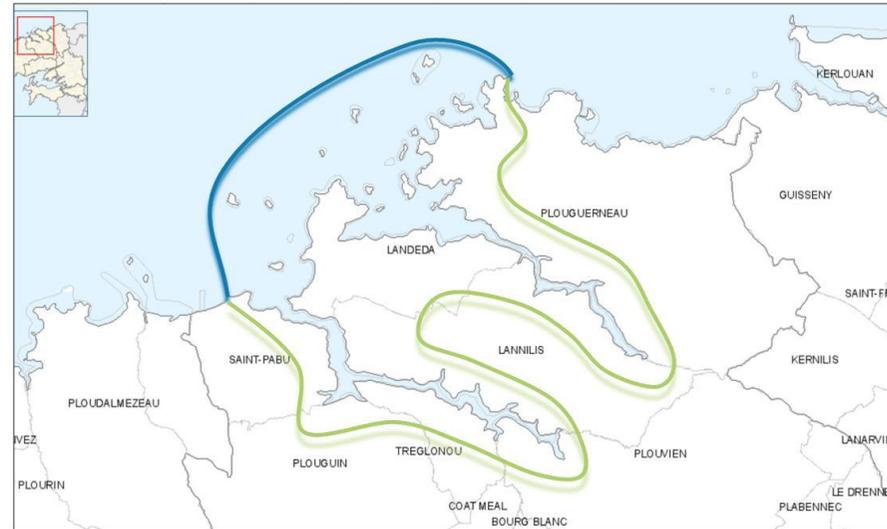


FIGURE 1 - PERIMETRE DES ABERS

▶ **La baie de Daoulas et le fond de la Rade**

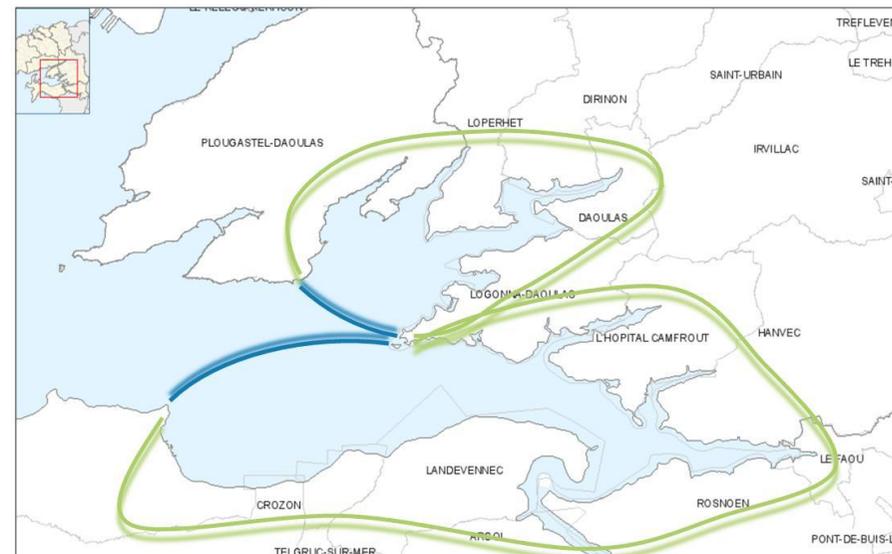


FIGURE 2 - PERIMETRE DE LA BAIE DE DAOULAS ET DU FOND DE RADE

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

ESPACE LITTORAL ET ZONE CÔTIÈRE

L'espace côtier est une notion complexe à appréhender, le vocabulaire particulièrement varié qui tente de le qualifier en témoigne ; ainsi les termes d'espace littoral, zone côtière, bande côtière et mer côtière sont parfois indifféremment utilisés quand bien même ils recouvrent les mêmes espaces géographiques.

Dans le cadre de cette étude, nous considérerons l'espace littoral comme l'espace de rencontre entre la terre et la mer et qui englobe les territoires d'influence des milieux terrestres et marins³.

De même, la zone côtière se compose de territoires marins et terrestres qui partagent les mêmes enjeux tout en ayant chacun leur singularité. Plus qu'un simple trait, c'est un espace à géométrie variable dont les limites se définissent en fonction de l'enjeu ou du problème posé et des réponses à apporter. Louis Le Penec parle de « *frontière indécise entre deux mondes que tout oppose, de zone de contacts et d'échanges* ». ⁴

Les termes « espace littoral » et « zone côtière » seront employés indistinctement.

3. Carter R.W.G., *Coastal Environment*. London Academic Press, 1988.

4. LE PENSEC (L.), *Vers de nouveaux rivages, Rapport sur la refondation du Conservatoire du littoral remis à M. le Premier Ministre*, 2001.

USAGE ET ACTIVITÉ

Les termes « usage » et « activité humaine » sont couramment utilisés indifféremment. Ils recouvrent toutefois des notions différentes.

« *Manifestation spatiale d'une fonction* »⁵, l'usage constitue un mode d'organisation spatiale du territoire qui génère un espace résultant d'un projet d'exploitation et/ou de gestion des ressources du milieu.

Le terme « activité » désigne, d'après George & Verger ⁶, « *les formes de participation à la production et d'impulsion de la production, activités professionnelles d'une population active, activités agricoles, industrielles, commerciales, culturelles d'une ville ou d'une région* ». Dans le contexte de cette étude, il nous semble pertinent d'étendre cette définition aux activités non productives de biens et de service comme les activités de loisir.

PRATIQUE ET USAGE

Il est nécessaire de bien différencier les pratiques, les usages, deux notions qui se situent à des niveaux distincts, notamment lorsque l'on parle de la gêne occasionnée, comme nous serons amenés à le faire.

La notion de « pratique » renvoie directement à un agissement d'un individu ou d'un groupe d'individu; elle est propre à la personne et fait référence à sa manière d'agir.

5. CORLAY (J.-P.), *Interactions fonctionnelles et spatiales en zone côtière : réflexions pour l'analyse et la gestion*. Cinquièmes Rencontres halieutiques de Rennes, ENSAR / IFREMER, 2001, pp69-86.

6. GEORGE (P.), VERGER (F.), *Dictionnaire de la géographie*, PUF, Paris, 2000.

Pour l'usage, c'est sur l'objet et non la personne que l'accent est mis. La pratique désignerait donc le « qui », et l'usage, le « comment ».

Les pratiques seraient alors l'ensemble des modes de différenciation des usages.

Une fois ces précisions terminologiques et autres éléments de contexte exposés, il est important de se pencher sur la façon dont cette étude a été menée d'un point de vue méthodologique, en effet, elle conditionne largement la qualité du travail restitué.

MÉTHODOLOGIE

La réalisation du diagnostic est divisée en deux temps :

Une première phase, qui fait l'objet de ce présent rapport, vise à mettre en lumière le système complexe dans lequel s'inscrit la GIZC. Ainsi, cette phase s'est fortement appuyée sur un recensement d'éléments bibliographiques, de données et d'études relatives à la GIZC, aux activités et enjeux liés au littoral, sur nos territoires d'études, et au-delà même de leurs limites. Cette phase, que l'on peut qualifier d'exploratoire, est complétée par une identification des réseaux d'acteurs présents sur le territoire au moyen de la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'élus des collectivités territoriales, de représentants institutionnels et d'instances de gestion.

La deuxième phase se concentrera, quant à elle, sur le traitement et la modélisation des données collectées afin de réaliser un atlas cartographique accompagné d'une notice explicative. Ces outils permettront de géolocaliser les activités afin d'analyser leurs interactions et enjeux croisés, mais aussi d'identifier des points noirs à travailler pour améliorer le fonctionnement de l'espace littoral.

Des entretiens avec les acteurs exploitants et les usagers du littoral directement concernés par la mise en place de la GIZC permettront de compléter l'analyse.

LE RECUEIL DES DONNÉES EXISTANTES

Comme nous avons pu le voir précédemment, la Gestion Intégrée des Zones Côtières se caractérise par une multiplicité d'acteurs. En conséquence, comme le précise Matthieu Le Tixerant dans sa thèse ⁷ « *l'acquisition et la gestion des données sont du ressort de plusieurs organismes scientifiques et institutionnels organisés de manière sectorielle, et qui interviennent souvent de façon disjointe sur les domaines terrestres et maritimes. Cette situation est à l'origine d'un véritable « puzzle de données » (Sherin et al., 1999) dont la disponibilité, la qualité et le format ne répondent pas toujours aux attentes des utilisateurs.* »

Une grande partie de la première phase de l'étude a donc consisté à contacter et à rencontrer ces différents acteurs afin d'obtenir les données dont ils disposaient. Un inventaire⁸ exhaustif des travaux menés sur la GIZC, ou les périmètres concernés, a également été réalisé.

DONNEES SIG ET DONNEES CARTOGRAPHIQUES

Dans la perspective d'élaborer un atlas cartographique des usages du littoral, il était indispensable, dans une première phase, de procéder à un inventaire des éléments de cartographie disponibles, notamment des

7. LE TIXERANT (M.), Dynamique des activités humaines en mer côtière, application à la mer d'Iroise, Thèse, Institut universitaire européen de la mer, Laboratoire Géomer (LETG UMR 6554 CNRS), 2004, p.51.

8. Annexes : 1 : Liste des données SIG ; 2 : Tableau de croisement des données recensées ; 3, 4 et 5 : Tableau des données bibliographiques (Abers, Rade de Brest, autres secteurs).

couches SIG, essentiels à la réalisation de cartes localisées et thématiques.

Si certaines données sont directement accessibles, pour la plupart des couches, leur acquisition dépend de nombreux acteurs : administrations centrales et services déconcentrés de l'État, établissements publics, collectivités territoriales et départementales, agences et observatoires, laboratoires de recherche, ainsi que diverses organisations professionnelles et associatives. La récupération de données SIG auprès de ces acteurs fait souvent l'objet d'une convention en ce qui concerne leur exploitation.

Dans cette quête préalable, nous avons également récolté des données cartographiques dont le format (papier, PDF,...) est plus difficilement exploitable. En effet, certaines communes ou instances de gestion ne sont pas dotées de logiciel de cartographie sur SIG.

DIAGNOSTICS ET ETUDES RELATIFS A LA GIZC, AUX ACTIVITES ET AUX ENJEUX DU LITTORAL

Parallèlement au recensement cartographique, un travail d'inventaire exhaustif des études et des diagnostics existants a été réalisé.

Une multitude de travaux relatifs aux activités et aux enjeux du littoral a été réalisée, généralement dans le cadre de recherches universitaires où lors de la mise en œuvre de démarches GIZC ou assimilées. Qu'ils adoptent une approche sectorielle ou territoriale, ces documents se sont révélés être une source précieuse d'informations nécessaires pour cerner les territoires et comprendre les activités qui s'y déploient. La difficulté rencontrée dans cette démarche de recensement des données est sans doute le nombre important de documents disponibles à analyser,

synthétiser et assimiler, et ce, en peu de temps. Voir *Tableau des diagnostics recensés, Annexes 3, 4 et 5.*

Pour les raisons précédemment exposées, le travail de recueil de données est en cours de finalisation mais n'est pas complètement achevé.

IDENTIFICATION DES ACTEURS

Afin d'identifier les personnes ressources pour collecter les données et, plus largement, saisir les réseaux existants, les acteurs liés de près ou de loin à la démarche GIZC menée par le Pays de Brest ont été identifiés de façon exhaustive. Pour cela nous nous sommes appuyés sur un système de grille qui recense pour chaque acteur :

- le domaine d'action ;
- le forum⁹ concerné ;
- les noms des représentants et/ou de la structure ;
- les missions ;
- le territoire d'action ;
- le lien avec la GIZC et/ou avec les périmètres à l'étude ;
- les coordonnées et/ou le site internet ;
- les documents disponibles (SIG, aspects prospectifs...).

Cette grille a été conçue de façon à décrire les institutions, les structures de gestion et les professionnels exploitants intervenant sur chaque zone d'étude. L'objectif était de permettre une identification rapide des démarches en relation avec la gestion de la zone côtière que porte

9. Les forums, lors desquels les différents acteurs du territoire seront amenés à se rencontrer et à échanger leurs points de vue sur la question de la GIZC seront mis en place par le pôle métropolitain.

chacune de ces structures. En d'autres termes, il s'agissait de répondre à la question « Qui fait quoi ? ». Ce travail a permis de repérer les acteurs à rencontrer.

UN TRAVAIL DE TERRAIN

DONNEES QUALITATIVES : LES ENTRETIENS AUPRES DES ACTEURS

Travail mené en parallèle du recueil de données, il a largement contribué à l'alimenter : les entretiens, en plus de leur apport qualitatif, ont permis d'obtenir de nouvelles couches SIG ou diagnostics. L'identification, au cours de la discussion, de nouveaux acteurs à contacter a été fréquente.

Les regards d'acteurs sont au cœur de ce diagnostic car ils permettent de mieux analyser l'articulation entre la théorie et la pratique. Il s'agissait, à travers ces entretiens, de capter les points de vue des acteurs sur la démarche de GIZC et de mieux comprendre le territoire et ses enjeux. Pour mener notre enquête auprès des acteurs, nous avons fait le choix de conduire des entretiens semi-directifs.

CHOIX DES ACTEURS

Dans un premier temps, nous avons choisi de rencontrer prioritairement les élus des communes et des intercommunalités concernées, qui disposent d'une large connaissance du territoire et des acteurs qui le composent ; les instances de gestion et les institutions, de façon à réaliser un diagnostic des démarches de gestion et des réseaux existants à différentes échelles. Il s'agit d'entretiens exploratoires.

Une deuxième série d'entretiens est prévue, dans la seconde phase du diagnostic, auprès de représentants d'usagers et de professionnels ou des

professionnels exploitants eux-mêmes, dans le but de compléter la réflexion et de saisir plus précisément les enjeux et les attentes de ces acteurs.

ÉLABORATION DES GRILLES D'ENTRETIEN

Pour la conduite de ces entretiens deux grilles ont été élaborées, selon l'interlocuteur :

- à l'attention des représentants des communes, Communautés de Communes ou instances de gestion (SAGE, DDTM, CG, NATURA 2000...)
- à l'attention des professionnels exploitants, ou de leurs représentants (centre nautique, conchyliculteur, agriculteur...) et des associations d'usagers de l'espace littoral (plaisanciers, pêche de loisir...)

Les grilles ont été réalisées, testées puis modifiées en conséquence. Leur élaboration est inspirée de travaux existants, notamment ceux de Matthieu Le Tixerant¹⁰, Damien Le Guyader¹¹ ou Mathilde de Cacqueray¹².

Les guides d'entretiens comprennent sept parties ; un tronc commun a volontairement été maintenu pour les deux types de guides sur les

10. LE TIXERANT (M.), Dynamique des activités humaines en mer côtière. Application à la mer d'Iroise, Thèse de doctorat de Géographie, EDSM (IUEM-UBO), Brest, 2004 213 p.

11. LE GUYADER (D.), Modélisation des activités humaines en mer côtière, Thèse de doctorat de Géographie, IUEM, Brest, 2012, 309p.

12. DE CACQUERAY (M.), La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral, Thèse de doctorat de Géographie, IUEM, Brest, 2011, 554 p.

thématiques globales, ou pour lesquelles il paraissait intéressant de confronter les discours (ex : point de vue sur la GIZC).

- Partie 1 : elle vise à identifier le système de référence de la personne interviewée. Ceci permet de replacer ce que dit l'acteur dans le contexte de ses valeurs et de ses références, et ainsi de mieux comprendre sa perception du territoire.
- Partie 2 : description du territoire d'action et de ses modalités de gestion ou description de l'activité pratiquée (approche qualitative, spatio-temporelle, quantitative).
- Partie 3 : vise à comprendre et caractériser le réseau auquel la personne appartient, et qualifier les relations qu'elle entretient avec les autres acteurs du territoire.
- Partie 4 : la personne interrogée est amenée à présenter les activités littorales connues, ou ayant une influence sur le littoral, leurs interactions et impacts sur l'environnement. Cette partie vise à localiser les zones de forte densité d'activité et les conflits existants.
- Partie 5 : il s'agit d'identifier si des réglementations ou des campagnes d'informations particulières ont lieu sur le territoire.
- Partie 6 : l'acteur est amené à donner son avis sur la gestion actuelle de la zone côtière de manière large et localisée, et sur la démarche GIZC en général. Il doit parvenir à exposer les évolutions de la GIZC qu'il souhaite voir se réaliser.
- Partie 7 : prospective, elle porte sur la perception de l'avenir. Le but est d'identifier les enjeux pour l'activité de l'acteur ainsi que les enjeux globaux concernant le territoire.

A titre indicatif, un guide d'entretien à l'attention des représentants de communes, Communautés de Communes et instances de gestion est disponible en Annexe 6.

RÉALISATION DES ENTRETIENS

Les paramètres de situation des entretiens doivent aussi être préparés et précisés : il s'agit de définir les modalités de la prise de contact, du cadre de la communication, et du lieu de l'entretien. Les demandes de rendez-vous sont effectuées par mail ou par téléphone ; les étudiants se rendent sur le lieu de travail des enquêtés. Jusqu'ici, tous les entretiens ont été réalisés en face-à-face. Par la suite, il se peut que certains soient réalisés par téléphone pour des raisons pratiques (gain de temps).

Les entretiens semi-directifs ont été préférés, permettant à la personne sollicitée de s'exprimer à son aise.

Lors de la première phase de l'étude, 29 entretiens semi-directifs ont été réalisés, d'une durée moyenne de deux heures.

Menés par groupe de deux ou trois étudiants, ils font l'objet d'un compte rendu détaillé, rédigé le plus tôt possible, à destination des autres membres du groupe. En effet, nous n'avons pas souhaité enregistrer ces entretiens, compte tenu du caractère sensible des sujets abordés, afin que les interviewés se sentent plus libres dans leur discours.

La liste des personnes rencontrées est présentée en Annexe 7.

EXPLOITATION DES ENTRETIENS

Les entretiens sont ensuite analysés par thématique, en faisant ressortir différentes idées clés ou idées récurrentes.

D'un point de vue qualitatif, ces entretiens nous ont éclairé sur l'aspect humain de la GIZC et permis de mieux cerner les « jeux d'acteurs » qui y trouvent inévitablement leur place.

LIMITES DU TRAVAIL D'ENTRETIEN

Afin de localiser plus facilement les activités ou conflits évoqués lors des entretiens, des cartes des différents périmètres sont systématiquement présentées ; l'idée étant que l'interviewé annote la carte au fil de son discours. Cet outil de localisation s'est finalement avéré décevant, les personnes interrogées, parce qu'elles n'étaient pas sûres de la position précise ou par peur de se tromper, ont rarement complété les cartes. On peut noter que certains acteurs ne sont absolument pas familiarisés avec la lecture de cartes, ce qui complique leur appropriation.

Une autre difficulté réside dans la partie prospective de notre travail. Si le guide d'entretien comporte un certain nombre de questions à ce sujet, les personnes interrogées abordent difficilement cette question. L'appréhension du futur est souvent évoquée à travers des projets très concrets (construction d'un port, réaménagement d'une calle...) mais peu d'une manière globale, en terme de gestion, d'orientations. Cette difficulté à se projeter vient du fait que les acteurs ne savent pas comment ils envisagent l'avenir ; tout particulièrement les élus inscrits dans le temps électoral c'est-à-dire dans le court terme.

Enfin, il est important de souligner que les acteurs rencontrés ont déjà été sollicités plusieurs fois dans le cadre de travaux universitaires. Nous avons pu déceler une sensation de redondance, voire une certaine lassitude des sujets abordés. Nous avons tenu à exploiter autant que possible les informations recueillies par d'autres sur des thèmes similaires à ceux de notre étude. Enfin, compte tenu de la multiplicité des acteurs (vision en « mille-feuille »), la liste des réseaux n'est pas encore exhaustive et tous les acteurs n'ont pas encore été rencontrés.

OBSERVATIONS

Un travail d'observation des territoires a également débuté. Il est à poursuivre largement afin de bien comprendre les réalités physiques de l'espace littoral. L'observation doit aussi être envisagée afin de compléter les données manquantes.

On notera que la courte période durant laquelle est réalisée l'étude ne permettra pas une observation des usages et activités estivales.

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Un travail de recherche bibliographique autour de la démarche GIZC a été réalisé. Il a permis d'interroger cette démarche par une approche théorique, d'en comprendre les enjeux et difficultés à travers des écrits de retours d'expérience.

Une analyse d'articles de presse sur les secteurs d'étude pourra être envisagée dans la poursuite du travail pour compléter l'analyse et l'atlas cartographique, selon les données manquantes.

PERSPECTIVES : TROUVER UN MODÈLE

INTERET DU SIG

Les SIG, systèmes d'information géographique, permettent d'intégrer des données d'ordre qualitatif et quantitatif dans des bases de données facilement manipulables, et pouvant être soumises à des traitements

d'ordre statistique, sélectifs et analytiques notamment.¹³ Les applications de telles bases restent inhérentes à la localisation géographique ; elles construisent une certaine représentation du territoire, selon les informations que l'on possède et, forment par conséquent, un outil d'aide à la décision.¹⁴

COLLECTE DES DONNÉES

Celle-ci a été décrite plus haut. Tout acteur pouvant fournir des données relatives à notre territoire d'étude et aux activités s'y déroulant a été sollicité.

La plupart des données couvrent l'ensemble des territoires étudiés. Cependant, la production de certaines est *datée* : c'est l'un des objectifs de notre travail que d'actualiser les informations que nous avons reçues.

L'ensemble des personnes rencontrées a été répertorié¹⁵.

MODÉLISATION

L'objet de la commande du Pays de Brest fait explicitement référence au SIG comme outil de concertation : la modélisation des usages littoraux devant permettre de localiser, voire de cibler les conflits d'usages existants, à venir ou encore les solutions trouvées.

Le SIG s'avère en effet un moyen efficace de représenter la complexité d'un territoire. Néanmoins, il existe un certain nombre de réflexions et de

travaux qui s'interrogent sur l'adaptation et la pertinence de la modélisation produite par un SIG, par rapport à des évolutions temporelles – ou plutôt spatio-temporelles (Le Guyader (2012), Le Tixerant (2005), Tillier (2012)). Les SIG sont basés, en effet, sur une vision bidimensionnelle et atemporelle de l'espace – ne constituant qu'une « photographie » de l'espace à un instant t ¹⁶.

La modélisation, quant à elle, est une représentation simplifiée d'un processus ou d'un système contenant les éléments essentiels d'un ensemble complexe ainsi que les relations entre ces différents éléments. Associée à la simulation et couplée au SIG, la modélisation permettrait de décrire des processus, de gérer des historiques et de proposer des scénarii prospectifs.¹⁷

REGARD SUR NOTRE TRAVAIL

Nous considérons l'outil SIG comme un outil permettant la création de cartographie principalement, de localisation des activités et des équipements du territoire. Nous retrouvons cet usage lorsque, au cours de nos entretiens, les personnes interrogées pointent ou circonscrivent une portion particulière de l'espace.

Cependant, d'autres éléments, que le SIG ne peut prendre en compte, interviennent dans la discussion sur la représentation d'un territoire : il s'agit par exemple de la question de la mentalité, de la perception de l'espace, du paysage. Ces éléments interviennent comme une donnée que l'on pourrait qualifier d'intemporelle, et comme toile de fond de chacune

13. NARDIN (G.), LE BERRE (I.), BRIGAND (L.), Un SIG pour connaître et pour gérer la plaisance dans le Finistère, Norois, n°206, 2008.

14. LE TIXERANT (M.), Dynamique des activités humaines en mer côtière, Application à la mer d'Iroise, IUEM, Brest, 2005, p38.

15. Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées .

16. LE TIXERANT (M.), Op. Cit., p 57.

17. LE TIXERANT (M.), Op. Cit, p57.

de nos cartes : certains usages ont acquis un « territoire » dont la légitimité est liée à une présence étalée sur une longue période de temps : c'est le cas des concessions conchylicoles ou encore des corps-morts.

La cartographie produite tient davantage compte du réel que du vécu, de l'organisation plutôt que de la construction, et sans doute de l'interlocuteur à qui l'on s'adresse – l'élu ou le professionnel de la mer.

Pour produire un outil de concertation qui ne soit pas unilatéralement destiné à des fins d'organisation *stricto sensu* de l'espace, la production de schémas de relations entre acteurs du territoire et le milieu dans lequel ils évoluent est à envisager¹⁸ dans la poursuite de ce travail.

18. Voir par exemple PRIGENT (M.), FONTENELLE (G.), Perceptions et attentes des professionnels de Manche Est vis-à-vis de l'écosystème qu'ils exploitent, IFREMER-Agrocampus Rennes, 2006.

LE CONTEXTE DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

1. Le cadre de la GIZC
2. Les principes de la GIZC
3. La mise en œuvre de la GIZC

Que faut-il placer derrière la « Gestion Intégrée des Zones Côtières », communément réduite à l'acronyme « GIZC » ? D'aucuns définissent par « gestion intégrée » « *l'aménagement et l'utilisation durable des zones côtières prenant en considération le développement économique et social lié à la présence de la mer tout en sauvegardant, pour les générations présentes et futures, les équilibres biologiques et écologiques fragiles de la zone côtière et les paysages* »¹⁹.

Afin d'élaborer un diagnostic cohérent et pertinent, préalablement nécessaire à la mise en œuvre de la démarche de GIZC engagée par le pôle métropolitain du Pays de Brest, il apparaissait nécessaire de cerner l'origine, les enjeux et les principes de cette démarche, de prendre en compte les retours d'expérience et cerner les points de vue des acteurs sur cette approche.

LE CADRE DE LA GIZC

La GIZC est un concept initialement développé par le monde scientifique, sur la base du constat que seule une approche systémique permettrait de prendre en compte la complexité du littoral, tant sur le plan physique - interface terre/mer- que sur le plan de la gestion et de la gouvernance.

19. PRIEUR M., Modèle de loi pour la gestion durable des zones côtières et Code de conduite européen des zones côtières", Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère. Sauvegarde de la Nature, n° 101. Editions du Conseil de l'Europe.

A. LE CADRE HISTORIQUE DE PROTECTION DU LITTORAL

Ce concept de GIZC a acquis une reconnaissance institutionnelle au Sommet de la Terre de Rio en 1992 avec l'"Agenda 21" qui dans son Action 17 appelle à généraliser la gestion intégrée des zones côtières. À l'article 4-e de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, les parties s'engagent ainsi à « *concevoir et à mettre au point des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières* »²⁰.

La Décision II-10 « *Mandat de Djakarta* », adoptée en 1995 par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, recommande elle aussi la mise en œuvre d'une « *gestion intégrée des zones marines et côtières* ».

Face à ces déclarations internationales, la GIZC a trouvé une résonance européenne avec la Recommandation du Parlement et du Conseil Européens du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe, et également au niveau national. Ainsi « *En application de la recommandation européenne, la France mettra en place une stratégie nationale de gestion des zones côtières et des politiques sectorielles de mise en valeur, dans le respect de l'environnement* »²¹.

20. LOZACHMEUR O. Le concept de « gestion intégrée des zones côtières » en droit international, communautaire et national. Le droit maritime français, n°657, 2005, Paris, p.259-277.

21. Extrait du communiqué du Premier ministre à l'issue du CIMer du 29 avril 2003.

En novembre 1973, le gouvernement français avait publié un rapport (Rapport Piquard) qui constitue une première prise de conscience de la nécessité d'une gestion intégrée du littoral français. Il fait de nombreuses propositions dont la mise en œuvre des Schémas d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer (SAUM).

- **LES SCHÉMAS D'APTITUDE ET D'UTILISATION DE LA MER (SAUM)**

Les SAUM sont nés de la volonté de planifier les utilisations du littoral, et du constat de l'inaptitude des documents d'urbanisme existants à légiférer l'aménagement en milieu marin. Leurs objectifs visaient à valoriser les ressources du milieu en recherchant la plus grande compatibilité entre les diverses activités existantes, et à définir des zones d'utilisation privilégiées pour chaque activité. Il s'agissait donc de planifier les activités de l'espace maritime et du littoral afin de résoudre ou d'éviter les conflits, tout en protégeant les milieux.

Mais les SAUM n'ont jamais été mis en place de façon officielle et ont été remplacés par les Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)²².

L'expérience de ces dernières années montre également un bilan mitigé de ces schémas.²³

22. LE TIXERANT M., Dynamique des activités humaines en mer côtière, application à la mer d'Iroise, thèse, Institut universitaire européen de la mer, Laboratoire Géomer (LETG UMR 6554 CNRS), 2005, p.31-32.

- **LES SCHÉMAS DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM)**

Les SMVM ont été institués par la loi du 7 janvier 1983, complétée par l'article 18 de la loi littoral du 3 janvier 1986. Les SMVM constituent des outils privilégiés de gestion intégrée du littoral comme le rappelle la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999. Ces schémas ont pour vocation d'harmoniser les différentes utilisations de la mer et du littoral, grâce notamment à une approche mer-terre. La préservation des espaces à haute valeur patrimoniale et le développement des activités liées à la mer comptent parmi les éléments déterminants de ces schémas. En principe, le SMVM doit faire l'objet d'une concertation qui permet de le présenter comme un véritable essai de gestion des conflits d'usage des espaces littoral et marin.

Dans le cadre du Grenelle Environnement et toujours dans un contexte de protection de l'environnement, la France a renforcé la légitimité d'une approche intégrée du littoral. En effet, l'article 35 de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement²⁴ énonce « *qu'une vision stratégique globale, fondée sur une gestion intégrée et concertée de la mer et du littoral, sera élaborée en prenant en compte l'ensemble des activités humaines concernées, la préservation du milieu marin et la valorisation et la protection de la mer et de ses ressources dans une perspective de développement durable.* »

23. LE TIXERANT M., Op. Cit.

24. Loi n° 2009-967 du 3 août 2009.

B. UNE PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX DU LITTORAL

L'émergence des préoccupations environnementales constatée à l'échelle planétaire depuis le début des années 1970 s'est donc traduite, à des degrés divers et sous des formes variées, par une volonté politique, aussi bien au niveau international que national, en faveur d'une gestion intégrée des zones côtières dans un objectif de développement durable.²⁵

UNE DÉMARCHE QUI COMMENCE À TROUVER DE L'ÉCHO

Selon les services de l'Etat²⁶, la politique nationale est plus présente qu'auparavant sur cette question de la GIZC : « *Ce concept commence aujourd'hui à être moins flou et à se préciser.* »

À l'échelle locale, la démarche trouve davantage d'applications. Les communes y sont impliquées à travers les Communautés de Communes généralement. Toutefois, la GIZC reste une démarche récente qui n'est encore pas suffisamment connue de tous les élus. À ce sujet, l'un d'entre eux précisait qu'en pratique, encore peu d'élus étaient mobilisés et que leur intérêt dépendait de l'importance de la démarche pour leurs communes. Il précise, par ailleurs, que ce constat est valable pour d'autres dossiers, tel que le début de la mise en œuvre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

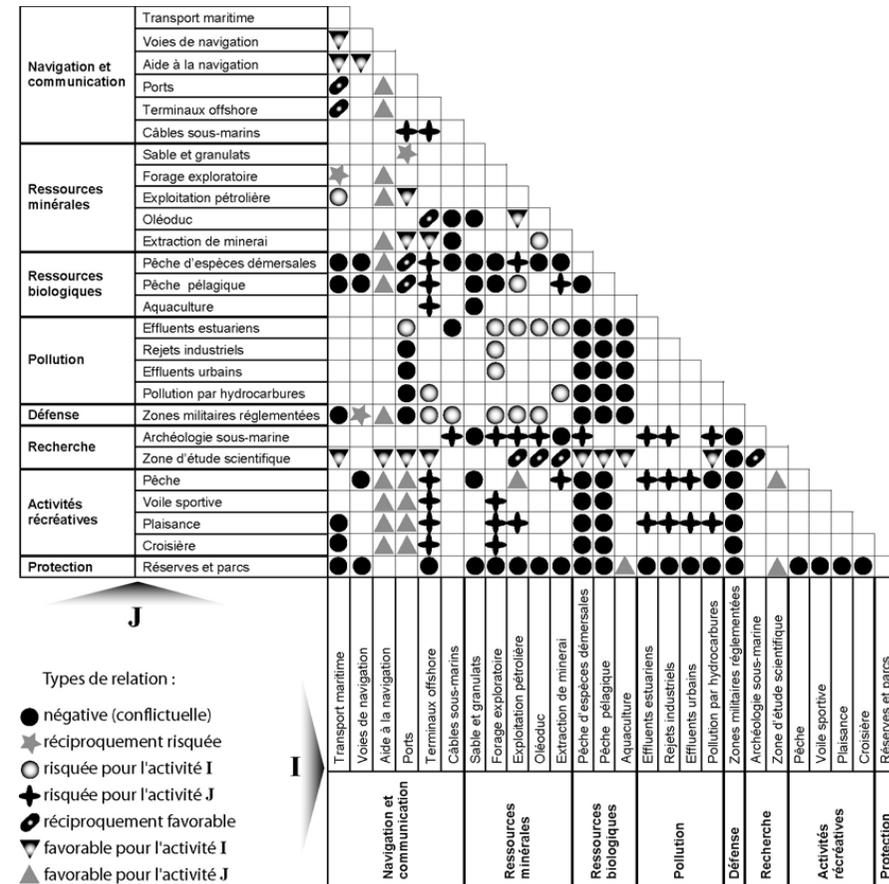


FIGURE 3 - INTERACTIONS ENTRE ACTIVITES HUMAINES (VALLEGA A., 1992)

25. LE TIXERANT M., p.25 Op. Cit.

26. DDTM29.

UNE DÉMARCHÉ LÉGITIMÉE PAR CERTAINS ENJEUX

La Commission Européenne a estimé que 3 à 5% du PIB de l'Europe est généré par les activités du secteur maritime, dont certaines sont appelées à connaître un fort potentiel de croissance.²⁷ Aux activités dites « *traditionnelles* » déjà existantes (la pêche professionnelle, la navigation, etc.) se superposent l'intensification de certaines pratiques (extraction de granulats marins, navigation de plaisance, etc.) et de nouvelles activités jusqu'à présent purement terrestres ou côtières. Elles peuvent être amenées à se développer vers le large (énergies marines renouvelables, aquaculture offshore, etc.).²⁸ Ces activités peuvent entrer en concurrence et entraîner des conflits d'usage, comme le met en évidence la figure ci-dessous :

En s'intensifiant et en se densifiant constamment, les activités humaines sont à l'origine de problèmes qui ont lieu sur le littoral : impact sur l'environnement et risques de gênes, voire de conflits d'usages entre les activités ou au sein même des activités. Face à ces enjeux de développement, la nécessité de conserver et d'organiser le littoral a favorisé la multiplication des réglementations, des protections (Parcs Naturels Marins, sites Natura 2000, etc.) et des démarches de gestion. La croissance démographique, l'urbanisation, les activités portuaires, le tourisme, la pêche et l'exploitation de nombreuses ressources naturelles, ainsi que la fragmentation écologique et la dégradation des milieux naturels littoraux sont autant de problèmes auxquels la GIZC devra chercher à répondre. Le littoral, zone particulièrement attractive, est par

27. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Directive-cadre-strategie-pour.html>

28. <http://tel.rarchives-ouvertes.fr/tel-00656090>

ailleurs fortement touché par l'urbanisation, la périurbanisation et la pression d'aménagements touristiques et routiers. Dans le Finistère, comme dans le reste de la Bretagne, la côte est densément peuplée et possède une importance économique vitale pour l'ensemble du territoire.²⁹

LES PRINCIPES DE LA GIZC

A. UNE APPROCHE GLOBALE

Une démarche de GIZC vise à permettre une approche globale d'un territoire littoral en prenant en compte :

- le contexte **physique** : la géomorphologie, les données météorologiques, les marées et courants marins...
- les contextes **écologique** et **biogéographique**
- le contexte **socio-économique**
- le contexte **juridico-administratif**

L'intégration ici recherchée concerne notamment les dimensions sectorielle (interactions entre acteurs), environnementale (approche écosystémique), géographique et biogéographique, ainsi que l'intégration de la gouvernance (participation de tous les acteurs concernés à la décision) qui en est une dimension essentielle. Dans cette approche « *Il ne s'agit plus de régler les problèmes par secteur, mais de porter une* »

29. http://www.cg29.fr/Accueil/Le-Conseil-general-et-vous/Eau-Environnement/Lettre-electronique/node_20837/De-la-gestion-integree-de-la-zone-cotiere-GIZC-a-la-gestion-integree-de-la-mer-et-du-littoral-GIML

réflexion sur toutes les activités confondues. »³⁰ Ainsi, il faut trouver « un équilibre délicat entre les professionnels qui ont besoin de la mer pour vivre (pêcheurs, ostréiculteurs) et les plaisanciers, touristes, activités de loisirs... ce qui est difficile car jusqu'à présent il n'y avait aucun dialogue entre les différents acteurs. »³¹.

Pour mener une démarche de gestion intégrée, il convient également de prendre en compte :

- tous les secteurs d'activités, économiques ou non, dès lors qu'ils utilisent l'espace ou les ressources marines, ou qu'ils impactent les milieux marin et littoral ;
- tous les acteurs concernés : États, collectivités littorales, acteurs économiques, citoyens, experts.

Cette approche globale constitue la principale plus-value de la GIZC qui allie la prise en compte des activités à terre à celle des activités en mer, et la différencie d'autres démarches sectorielles. Plusieurs personnes interrogées ont souligné l'importance de ne pas dissocier les problématiques terre / mer. Les problématiques maritimes et terrestres ont souvent été traitées de façon disjointe. La GIZC permet donc de créer du lien entre ces deux espaces qui influent directement l'un sur l'autre. Comme le précise une représentante de la DDTM : *« il ne faut pas voir la mer sans la terre. Il faut s'intéresser aux interférences. »*

30. Un élu du secteur Fond de Rade.

31. Un élu des Abers.

B. DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fondement de la gestion intégrée des zones côtières vise à introduire les principes du Développement Durable dans l'aménagement des zones littorales. Il s'agit d'une démarche d'action publique qui se veut à la fois intégrée et concertée. Cela répond encore aux impératifs de décentralisation et de gouvernance actuels qui sollicitent la participation de la société civile, condition *sine qua non* au renfort de la légitimité et à l'efficacité des politiques publiques.³²

« Les stratégies spatiales s'orientent vers un souci commun de concilier politique d'aménagement, politique de développement et politique de protection selon l'approche du management environnemental, forme récente de la gestion intégrée »³³. Ainsi, ce concept ne doit pas être perçu uniquement en terme de préservation des milieux puisqu'il intègre également des enjeux de croissance économique et de progrès social.

C. LA GIZC COMME OUTIL DE GOUVERNANCE

La proximité entre GIZC et gouvernance est forte au point que certains auteurs n'hésitent pas à définir la première comme une *« nouvelle*

32. REY-VALETTE H., ANTONA M., Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises, VertigO Volume 9 Numéro 1, mai 2009.

33. PASKOFF R., et al., Natures Sciences Sociétés 12, 106-119, c NSS-Dialogues, EDP Sciences, 2004.

méthode de gouvernance»³⁴ ou comme la capacité à «*inventer de nouveaux systèmes de gouvernance*»³⁵

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GOUVERNANCE POUR L'ESPACE LITTORAL

La GIZC est une façon d'aborder la question du littoral d'un point de vue holistique, qui combine les dimensions spatiales, temporelles, horizontales (différents acteurs d'un même milieu biophysique et humain ou non) et verticales (de l'acteur individuel à des acteurs plus globaux)³⁶. Comme le soulignent Fernandez et Kalaora³⁷ un processus de GIZC ne peut réussir sans «*une bonne gouvernance, au sens d'une participation des acteurs à tous les échelons*». La coopération de ces acteurs, aux enjeux et aux intérêts variés voire contradictoires, peut s'avérer un exercice complexe.

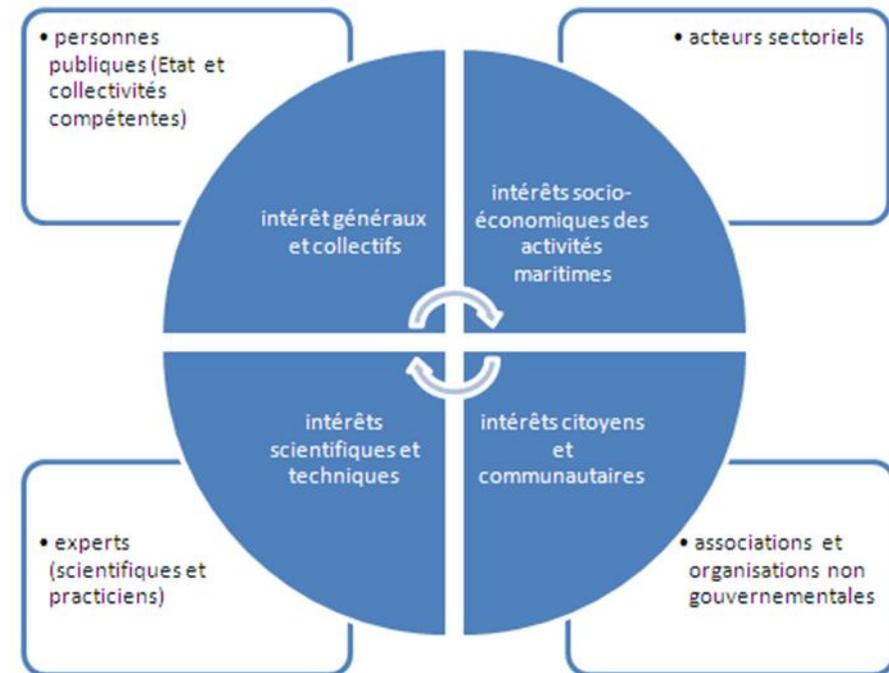


FIGURE 4 - LA GOUVERNANCE DANS LE CADRE DE LA GIZC : UNE COOPERATION D'ACTEURS AUX INTERETS CONTRASTES

34. MEUR-FEREC C., La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française., Développement durable et territoires, 2007, p.2.

35. HENOCQUE, 2006 cité dans REY-VALETTE H., ANTONA M., Op. Cit.

36. www.lex-electronica.org/docs/articles_216.pdf.

37. FERNANDEZ P. et KALAORA B., La gouvernance des régions côtières orientales du Maroc. Un concept et ses applications, 2008, 7 p, cité dans REY-VALETTE H., ANTONA M., Op. Cit.

UNE DÉMARCHE QUI PERMET D'INSTAURER UN DIALOGUE

La GIZC a globalement une image positive auprès des personnes interrogées. Une grande partie d'entre elles soulignent que cette démarche offre au moins l'opportunité de réunir des acteurs qui n'ont pas l'habitude de discuter ou de travailler ensemble. *« L'intérêt réside surtout dans le fait de mettre autour de la table des acteurs qui n'ont pas l'habitude de discuter » (un représentant de la DDTM).* En d'autres termes, un élu du Fond de Rade évoque le fait que : *« la démarche est difficile, elle n'aboutira pas nécessairement mais elle aura amené les acteurs à parler et à se connaître. »*

La démarche permet donc d'instaurer un dialogue, qui semble une condition préalablement nécessaire à la mise en œuvre de projets communs. *« Il y a une nécessité de consulter les usagers, mettre tout le monde autour de la table, initier des débats, clarifier les enjeux d'un projet, il faut arriver à un terrain d'entente. On ne peut y arriver qu'à condition qu'un dialogue s'instaure ! » (un élu des Abers).*

Le choix du pôle métropolitain de travailler sur des secteurs restreints, notamment par le biais des forums, est apprécié par certains acteurs. Ils estiment qu'à cette échelle, la mise en place d'un dialogue est réalisable. Des avis contraires ne se sont pas manifestés au cours des différents entretiens qui ont été réalisés.

LA DIFFICULTÉ D'IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

Selon un rapport de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) largement corroboré par les discours recueillis, la participation des différentes catégories d'acteurs aux diverses instances (comité de pilotage, comité technique et commissions ou groupes de travail) est pour le moins contrastée. Ainsi, il est observé *« une participation fréquente des services de l'État, de ceux*

*des régions et départements, des élus des collectivités, voire, à un degré moindre, des établissements publics, des chercheurs et des experts. En revanche, les milieux économiques, y compris les pêcheurs, sont relativement peu présents dans les comités de pilotage, tout comme les associations ; les représentants des pêcheurs et des professionnels du tourisme participent tout de même un peu plus aux commissions et groupes de travail. »*³⁸

Hélène Rey-Valette et Martine Antona³⁹ mettent également en lumière les difficultés dans ces projets pour *« impliquer les différents acteurs et mettre en œuvre des partenariats dans un contexte de multiplicité des acteurs et de manque de légitimité des collectivités territoriales par rapport aux activités maritimes »* et expliquent cela par :

- la multiplication des concertations dont la superposition nuit à la cohérence et à la mobilisation des acteurs ;
- les comportements des acteurs face aux nouvelles pratiques participatives – *« des comportements de méfiance, d'individualisme et d'opportunisme qui conduisent certains acteurs à rester dans des positions d'attente, à rechercher leur indépendance d'action voire à bloquer des processus pour augmenter leur crédibilité et leur pouvoir. »*

Une grande majorité de nos entretiens ont confirmé ces constats.

38. DATAR, Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières, 2010, p. 24.

39. REY-VALETTE H., ANTONA M., Op. Cit.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA GIZC : QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

La GIZC est-elle plus un « *mythe pacificateur* » qu'une réalité, une « *croyance* » (Roland, 2005)⁴⁰, une abstraction à usage strictement politique, ou peut-elle avoir une réalité, une efficacité sur le terrain ?

L'ensemble des pistes de réflexion pour une mise en œuvre efficace des GIZC, présentées ci-dessous, s'inspire fortement du discours des personnes interrogées et d'une synthèse réalisée par le Conseil Economique et Social (CES) de la Région Bretagne.⁴¹ En confrontant les préconisations de ce rapport qui date de 2004, du point de vue des acteurs que nous avons interrogés dans le cadre de cette étude qui date de 2012, nous pouvons remarquer que les problèmes soulevés par ces démarches de gestion intégrée des côtières sont toujours d'actualité.

La synthèse du CES de la Région Bretagne explique que la mise en place d'une démarche GIZC ne sera véritablement possible qu'avec :

1. Une meilleure répartition des activités dans le temps et dans l'espace ;
2. Une gestion partagée du littoral ;
3. Une simplification des mesures qui s'appliquent sur le littoral ;
4. Un territoire adapté à la gestion intégrée ;

40. MEUR-FEREC C., La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française., Développement durable et territoires, 2007, p.2

41. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, REGION BRETAGNE, Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne, juin 2004.

5. Des acteurs mieux identifiés et dont les missions sont renforcées ;
6. Une meilleure anticipation des difficultés ;
7. La définition d'objectifs clairs et réalisables ;
8. Un calendrier resserré pour la mise en œuvre des actions ;
9. Des financements pérennes et cohérents ;
10. Une évaluation renforcée et partagée des actions.

Ainsi, nous simplifions ces principes en trois grands axes :

- Faire que les activités cohabitent et que les usagers aient une vision partagée du territoire ;
- Organiser et s'appuyer sur l'existant ;
- Proposer une démarche concrète et réalisable.

UNE COHABITATION ENTRE LES ACTIVITES ET UNE VISION PARTAGEE DU TERRITOIRE

UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DANS L'ESPACE ET LE TEMPS

Pour favoriser une distribution viable des activités et éviter les éventuelles concurrences ou conflits d'usages, il est possible d'envisager leur répartition dans l'espace de manière la plus optimale possible. À titre d'illustration, on citera le balisage qui se pratique sur certaines plages où cohabitent différents types d'activités comme, par exemple sur les Dunes de Sainte-Marguerite à Landéda. L'installation des activités, étalée dans le temps, contribuerait aussi à cette répartition. Un élu des Abers suggérerait, par exemple, d'élaborer un document qui définirait les activités praticables ou non, pour une période donnée, sur les zones qui représentent un enjeu vital sur le plan économique.

UNE APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE

La résolution de conflits repose sur l'adhésion de tous les usagers à une démarche de négociation et à l'acceptation de compromis. La réglementation seule ne peut pas tout solutionner. Il conviendrait d'abord de résoudre les conflits par la négociation, la co-organisation, l'autocontrôle et de ne rechercher une nouvelle réglementation qu'en dernier recours. À titre d'illustration, Raymond Menut, adjoint à la mairie de Landéda, nous expliquait que les usagers de la plage des Dunes de Sainte-Marguerite (UCPA, CVL, l'association Kite Attitude) s'étaient réunis et avaient pris la décision commune de faire de l'auto-surveillance. Il semble que le système ait très bien fonctionné.

Pour travailler intelligemment, les acteurs doivent pouvoir partager une même vision des enjeux. Cet objectif est fortement lié au partage des connaissances avec les acteurs. Il est à préciser que dans cette perspective le recours aux représentants des usagers ne suffit pas toujours dans la mesure où l'on a parfois un problème de représentativité des acteurs. C'est, entre autres, le cas de la conchyliculture : l'indépendance des professionnels y est très forte. L'absence d'implication des usagers dans la démarche peut signifier un manque d'appropriation de leur part lié, non à de l'indifférence, mais simplement au fait qu'ils n'ont pas compris son intérêt. De fait, ils en arrivent à rejeter le projet.

ANTICIPER LES DIFFICULTÉS

Le rapport de la région Bretagne propose trois pistes pour anticiper les difficultés :

- une **auto-responsabilisation** des usagers du littoral et la **recherche permanente de compromis** et de solutions ;

- l'**acquisition des connaissances** nécessaires à l'évaluation et à la prévention de tous les impacts d'un projet ou d'une activité et leur **communication** auprès d'un large public.
- une **participation** de la société civile et une **concertation en amont** des projets.

Dans la gestion des projets, avoir conscience que la concertation représente une économie de temps, d'argent et d'énergie dans la mesure où elle permet de réduire les risques ultérieurs de contentieux est primordial. Par ailleurs, dans cette démarche, les acteurs sont également amenés à utiliser un langage commun et à exploiter les mêmes informations. Il s'agit donc d'un cadre approprié pour partager une vision d'avenir commune et mettre en relation des expériences dispersées sur le territoire. À titre d'illustration, un représentant d'une Communauté de Communes précisait que dans le cadre des comités de pilotage, les élus des Abers et de la Rade de Brest partagent leur expérience.

ORGANISER ET S'APPUYER SUR L'EXISTANT

UNE SIMPLIFICATION DES MESURES QUI S'APPLIQUENT SUR LE LITTORAL

UNE MULTITUDE DE MESURES ET DE DÉMARCHES

Le littoral fait l'objet de nombreuses mesures de régulation, de préservation et de gestion. Paradoxalement, cette multitude d'outils destinés à organiser les usages et résoudre les conflits présents sur le littoral contribue parfois à accentuer la difficulté rencontrée dans sa gestion. En effet, les activités peuvent être soumises à des normes relatives à leur exercice. Elles peuvent introduire de nouveaux paramètres qui doivent être pris en compte dans les relations entre les acteurs, et qui

engendrent parfois des surcoûts financiers. À titre d'illustration, à l'échelle européenne, des textes⁴² réglementent la salubrité de la conchyliculture. Ils fixent les règles sanitaires qui régissent la production et la mise sur le marché des mollusques bivalves vivants destinés à être directement consommés ou transformés.⁴³ Ainsi, par exemple, la pollution bactérienne qui classe les eaux des Abers en catégorie B, entraîne la nécessité pour les conchyliculteurs de faire passer les productions en bassin d'aération avant leur commercialisation.

Les différents outils de gestion sont utilisés par une multitude d'acteurs. La démarche peut alors apparaître comme étant moins cohérente. « *Les outils de gestion intégrée visent tous à promouvoir une gestion adaptée, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. On peut donc parfois avoir du mal à comprendre les différences qui existent entre ces multiples outils, au risque de les décrédibiliser.* »⁴⁴ Ainsi, plusieurs représentants d'instances de gestion interrogés ont émis des inquiétudes face à ce cumul de démarches, et certains acteurs estiment que leur travail s'apparente à de la GIZC. « *La GIZC, c'est mettre un mot sur ce qui existe déjà* » ; « *Un SAGE c'est de la GIZC* ».

- **UN RISQUE D'ESSOUFFLEMENT ET UNE MOBILISATION DES ACTEURS EN DÉCLIN**

Certains acteurs nous mettent en garde face à la multiplication des acteurs et des démarches sur un même territoire ainsi que du fort risque

42. Directives 91/992/CEE et 97/61/CEE

43. Syndicat mixte des eaux du Bas Léon, Atlas cartographique, Etat des lieux des milieux et des usages, SAGE du Bas-Léon, Version validée par la CLE du 8 juillet 2010

44. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, REGION BRETAGNE, Op, Cit.

d'essoufflement et de désintérêt des acteurs qui sont souvent sollicités. Il faut donc veiller à ce que la démarche GIZC ne soit pas, au final, contre-productive. Plusieurs risques sont ainsi formulés par les représentants d'instances de gestion ou de collectivités : « *confusion auprès des acteurs par le cumul des ateliers et le cumul des réunions* », « *doublons qui peuvent nuire aux démarches* », « *contradictions entre les différentes démarches* », « *essoufflement qui conduirait les acteurs à ne plus participer* ».

- **LA PRISE EN COMPTE DE L'EXISTANT**

Ainsi, pour certains acteurs, il est essentiel de s'appuyer sur ce qui existe. Aussi, la mise en place de nouveaux ateliers risque fort d'entraîner un essoufflement général de la démarche. Le rapport de la Région Bretagne préconise :

- d'appliquer la **réglementation existante**. Elle suffit généralement à régler les problèmes, sans que l'on ait besoin de créer de nouvelles règles ;
- de **coordonner** les outils de gestion intégrée ;
- de définir un **territoire adapté** à la gestion intégrée.

Sur le territoire du pôle métropolitain du Pays de Brest, plusieurs projets sont mis en œuvre : Pays, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), site pilote GIZC, SCoT, site Natura 2000.⁴⁵ Il serait donc intéressant que l'ensemble des acteurs concernés puissent travailler en commun sur la thématique de la GIZC afin de bénéficier des savoir-faire, de limiter les coûts et de mettre en place des dynamiques communes.

45. Ces démarches sont détaillées dans la partie II.

Par ailleurs, la réussite des politiques et des actions initiées par chacune de ces structures ne pourra être complète que si elles parviennent à s'appuyer sur la légitimité du politique. Pour qu'une démarche de gestion intégrée soit acceptée et se traduise par des effets concrets, elle doit être portée par un acteur bien identifié, reconnu.

DES ACTEURS BIEN IDENTIFIÉS ET AUX MISSIONS RENFORCÉES

Il semble que l'absence d'articulation et de cohérence entre les procédures et les démarches de gestion alimentent la confusion et le manque de lisibilité pour les acteurs locaux. En effet, *«on ne sait plus qui fait quoi, pourquoi, et avec qui» (un représentant de communauté de communes)*. Pour que chacun s'approprie la démarche, il semble nécessaire de clarifier les missions de chacun. Au niveau national, les problématiques maritimes et littorales restent éparpillées entre de nombreux ministères. Reproduit en région Bretagne, au sein des services déconcentrés de l'Etat, cet éclatement ne va, ni dans le sens d'une vision globale des problématiques, ni dans le sens d'un rapprochement des acteurs littoraux.⁴⁶

PROPOSER UNE DEMARCHE CONCRETE ET REALISABLE

DÉFINIR DES OBJECTIFS CLAIRS ET RÉALISABLES

Dans les différentes démarches de GIZC, « on note régulièrement une faiblesse générale dans la définition d'objectifs structurants sur les plans conceptuel, spatial et temporel. »⁴⁷ Pour certains acteurs, cette démarche n'est pas encore suffisamment concrète. Même s'ils soulignent l'intérêt

de la démarche, ils s'interrogent sur son objectif. Un rapport sur les premiers enseignements et retours d'expérience en matière de GIZC témoigne qu'en matière opérationnelle *« la GIZC peut être certainement décevante, voire pour certains "tarte à la crème" si on la considère comme un "instrument" et si l'on en attend d'elle des recettes pratiques, voire magiques »*⁴⁸. Par contre, si on la considère comme un principe organisateur, elle devient essentielle pour guider l'action, pour définir un idéal vers lequel tendre.

Afin d'éviter les déceptions et l'impression qu'aucun changement n'a été opéré, il est nécessaire de fixer des objectifs clairs, hiérarchisés, et réalistes, aussi bien en ce qui concerne les résultats auxquels on veut parvenir, que l'échéance à laquelle ils doivent être atteints. Ces objectifs doivent bien évidemment être fixés en amont de la démarche. Les objectifs de départ doivent être suffisamment précis pour servir de référence à l'évaluation qui sera réalisée par la suite. Ils doivent donc également comprendre des indicateurs d'évaluation. En amont, l'établissement d'un diagnostic du territoire qui détermine les principales problématiques d'aménagement et de gestion de l'espace et des conflits d'usage est indispensable pour définir les actions à mettre en place et les indicateurs de suivi de l'évolution du littoral.

ÉTABLIR UN CALENDRIER LIMITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La longueur d'une procédure de gestion intégrée démotive souvent les acteurs qui ont le sentiment de ne parvenir à aucun résultat et qui, par conséquent, ont l'impression que leur action est vaine.

46. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, REGION BRETAGNE, Op, Cit.

47. CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, REGION BRETAGNE, Op, Cit.

48. MEUR-FEREC C., Op, Cit.

Certaines procédures de constitution de dossier sont lourdes et compliquées, les études succédant souvent aux études. Sans réelle « *opérationnalité* », les structures de coordination en place ont du mal à maintenir la motivation des différents acteurs impliqués. Ainsi, un adjoint d'une commune nous précisait que la lenteur de la démarche pouvait poser des problèmes de temporalité face aux attentes (court terme dans la plupart des cas) des acteurs.

Nous pouvons à ce titre citer les SMVM qui ont peu abouti, vraisemblablement à cause de la lenteur de leur élaboration ; une lenteur expliquée par la nécessité d'arriver à un consensus entre toutes les parties prenantes d'une part et la parcimonie des moyens accordés par l'Etat pour leur mise en œuvre d'autre part. Egalement, une certaine réticence de la part des collectivités territoriales qui craignaient de se voir imposer de nouvelles entraves à leur développement a pu être mise en évidence.

La synthèse de la région Bretagne propose plusieurs pistes pour motiver les acteurs et accroître l'efficacité des programmes de gestion intégrée :

Le calendrier de mise en œuvre d'un processus de GIZC doit être resserré (sans pour autant s'affranchir de certaines étapes indispensables : concertation et participation des acteurs...). Il faut donc trouver un juste milieu qui permette de garantir la visibilité et la lisibilité de démarches visant à gérer les usages sur le littoral, tout en s'affranchissant de considérations de trop court terme, et en permettant ainsi de s'assurer de la motivation des acteurs.

CONDUIRE UNE ÉVALUATION RENFORCÉE ET PARTAGÉE DES ACTIONS

L'évaluation d'un programme ou d'une politique est un passage obligé si l'on veut motiver les acteurs. Il faut donc faire en sorte que le « suivi-évaluation » soit perçu comme un processus d'apprentissage permettant d'améliorer la prise de décision au fur et à mesure du déroulement de la démarche.

De nombreux travaux de suivis et de diagnostics ont été menés sur le littoral, (projets pilotes GIZC, contrats de milieux, SMVM, sites Natura 2000, SCoT, ...). Il est souhaitable de s'appuyer sur ce qui a déjà été fait et ainsi de bénéficier des savoir-faire. Une fois les indicateurs déterminés, il convient de définir clairement les publics ciblés pour préciser le type de rendu (tableau de bord pour le grand public, fiches indicateurs techniques ou prospectus pour les touristes.). La mise en place d'un observatoire peut être intéressante pour permettre à tous les acteurs concernés de suivre l'avancement des actions décidées collectivement, ainsi que l'état de la zone considérée (sur les plans environnemental, économique et social). L'observatoire produit également des indicateurs nécessaires au suivi du projet. Suivi qui est périodiquement évalué par le comité de pilotage.

GARANTIR DES MOYENS ET DES FINANCEMENTS PÉRENNES ET COHÉRENTS

L'efficacité d'une politique ou d'un programme ne sera atteinte que si leurs porteurs disposent de moyens financiers suffisants pour faire vivre la démarche. Un élu nous précisait que « *les petites communes n'ont pas les moyens d'assurer cette démarche* », d'où l'enjeu de porter le projet à plus grande échelle. Un autre acteur le soulignait⁴⁹, les secteurs choisis

49. Un représentant d'association d'usagers.

pour expérimenter la démarche regroupent plusieurs intercommunalités. Par conséquent, le pilotage à l'échelle du pays par le pôle métropolitain s'avère être légitime. Par ailleurs, plusieurs personnes interrogées nous ont précisé que leur structure n'assistait pas régulièrement aux réunions, par manque de temps et de moyens humains.

La région précise dans sa synthèse que toute démarche de gestion intégrée ne peut aboutir que si l'on parvient à :

- garantir la pérennité des financements engagés en s'affranchissant autant que possible du calendrier électoral ;
- éviter la dispersion des financeurs afin de s'assurer de la cohérence du programme et des actions et d'éviter leur morcellement ;
- veiller au respect des engagements de l'Etat, notamment dans le cadre de sa contractualisation avec les acteurs locaux.

Le concept de GIZC répond à une nécessité de prendre en compte les enjeux du littoral, auparavant « *délaissés* » (enjeux sociaux, environnementaux, par exemple), en appliquant les principes du Développement Durable. Cette démarche se présente comme un outil de gouvernance qui permet d'associer des acteurs aux enjeux variés voire contradictoires qui, en dehors de ce cadre, n'ont pas toujours l'occasion de se rencontrer.

Les dispositifs de gestion intégrée peuvent également être considérés comme une finalité en termes d'innovation institutionnelle et d'évolution

vers une nouvelle démocratie.⁵⁰ Ce type de démarche existe à plusieurs échelles dont les interactions renvoient à la notion de gouvernance multi-niveaux. Il convient donc de combiner les outils pour que la gestion intégrée se décline à tous les niveaux de l'action publique.

Pour éviter les revers de ses prédécesseurs (tels que les SAUM ou les SMVM) qui proposaient des objectifs similaires et assurer sa pérennité, il paraît essentiel que la GIZC réponde à trois objectifs :

- favoriser une cohabitation entre les activités et une vision partagée du territoire ;
- organiser et s'appuyer sur l'existant ;
- proposer une démarche concrète et réalisable.

La réussite de la démarche engagée par le pôle métropolitain du Pays de Brest dépendra de sa capacité à favoriser des synergies de coopération et à étendre le partage de l'information entre des acteurs hétérogènes, ceux-ci appartenant bien souvent à des filières et des cultures distinctes plus ou moins ancrées sur le territoire. On peut résumer cela par sa capacité à mener de l'intelligence territoriale.

Dans cette perspective, pour mettre en place une GIZC à l'échelle du Pays de Brest, il convient, de prendre en compte et de valoriser les autres démarches existantes sur le territoire. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir une connaissance exhaustive des acteurs et de ces démarches.

50. REY-VALETTE H., ANTONA M., Op, Cit.

APPLICATION DE CETTE DEMARCHE AU NIVEAU LOCAL

1. La démarche GIZC engagée dans le Pays de Brest
2. Un projet que sollicite de nombreux acteurs
3. Une démarche qui s'inscrit dans d'autres démarches

La zone côtière est à la fois une chance et une responsabilité pour la Bretagne et tous les acteurs s'accordent à dire qu'il est indispensable de la préserver et de la valoriser pour qu'elle demeure un atout. Depuis toujours la frange littorale a été une zone particulièrement exploitée et convoitée, mais la gestion de cette zone entraîne de plus en plus de concurrences d'usage qui explique la mobilisation des élus pour mettre en œuvre une GIZC.

Il s'agit donc de comprendre comment la GIZC a été mise en œuvre sur le Pays de Brest par le pôle métropolitain, d'appréhender les logiques humaines, les interactions et jeux d'acteurs qui se déploient dans ce contexte fort d'enjeux.

Il paraît également nécessaire de se pencher sur la mosaïque d'outils de gestion et de protection qui s'appliquent à ce territoire d'intérêt patrimonial; la GIZC est une démarche qui s'inscrit dans d'autres démarches et se doit de les prendre en compte pour aboutir et être menée de manière efficace.

LA DÉMARCHE GIZC ENGAGÉE DANS LE PAYS DE BREST

Le pôle métropolitain du Pays de Brest regroupe six Communautés de Communes et la communauté urbaine Brest métropole océane (BMO). Il dispose de deux compétences : le développement économique et l'aménagement de l'espace.

C'est au titre de cette seconde compétence que les élus du Pays de Brest ont décidé de répondre à l'appel à projet régional de gestion intégrée des zones côtière.

A. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE GIZC ENGAGÉE DANS LE PAYS DE BREST⁵¹

En 2006, le Pays de Brest a mandaté l'ADEUPa pour mener une expérimentation GIZC sur son territoire afin de fédérer et coordonner toutes les actions existantes en matière d'aménagement et de gestion du littoral. Cette phase d'expérimentation s'est centrée sur la question de l'organisation de la plaisance dans le Pays de Brest. La démarche GIZC prend véritablement naissance dans le Pays de Brest en 2010 suite à l'élaboration de la Charte des espaces côtiers par la Région Bretagne en 2007, et le Grenelle de la Mer lancé par l'Etat en février 2009. La candidature à l'appel à projet de la Région en 2011 visait ainsi à poursuivre et à développer un projet déjà initié.

Le Pays de Brest souhaitait consolider son projet, en le centrant sur un meilleur partage de l'espace littoral. Le projet des élus du pôle métropolitain du Pays de Brest est de « donner aux acteurs des espaces de rencontre, de conciliation, et ainsi progressivement de créer une vision commune du littoral, pour construire l'avenir et s'adapter plus facilement aux changements. »⁵²

Pour y parvenir, le pôle métropolitain du Pays de Brest a structuré sa démarche en la dotant d'un comité de pilotage composé de l'ensemble des partenaires et de groupes de travail thématiques, ceux-ci constituant le mode principal de concertation et de gouvernance.

51. PAROD M., Participation à la réalisation de l'état de la connaissance des usages sur le littoral du Pays de Brest, Rapport de stage, Master 2 AUDE, spécialité Environnement et Aménagement, Institut de Géoarchitecture, Brest, 2011 p.17-19.

52. Site internet du pôle métropolitain du Pays de Brest.

Le 15 juin 2011, lors de la Conférence régionale de la Mer et du Littoral, le projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières du Pays de Brest a été nommé lauréat avec huit autres territoires bretons.

B. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Depuis 2010, la gouvernance est désormais organisée autour d'un comité de pilotage présidé par le vice-président du Pays de Brest en charge des questions environnementales et littorales : Daniel Moysan.

La composition du comité de pilotage a été définie avec un souci de représentativité des acteurs, il réunit :

- Les élus du Pays de Brest (représentants des intercommunalités) ;
- Les organismes publics compétents en gestion du littoral (Conservatoire du Littoral, IFREMER, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Parc Naturel Marin d'Iroise, Parc Naturel Régional d'Armorique, sites Natura2000, Université de Bretagne occidentale...);
- Les partenaires publics (Etat, Région et Département) ;
- Les partenaires socio-économiques représentés par les organismes consulaires (Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, Section régionale de la conchyliculture, CCI de Brest)⁵³.

Espace de proposition et de validation des orientations stratégiques, le comité de pilotage se réunit deux à trois fois par an et s'appuie sur une gouvernance composée d'élus du Pays de Brest et des responsables des principaux organismes présents sur les questions du littoral. Un groupe

53. Site internet du Pays de Brest – GIZC.

technique formule des propositions au comité de pilotage, il établit également un lien fréquent avec les travaux des groupes de travail.⁵⁴

C. LES GROUPES DE TRAVAIL LIÉS À LA GIZC⁵⁵

Trois thématiques majeures seront développées sur la durée de l'appel à projet, entre 2012 et 2014 et font l'objet de groupe de travail distinct

- **L'organisation de la plaisance et du carénage**, présidé par François COLLEC, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas et Gilbert BELLEC, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays des Abers.
- **La qualité des eaux de baignade**, présidé par Thierry FAYRET, Vice-président de BMO.
- **Le partage de l'espace littoral**, présidé par Jean-Yves BODENNEC, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, et Roger LARS, Vice-président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon.

54. Appel à projet régional de Gestion Intégrée des Zones côtières – Dossier de candidature du syndicat mixte des communautés du Pays de Brest, mars 2011, p.35.

55. Pôle métropolitain du Pays de Brest, GIZC info, La lettre de la gestion intégrée des zones côtières du Pays de Brest, n°1 juin 2012.

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ORGANISATION DE LA PLAISANCE

En 2010, le groupe de travail sur l'organisation de la plaisance et du littoral a permis de mutualiser les travaux des différents organismes sur la question et de valider les connaissances existantes. En 2011, le groupe de travail sur la plaisance et le carénage s'est concentré sur la problématique du carénage, notamment pour permettre aux communes de répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'eau, et de la réglementation du SAGE de l'Elorn.

Les objectifs fixés :

- *établir un diagnostic des infrastructures et activités de carénage sur le territoire du Pays de Brest*
- *établir un schéma de carénage sur l'ensemble du territoire : déterminer la localisation des équipements de carénage existants et futurs pour un développement cohérent de l'activité en respect avec le milieu naturel. Schéma réalisé en 2011.*
- *déterminer des techniques de carénage plus respectueuses de l'environnement*

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Le groupe de travail sur la qualité des eaux de baignade a été mis en place pour accompagner les collectivités face à l'évolution réglementaire et ainsi les aider à réaliser leurs profils d'eaux de baignade⁵⁶, à identifier les

sources de pollution et les réduire. En 2010, l'essentiel du travail a consisté à réaliser le diagnostic du territoire, communiquer sur la nouvelle réglementation et définir les besoins et les attentes des collectivités.

Les objectifs fixés :

- *accompagner les communes dans la mise en place de la nouvelle réglementation : suivi de l'élaboration des profils d'eaux de baignade, réalisation d'un bilan de ces profils*
- *développer une nouvelle gouvernance entre les acteurs pour plus de cohérence, de partage et d'efficacité.*
- *développer une communication entre les acteurs et vers le grand public quant à la compréhension des mécanismes de pollution et des mécanismes réglementaires.*

LE PARTAGE DU LITTORAL

Ce groupe de travail a été créé plus tardivement, et répond à une demande des acteurs lors d'un comité de pilotage datant du 25 janvier 2011, afin d'apporter une vision transversale du littoral.

Le travail de ce groupe s'oriente sur deux thématiques : une vision d'ensemble du territoire avec ses activités, ses enjeux, ses besoins ; et une réflexion de tous les acteurs sur des solutions concrètes à adopter pour permettre une utilisation durable et harmonieuse de l'espace.

56. Diagnostic environnemental destiné à évaluer les risques de pollution et à renforcer les outils de prévention à la disposition des gestionnaires. Ces profils d'eaux de baignade devaient être élaborés avant le 24 mars 2011.

Les objectifs fixés :

- *élaborer un schéma concerté de l'organisation de l'espace littoral pour organiser le littoral et élaborer une vision d'avenir partagée*
- *mettre en place des forums locaux afin d'organiser des espaces d'échanges locaux avec les acteurs concernés*
- *initier un système d'information pour créer une culture commune à l'ensemble des acteurs et mettre à disposition une information synthétique pour les élus, techniciens et acteurs*

La volonté d'élaborer un schéma concerté de l'organisation de l'espace littoral⁵⁷ repose sur plusieurs constats :

- Les schémas « cultures marines », en cours de réalisation à l'échelle départementale ou régionale (schéma d'aquaculture), ne sont pas suffisants pour assurer un équilibre littoral à l'échelle locale. Il y a, par conséquent, un besoin d'organiser le littoral à cette échelle.
- Des difficultés centrées autour de l'activité conchylicole. Les producteurs de cultures marines sont demandeurs d'espaces à terre et en mer, pour développer ou leur permettre de maintenir leur activité dans un contexte de forte réglementation. Les extensions et les évolutions techniques des cultures marines sont menées sans lisibilité suffisante par les collectivités et les autres activités.

- Les communes doivent se prononcer davantage sur l'organisation de l'espace littoral lors de la réalisation de leur PLU.

L'organisation des espaces de concertation et de partage a été réfléchi à deux niveaux, au sein du groupe de travail comprenant les représentants institutionnels et d'instances de gestion garants d'une vision globale à l'échelle du Pays de Brest et dans le cadre d'espaces d'échanges locaux avec les acteurs exploitant le littoral au travers de la mise en place de forums sur les trois périmètres concernés.

Mais comment ces instances de concertation et de gouvernance interagissent-elles avec les autres acteurs présents et investis sur les territoires ?

57. Réunion « Partage de l'espace littoral GIZC » du 8 octobre 2012.

UN PROJET QUI SOLLICITE DE NOMBREUX ACTEURS

La mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières sur le Pays de Brest ne se fera qu'avec la synergie d'un grand nombre d'acteurs. Elus, institutions, associations, scientifiques, techniciens, usagers, tous les acteurs qui prennent part à la vie du littoral de manière directe ou indirecte sont concernés et seront interrogés lors d'un entretien.

LES INSTITUTIONS LIEES A L'ETAT

LA DDTM : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires et de la mer⁵⁸. Elle regroupe les anciens services ci-après :

- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) ;
- la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) ;
- le service environnement de la préfecture.
- la Direction des Affaires Maritimes.

Ce regroupement apporte un accès simplifié aux services de l'État ainsi que le regroupement de l'expertise technique inhérent à ce dernier.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Comme cité précédemment, la DDTM intègre un service littoral et le pôle des affaires maritimes. Dans ce cadre, **la DDTM joue l'interface** entre l'État et les communes et Communautés de Communes **sur les questions**

relatives à la réglementation, aux politiques de la mer et du littoral. Elle peut également avoir un rôle de conseil-assistance sur les projets pour mener une gestion « équilibrée » à l'échelle du Finistère. Sur l'espace littoral, la gestion du Domaine Public Maritime (DPM) relève de l'État, et donc des services décentralisés représentés ici par la DDTM. Elle régit les usages et l'aménagement par des politiques et autorisations spéciales pour les usagers qui désirent agir sur le DPM.

La DDTM a mis en place un instrument juridique : l'**Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)**. L'AOT est délivrée par l'État pour toute installation, circulation ou ouvrage exploité sur le DPM. Les AOT sont délivrées selon les demandes et les impacts de l'activité concernée.

Il s'agit de permettre l'implantation de dispositifs nécessaires aux différents usagers de la mer (comme les zones de mouillage des bateaux) en tenant compte de la réglementation relative à l'occupation du domaine public maritime et en prenant en considération la protection des espèces et de leurs habitats.

Il s'agit aussi d'éviter la prolifération de zones de mouillages non réglementés sur le DPM, dont la situation peut représenter un danger pour les tiers mais aussi être source de pollution des fonds marins. En cas d'absence d'AOT, les usagers sont mis en demeure de se régulariser (sinon cela peut engendrer une destruction des installations). Sur ce dernier point la DDTM interagit avec la gendarmerie nationale qui lui signale des infractions, conflits, ou problèmes particuliers sur le littoral.

Sur la problématique du mouillage des bateaux, la DDTM incite au regroupement de ces zones pour aller vers des espaces gérés

58. www.finistere.equipement.gouv.fr

collectivement : les Zones de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL)⁵⁹. La DDTM encourage les communes et les Communautés de Communes à réfléchir sur la gestion de la plaisance pour faire évoluer la situation existante en se dotant de ZMEL sur leur territoire (le dossier de demande de création de ZMEL est en ligne sur le site de la DDTM).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

Le Conseil Général est l'assemblée délibérante du département. Si la principale mission du Conseil Général concerne l'action sociale, le Conseil Général intervient également dans des domaines aussi divers que les collèges publics, les voiries, les transports publics, la culture, l'environnement, etc.⁶⁰.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Il existe une volonté générale de la part du Conseil Général d'avoir une vision transversale, de faire de la mer et du littoral un enjeu fort pour le département. Le Conseil Général n'a pas de service « littoral » à proprement parler, mais cette thématique est gérée de manière sectorisée au travers des différents services (Service Aménagement et espaces naturels, Service eaux et assainissement...). Cette politique sectorielle adoptée jusqu'alors manque de cohérence selon les responsables des différents services puisqu'« *actuellement ce sont des services séparés sans vraiment de lien* ». Une réelle volonté de coordonner l'ensemble des services est aujourd'hui ressentie. C'est pourquoi la création d'une entité littorale au sein du Conseil Général est

envisagée (induisant la création d'un poste spécifique à cette thématique).

Le CG29 participe à la GIZC du Pays de Brest en faisant partie du comité de pilotage et des groupes de travail (ex : groupe qualité des eaux participation du service eaux et assainissement).

Le Conseil Général possède plusieurs rôles qui se rapportent aux espaces côtiers :

- **Les Espaces Naturels Sensibles.**

Le Conseil Général agit en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces littoraux⁶¹. Dans cette optique, il peut acquérir des terrains dédiés aux Espaces Naturels Sensibles (ENS). **Les ENS ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Il vise également à aménager ces espaces pour qu'ils soient ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel**⁶². Sur ces zones préemptées (ENS), le Conseil Général est responsable de la gestion des sites, souvent d'anciennes parcelles agricoles ou parcelles à caravanes (notamment à Plouguerneau). Sur les zones appartenant au CG, le service Aménagement et espaces naturels met en place des aménagements pour canaliser les passages des usagers dans la dune (ganivelles⁶³...), plante des espèces végétales type oyats

59. Fiche ZMEL sur <http://www.finistere.developpement-durable.gouv.fr/zones-de-mouillages-et-d-a1572.html>

60. www.cg29.fr

61. Référent M. Loïc Créac'h.

62. Site internet Conservation Nature, Informations sur la biodiversité.

63. Une ganivelle est une barrière formée par l'assemblage de lattes de bois disposées verticalement et reliées par des cours de fils de fer galvanisé. La

pour maintenir la dune, éviter l'érosion des sols et des parois dunaires. Plusieurs ENS sont présents au sein des périmètres concernés par la GIZC.

- **Le Service eaux et assainissement**

Le Service eaux et assainissement du CG est associé à la démarche GIZC notamment dans le cadre du groupe de travail « qualité des eaux de baignade ».

- **Le Service mer**

Les actions menées par le Service mer du CG sont à mettre en relation avec la démarche GIZC. La gestion des ports maritimes de pêche et de commerce revient au CG. 15 ports relèvent ainsi de sa compétence. Bien qu'aucun ne soit situé dans les zones d'expérimentation de la GIZC, cette compétence est à prendre en compte pour la suite de la démarche.

Le service mer est également impliqué dans les questions des usages économiques des espaces littoraux, plus particulièrement concernant le nautisme et la plaisance, des actions départementales sont menées dans le sens d'un développement équilibré et harmonieux de ces activités.

L'ONCFS

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public français en charge de la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats. L'ONCFS contribue à la réalisation d'études et de recherches, à l'organisation des permis de chasse et possède un rôle important de police de la chasse et de l'environnement.

largeur de l'espace compris entre chaque latte déterminera la « perméabilité » de la barrière au sable.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

L'ONCFS peut avoir un rôle non négligeable dans la surveillance et la mise en règle de certaines pratiques sur les territoires littoraux. Grâce à son pouvoir de police, l'office peut user de son droit et verbaliser certaines infractions commises sur les sites naturels.

L'ONF

L'Office national des forêts est un établissement public français chargé de la gestion des forêts publiques et de la production de bois. L'ONF se préoccupe également de l'aménagement dédié à l'accueil du public et de la protection des milieux naturels.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

L'ONF possède plusieurs sites sur les territoires concernés par la GIZC. Certains sont d'ailleurs classés en Réserve Biologique intégrale (Bois du Loch') induisant une protection forte du milieu naturel.

LES COMMUNES ET REGROUPEMENTS DE COMMUNES

LES COMMUNES

Les compétences des communes sont identiques, quelle que soit leur taille. Elles ont une vocation générale instituée par la loi du 5 avril 1884⁶⁴ : « le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune ». Si la commune est l'échelon qui a été le moins concerné par la décentralisation, ses missions ont néanmoins été élargies.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Depuis la loi de décentralisation, les communes sont les gestionnaires des ports de pêche et de plaisance.

64. www.viepublique.fr

Les communes sont compétentes pour la création, l'aménagement et l'exploitation des ports de plaisance. Depuis la loi du 13 août 2004, les communes et leurs groupements -comme les autres collectivités ou groupements de collectivités- ont pu demander, jusqu'au 1er janvier 2006, à devenir propriétaire, à aménager, à entretenir et gérer tout port non autonome relevant de l'État et situé sur leur territoire. De plus, les communes et certains groupements sont compétents pour aménager et exploiter les ports de commerce et de pêche qui leur ont été transférés.

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les structures intercommunales sont créées pour gérer des services d'intérêt commun en vue d'une organisation rationnelle du territoire.

- **COMMUNAUTÉ URBAINE DE BREST MÉTROPOLÉ OcéANE (BMO) -FORUM BAIE DE DAOULAS**

Créée en 1974, la Communauté urbaine de Brest regroupe 8 communes : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, **Plougastel-Daoulas**, Plouzané. Elle possède plusieurs compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et cadre de vie des habitants (Organisation des transports urbains et scolaires. - Eau et assainissement. - Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. - Lutte contre la pollution de l'air. - Gestion des espaces naturels sensibles.)

- **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON (CCPC) - FORUM FOND DE RADE**

Les origines de la CCPC remontent à 1973 (SIVOM) afin d'élaborer des actions et des projets d'intérêt général. En 1994, le SIVOM est dissout et la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon est créée. Elle réunit les 7 communes du canton de Crozon : Argol, Camaret sur Mer, **Crozon**, **Landévennec**, **Lanvéoc**, **Roscanvel**, Telgruc sur Mer.

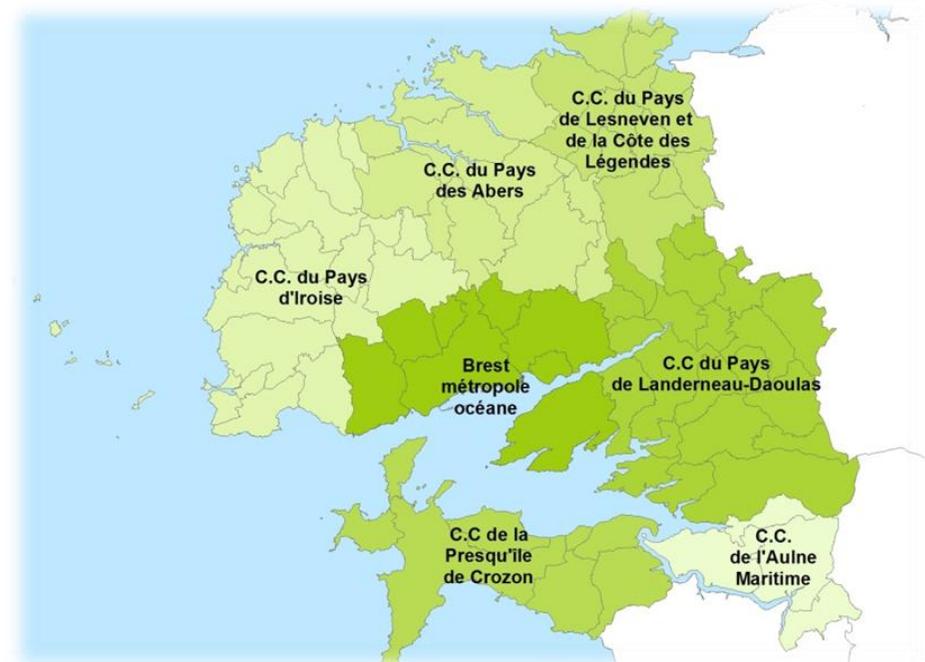


FIGURE 5 - LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE BREST (SOURCE : [HTTP://ESPCOL002.BREST-METROPOLE-OCEANE.FR](http://espcol002.brest-metropole-oceane.fr))

- **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AULNE MARITIME (CCAM) - FORUM FOND DE RADE**

Créée en totalisant 7 472 habitants, la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime fait partie du Pays de Brest et est composée des communes du **Faou**, de **Rosnoën**, de Pont-de-Buis-lès-Quimerch, et de St Ségat.

- **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS – (CCPLD) - FORUM BAIE DE DAOULAS ET FOND DE RADE**

La Communauté de Communes, créée en 1995, se compose de 22 communes (dont **Loperhet**, **Dirinon**, **Daoulas**, **Hôpital-Camfrout**,

Logonna-Daoulas, Hanvec) représentant près de 45000 habitants. La Communauté de Communes est issue des regroupements des SIVOM de Landerneau et de Daoulas et est aujourd'hui le second pôle économique du **Pays de Brest**.

- **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS (CCPA) - FORUM ABERS**

La CCPA regroupe 13 communes dont 7 sont littorales ou bordent les Abers Benoit et Wrac'h (**Saint-Pabu, Plouguin, Tréglonou, Plouvien, Lannilis, Landéda, Plouguerneau**).

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Les communautés possèdent un rôle important puisqu'elles sont l'interlocuteur des communes et sont gestionnaires d'infrastructures intercommunales telles que :

- Les zones de mouillages (ZMEL).
- Les ports (quand ils ne sont pas relégués à la CCI).

LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT

- **L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DES ABERS - CÔTE DES LÉGENDES**

Créée en 1988, L'Agence de Développement du Pays des Abers - Côte des Légendes est un outil de développement local et économique qui accompagne les collectivités, associations et entreprises sur de nombreux projets. Compétente pour la réalisation d'expertises, ses missions se sont diversifiées vers l'ingénierie territoriale (le tourisme, l'environnement, la culture et le patrimoine...).

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Ses missions tournées vers la réalisation d'expertises ou de diagnostics peuvent nourrir le travail mené sur la GIZC. Au sein de son pôle « économie », l'agence travaille sur la **promotion et l'accompagnement**

des filières (étude sur les filières marines, le devenir de la pêche et la conchyliculture sur le territoire des Abers), des métiers et des entreprises. Parmi les travaux réalisés en lien avec la GIZC, l'agence a réalisé une étude intitulée **Aménagement Intégré du Littoral et de son Environnement** (AILE).

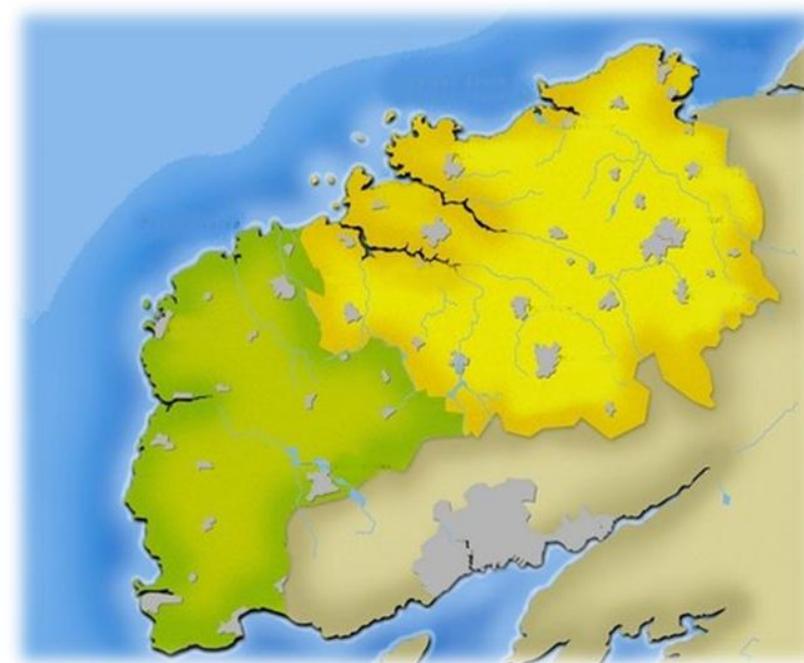


FIGURE 6 - L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT COTE DES LEGENDES (EN JAUNE)

La démarche AILE a débuté en 2005 dans le cadre du programme LEADER+ par la réalisation d'un état des lieux de l'ensemble des usages et usagers de la bande littorale du territoire des Abers et de la Côte des Légendes, et dont l'objectif était de mieux appréhender les dossiers

d'aménagement, en favorisant le dialogue et la concertation. Il s'agissait, en outre, de décloisonner l'approche trop souvent sectorielle des projets en lien avec le littoral pour aboutir à une méthodologie de travail transversale et transposable.

L'agence a suivi d'autres dossiers sur la thématique littorale⁶⁵ tels que :

- Régularisation des zones de mouillages collectives à Guissény, Plounéour-Trez et Kerlouan par la création d'AOT groupées
- Protection des cordons dunaires de Guissény et de Kerlouan
- Aménagement de descentes à la mer à Guissény, Kerlouan et Paluden (Lannilis)
- Réhabilitation de l'Etang de la Digue à Kerlouan par curage doux et aménagement des abords
- Communication et sensibilisation du public par panneaux d'interprétations sur le site Natura 2000 à Guissény
- Rationnalisation et réorganisation du stationnement en milieu dunaire et pose de toilettes sèches sur le site d'Erléarc'h à Saint-Pabu.

LES INSTANCES DE GESTION

LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000

concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. A l'échelle locale, le Réseau est piloté par un groupe « le comité de Pilotage » qui regroupe élus, instances de gestion (SAGE, PNRA...), associations, organismes scientifiques (UBO, IFREMER), et structures représentant des professionnels⁶⁶.

Natura 2000 constitue un rapport qui fait un état des lieux de son périmètre d'action, des connaissances inhérentes aux espaces naturels et aux activités socio-économiques et des actions à mettre en œuvre : le Document d'Objectifs (DocOb).

• LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

Les trois périmètres sur lesquels s'inscrit la GIZC sont concernés par le réseau puisque la rade de Brest et les Abers présentent des espaces naturels d'une grande richesse (pointes rocheuses, cordons de galets, micro-falaises, rias, estuaires, marais maritimes, vasières...)⁶⁷. Cette diversité est à l'origine d'une grande biodiversité faunistique et floristique. Sur le secteur de la rade de Brest, deux sites Natura 2000 sont déclinés : Rade de Brest, estuaire de l'Aulne et Rivières de l'Elorn. Sur celui des Abers, Natura 2000 en est à ses débuts et l'état des lieux est en cours d'élaboration. Les trois forums concernés par la GIZC relèvent par conséquent du champ d'application de la politique européenne en matière de préservation des milieux naturels au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » (92/43) et de la directive « Oiseaux » (79/409) qui composent le réseau Natura 2000⁶⁸.

66. Document d'objectifs Natura 2000 rade de Brest, Tome 1 - Etat des lieux (version de travail), décembre 2011, PNRA.

67. Document d'objectifs Natura 2000 rade de Brest.

68. www.developpement-durable.gouv.fr

65. www.agence-aberslegende.com

En ce sens, Natura 2000 permet de mettre en évidence les sites d'intérêts communautaires, de réguler certaines activités susceptibles d'impacter les milieux et de trouver des consensus : *«Pour les oiseaux par exemple, il faut absolument préserver des zones vierges de toute activité. Il faut faire comprendre aux acteurs l'impact qu'ils peuvent avoir sur le milieu. Le but n'est pas d'interdire mais de trouver des solutions sur la base du compromis. C'est parfois difficile à entendre pour les professionnels car l'idée d'habitat peut être nouvelle pour eux.»* (une Chargée de mission Natura 2000).

Le Réseau Natura 2000 dispose d'un outil qui lui permet de donner son accord en cas d'occupation du site Natura 2000 : l'étude d'incidence. Cet outil (prévu par le Code de l'environnement - article R414-9) s'apparente à des études d'impact se focalisant sur les milieux naturels et permet d'évaluer l'impact du projet sur les habitats et les espèces qui lui sont inféodées. Dans ce cadre, Natura 2000 remplit une mission de conseil (fournir les informations, données, cartes d'habitats...) pour accompagner des usagers qui ont à mener des études d'incidence. Parmi les projets qui sont soumis à étude d'incidence, on retrouve par exemple les PLU, SCOT, AOT, les demandes de concession, ainsi que tous les projets soumis à étude d'impact (sentiers PDIPR, coupes forestière, manifestations sportives...). Ce dispositif coordonné par Natura 2000, les services de l'Etat et le porteur de projet *« fait œuvre d'une micro-concertation. On est dans une véritable recherche de compromis. »* (Chargée de mission Natura 2000).

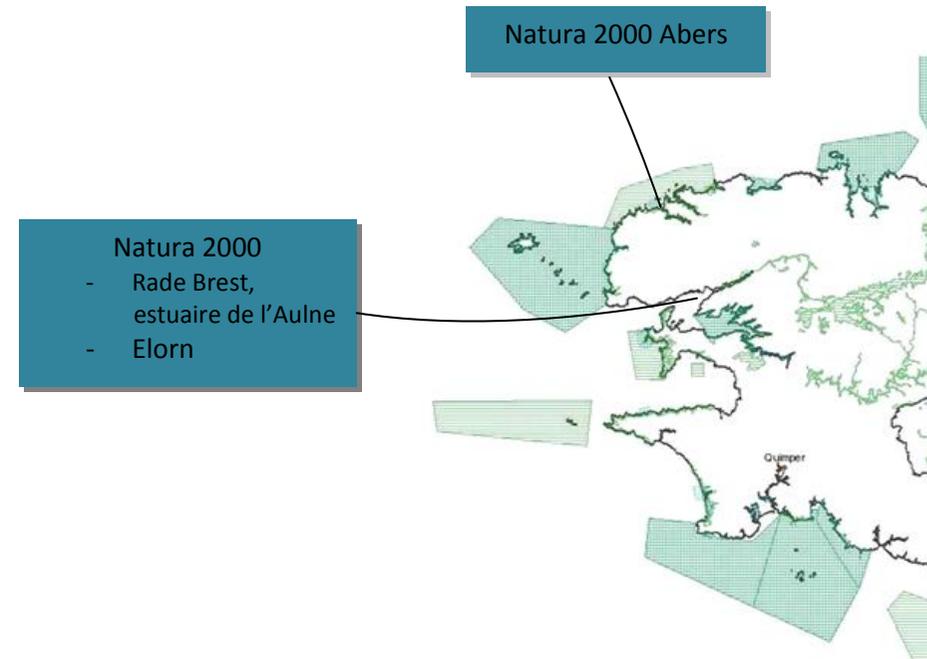


FIGURE 7 - SITES NATURA 2000 EN FINISTÈRE



FIGURE 8 - BANC DE MAÉRL (DOCOB NATURA 2000 RADE DE BREST)



FIGURE 9 - HERBIERS A ZOSTERES (DOCOB NATURA 2000 RADE DE BREST)



FIGURE 10 - BAIE DE DAOULAS (DOCOB NATURA 2000 RADE DE BREST)

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

L'objet principal du Conservatoire du Littoral réside dans l'acquisition de terrains fragiles ou menacés pour assurer la préservation et l'entretien des sites, à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés, légués ou bien faire l'objet de donations en paiement des droits de succession⁶⁹.

Après avoir réalisé les travaux de remise en état nécessaires, le CDL confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales ou bien à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour que la nature y soit préservée et définit les utilisations (notamment agricoles et de loisir) compatibles avec ces objectifs.

De ce fait, le CDL possède un rôle important dans la gestion et l'entretien des sites naturels. Les terrains acquis par le CDL sont ouverts au public la plupart du temps, nécessitant la mise en œuvre d'aménagements spécifiques (bancs, observatoire, bi-file, ganivelles...) qui soient en cohérence avec la préservation écologique du site. Les gardes du littoral (gestionnaires relais sur le terrain engagés par les Communautés de Communes) se préoccupent de la surveillance et de l'entretien des sites acquis par le Conservatoire du Littoral. D'un point de vue financier, le CDL soutient les communes pour l'emploi des gestionnaires sur le terrain. Aussi, des conventions sont passées avec les agriculteurs qui désirent occuper les terrains acquis par le CDL (la convention d'usage).

69. www.conservatoire-du-littoral.fr

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Le CDL intervient uniquement sur la partie terrestre du littoral et sur les zones naturelles du PLU. L'intérêt pour les communes de se rapprocher du CDL demeure dans l'acquisition de terrains pour la préservation des sites et l'aménagement dédié à l'accueil du public (intérêt touristique). Un second intérêt réside dans l'aide que peut apporter le Conservatoire du littoral à résorber le problème de caravaning sur certaines parcelles.

Sur les Abers, le CDL agit depuis 1979 et possède plusieurs sites (les dunes de Sainte-Marguerite, les dunes de la Grève Blanche...). Un garde du littoral est chargé de la gestion des sites sur le territoire des Abers. A contrario, le CDL possède plusieurs parcelles de manière diffuse sur le territoire de la baie de Daoulas et le périmètre en Fond de Rade. *« Les démarches engagées sur la rade sont encore récentes puisqu'elles datent de 2007/2008, ce sont plusieurs petites parcelles disséminées. Il n'existe pas encore de garde du littoral sur ces territoires. » (un chargé de mission au CDL)*

Lorsque le CDL engage une démarche d'acquisition, il met en place une phase de réflexion concertée sur le foncier avec les acteurs concernés pour éviter tout risque de conflit. La plupart du temps, le CDL achète un site quand le propriétaire a décidé de le vendre. De plus, sur les périmètres auxquels le CDL porte un intérêt, les communes ont un droit de vote avant toute démarche d'acquisition (la commune valide ou pas le périmètre). Le CDL fait rarement pression d'où la faible présence de conflits avec les autres acteurs. Le CDL jouit du pouvoir d'expropriation mais ne l'utilise que très rarement.

En cas de manifestations sportives comme c'est le cas chaque année sur les Dunes de Sainte Marguerite (compétition de kitesurf), le CDL n'émet pas d'interdiction stricte. Il étudie la nature de l'évènement présenté et

évalue ses incidences sur le milieu. S'il le juge sans impact fort, le CDL délivre une autorisation avec des règles bien précises. Si le CDL estime que la manifestations présente un risque important, il oriente les porteurs de projet vers un autre site.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE

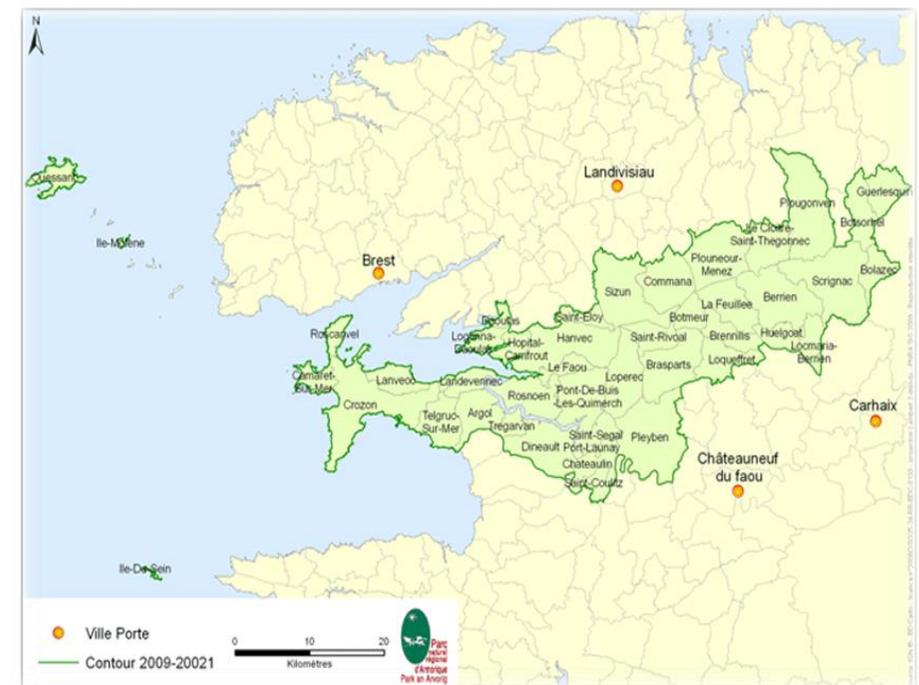


FIGURE 11 - PERIMETRE DU PNRA

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc Naturel Régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement

durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Parmi les territoires concernés par la GIZC, celui de la Baie de Daoulas et celui du Fond de Rade s'inscrivent au sein du Parc Naturel Régional d'Armorique. Créé en 1969⁷⁰, le PNRA est le deuxième parc à voir le jour en France, le seul en Bretagne.

Le Parc travaille très souvent en réseau avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Avec les collectivités, les communes, les associations, de nombreux projets sont mis en œuvre (comme le projet Breizh bocage, programme visant la revalorisation du bocage).

LES SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil local de planification à long terme d'une gestion intégrée de l'eau, de ses usages et des milieux aquatiques. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative des ressources en eaux superficielle et souterraine. Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il doit traduire concrètement les priorités définies par les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de chaque grand bassin hydrographique français.

Le SAGE est un document de planification au même titre que le SCoT et le PLU (qui doivent être en compatibilité). Quand le SAGE est approuvé, il

est opposable aux tiers et aboutit à la mise en place d'un règlement qui reste « limité » en terme de propositions.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Les SAGE réfléchissent à des problématiques similaires à celles posées par la GIZC mais se focalisent à l'échelle de leur périmètre d'action. En effet, les SAGE articulent leurs projets au niveau du bassin versant induisant une réflexion sur les cours d'eau, le littoral et les zones humides. Toutefois, contrairement à la GIZC, les SAGE se concentrent davantage sur les problématiques inhérentes à la qualité de l'eau et la gestion des risques (inondations) que sur l'interaction entre les activités et les usages. Dans le cadre de la GIZC, les SAGE ont travaillé sur la question du carénage aux côtés de l'Adeupa (fréquentation des zones de mouillage, schéma directeur d'eaux pluviales).

Pour fonctionner et mener à bien la concertation entre les différents acteurs de l'eau, les SAGE sont dotés d'une Commission Locale de l'eau. La CLE (Commission Locale de l'Eau) définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir les concertations interne et externe, anticiper et résoudre les conflits d'usage⁷¹. Cette commission permet de rassembler de nombreux acteurs tel que Nautisme en Finistère, le Comité régional du tourisme, l'association Eaux et rivières et celle des consommateurs « Que choisir », les propriétaires fonciers, le PNR d'Armorique, la chambre d'agriculture, EDF (en lien avec la centrale de Brennilis), la Fédération de pêche en eau douce, les associations de

70. www.pnr-armorique.fr

71. www.eaufrance.fr

défense de l'environnement, le Comité Régional de Conchyliculture, le CRPF⁷² et le Parc Naturel Marin d'Iroise.

Les trois périmètres de la GIZC s'insèrent dans des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux : le SAGE Bas-Léon se situant dans les Abers, les SAGE Elorn et de l'Aulne étant localisés en continuité de la Rade de Brest.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

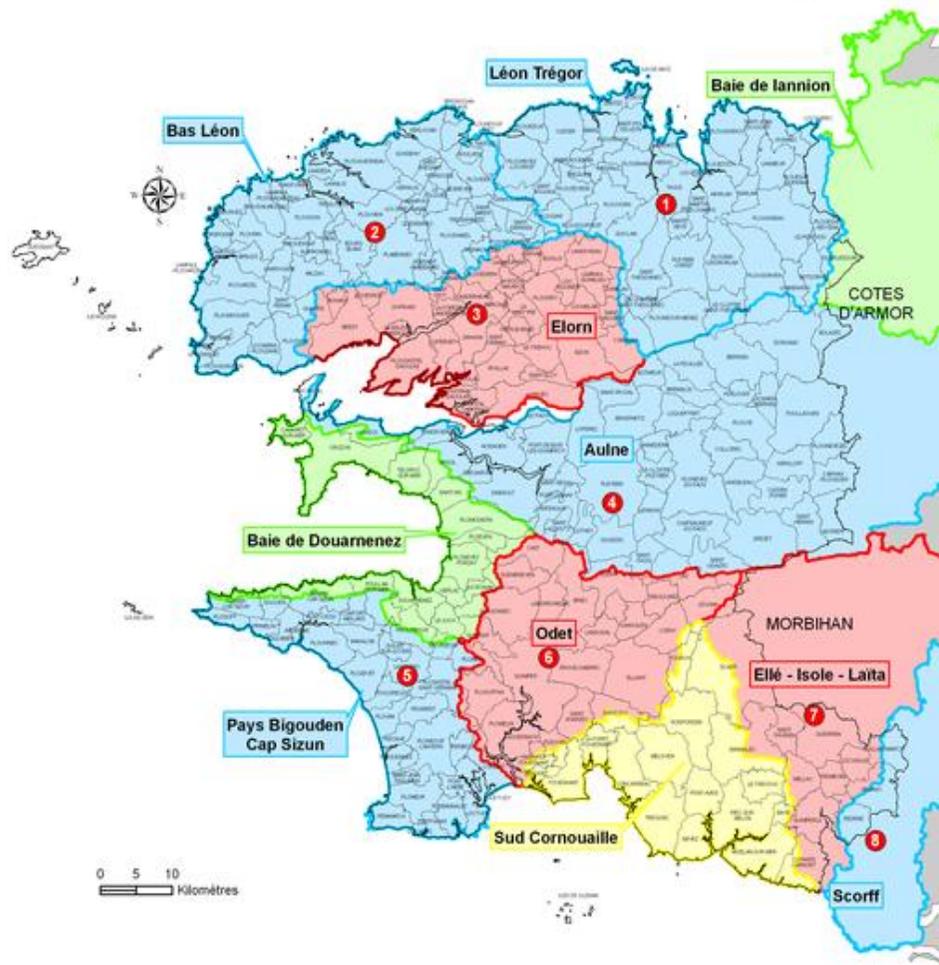


FIGURE 12 - PERIMETRES DES SAGE DU FINISTERE
/2.

Le SAGE Aulne a connu plus de difficultés que les autres lors de sa mise en œuvre. Il est en cours d'élaboration et « est à l'heure de la définition de la stratégie et de ses objectifs... ce qui signifie qu'il n'est pas encore en phase opérationnelle. L'objectif serait de terminer le SAGE et le faire approuver début 2014 avant les élections municipales sinon il faut recommencer la démarche depuis le début avec les nouveaux élus. Cette démarche d'information et de sensibilisation est très longue». (Natalie Bernard-Rey, Animatrice SAGE Aulne).

Le SAGE Elorn a été approuvé en juin 2010. Il tente de répondre aux problématiques liées aux phénomènes d'eutrophisation, de pollution des eaux qui résultent des nuisances engendrées par les activités agricoles. Le SAGE met en place des actions pour limiter l'emploi de produits phytosanitaires, réduire les pollutions d'origine urbaine et convie de plus en plus les collectivités à gérer efficacement les eaux pluviales. Des animations ont lieu auprès de ces acteurs et des financements sont accordés pour valoriser certaines pratiques.

Un programme relatif à l'assainissement a pu être mené dans plusieurs communes (Daoulas, St Urbain, Loperhet, L'Hôpital-Camfrout...). Il existe encore des habitations qui ne sont pas reliées à un réseau d'assainissement, « Ça n'a pas nécessairement d'impact mais ça peut devenir un problème pour les activités maritimes présentes. On peut voir la prolifération de phytoplancton en mer, des marées vertes, des contaminations bactériologiques des eaux qui induisent des problèmes de

qualité pour la pêche à pied professionnelle, la conchyliculture, ou la baignade »⁷³.

Le SAGE Elorn travaille en partenariat avec d'autres instances de gestion. Une réflexion sur les zones humides, la protection du maillage bocager et la gestion des espèces invasives est en cours d'élaboration avec Natura 2000.

Le SAGE du Bas-Léon porté par le Syndicat du Bas-Léon a réellement débuté en 2009. Son territoire s'étend sur l'ensemble des bassins hydrographiques des cours d'eau situés entre les communes du Conquet et de Plougonvelin et la grève de Goulven (commune de Tréfléz), à savoir sur 58 communes dont 47 pour la totalité de leur territoire⁷⁴. Les principaux freins qui ont ralenti la démarche ont été les élections municipales et le plan gouvernemental d'algues vertes confié par l'Etat au Syndicat. Le choix d'une stratégie a été arrêté en juin 2012, la phase d'élaboration et d'écriture du SAGE est actuellement en cours de création.

Les problématiques majeures du SAGE Bas-Léon concernent la thématique bactério-conchyliculture sur le Bassin Versant de l'Aber Benoît. Concernant celui du Bassin versant de l'Aber Wrac'h, fournisseur important en eau potable, il est confronté à des dépassements systématiques des taux de nitrate. La localisation privilégiée des bras des Abers leur confère l'afflux des marées bénéfique aux activités conchylicoles. Le Sage Bas-Léon concentre donc un nombre important de sites dédiés aux cultures marines. Toutefois, l'agriculture est assez

intensive sur le territoire et les conchyliculteurs exigent une eau de très bonne qualité. Le SAGE du Bas-Léon rassemble les différents utilisateurs du bassin versant pour tenter de trouver des accords entre les différentes parties : *« c'est rare de ne pas trouver un terrain d'entente entre les acteurs, le but du SAGE est vraiment de trouver un consensus et de rédiger des documents qui seront mis en œuvre par tous. »*⁷⁵

LES ORGANISMES DE RECHERCHES

IFREMER

L'Ifremer contribue, par ses travaux et expertises à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

L'IFREMER produit de nombreux travaux et expertises qui peuvent nourrir la démarche de Gestion intégrée des zones côtières. C'est un acteur non négligeable dans la production de données de terrains et cartographiques.

73. Natalie Bernard-Rey, Animatrice SAGE Aulne.

74. SAGE du Bas Léon – Etat des lieux des milieux et des usages, Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon, 2010.

75. Mélanie Jacob, Animatrice SAGE Bas-Léon.

IUEM

L'Institut Universitaire Européen de la Mer est une école interne pluridisciplinaire, composante majeure de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) dont l'objet de recherche est en lien avec la mer et les littoraux.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Parmi ses missions, l'IUEM contribue à une meilleure connaissance du monde marin (étudier et observer les interactions avec l'atmosphère, les espaces continentaux, les activités anthropiques...).

Comme l'IFREMER, les études menées par les chercheurs et les étudiants de l'IUEM apportent des éléments très enrichissants sur la connaissance du littoral. Ces travaux peuvent se focaliser sur des problématiques inhérentes à la GIZC relatant usages, activités, interactions... sur le territoire finistérien.

LES REPRESENTANTS DE PROFESSIONNELS

- **CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Le réseau des Chambres d'agriculture a été créé dans les années 1920 pour être un interlocuteur privilégié des instances publiques et pour représenter les intérêts du monde agricole. Il contribue activement depuis les années 60 au développement agricole en reprenant la mission publique assumée jusque-là par l'Etat.

Aujourd'hui, cette double mission se déploie dans le champ économique, social et environnemental ainsi qu'à l'échelle locale, nationale et européenne⁷⁶.

Ainsi, les Chambres coopèrent en permanence avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et territoriales à la réalisation de projets en matière de politique agricole, de gestion des ressources naturelles et de la forêt, de développement économique, d'environnement...

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Le monde agricole n'est pas à exclure de la GIZC au regard de l'impact de ses activités en aval sur les espaces côtiers. Parfois confronté à d'autres usagers du littoral, il est l'une des composantes essentielles pour mener des orientations, actions et pistes de réflexion en faveur d'une meilleure gestion et qualité de l'eau. Des normes particulières incombent d'ores et déjà aux exploitants agricoles. Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes et sont largement étudiées dans le cadre des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

PÊCHE ET CONCHYLICULTURE

- **SECTION RÉGIONALE CONCHYLICOLE**

La Section Régionale Conchylicole assure la représentation et la défense des intérêts généraux de la production conchylicole. Elle participe notamment à la promotion des produits conchylicoles, à la gestion des activités conchylicoles sur le Domaine Public Maritime, à l'information des professionnels et des partenaires, ainsi qu'à la gestion de la bonne qualité des eaux et des produits conchylicoles.

76. www.chambre-agriculture.fr

C'est un organisme privé ayant une mission de service public ; tous les concessionnaires du Domaine Public Maritime, éleveurs de coquillages, adhèrent obligatoirement à la SRC.

- **COMITÉ LOCAL DES PÊCHES ET DES ÉLEVAGES MARINS**

Le Comité des Pêches est une organisation professionnelle à trois niveaux : national, régional et local. Il gère et organise la filière pêche, et prend des décisions relatives à la protection et à la conservation des ressources, dont certaines sont rendues obligatoires. Toute la filière (producteurs, commerçants, transformateurs) est obligatoirement adhérente. Le financement du Comité des Pêches repose notamment sur les taxes payées par les producteurs et les entreprises en tête de filière du commerce des produits de la mer.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

La Section Régionale Conchylicole et le Comité Local des Pêches et des Elevages marins sont des organisations qui représentent le monde professionnel de la pêche et de la conchyliculture. Acteurs incontournables des espaces côtiers, ils pourront exposer leurs aspirations pour l'avenir du littoral et la manière dont ils envisagent une gestion plus équilibrée de la zone côtière.

NAUTISME

- **NAUTISME EN FINISTÈRE**

Nautisme En Finistère (NEF) est un EPIC qui dépend du Conseil Général du Finistère. Il a pour vocation de soutenir le développement de la filière nautique : les activités encadrées (centres nautiques...), les entreprises de maintenance et le secteur des ports de plaisance. Cela constitue aujourd'hui « un véritable petit secteur économique ».

Très orienté vers la protection des milieux naturels, NEF ne manque pas d'entreprendre des actions en faveur d'un nautisme respectueux de l'environnement. Le Finistère est en effet l'un des départements où la cause environnementale est la plus mise en avant. Certes, cette conscience environnementale amène des contraintes, en termes de réglementation par exemple, mais elle présente également quelques atouts. Les activités touristiques se tournent vers des pratiques nautiques douces telles que les ballades nautiques au cours desquelles un guide de mer peut accompagner les plaisanciers dans une démarche d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Secteur en pleine expansion, les activités nautiques vont devoir gérer davantage leurs périmètres d'intervention pour ne pas se confronter aux autres activités. « *Logiquement, le nautisme va se développer, donc il faut, en amont, bien organiser les choses, mettre en place une organisation qui va permettre que ça se passe bien. La GIZC peut faire en sorte que personne ne se gêne mutuellement* » (un professionnel du nautisme au sein de Nautisme en Finistère). Le nautisme semble devenir un axe de développement fort : activités économiques, emplois, attractivité du territoire. Ce professionnel ajoute que « *cette activité contribue au tourisme et elle est porteuse d'une image de marque* ». D'autres catégories de population souhaitent se tourner vers le nautisme (les seniors, les femmes, les personnes à mobilité réduite) avec une demande spécifique qu'il faudra prendre en compte, inventer et développer. Il y aura donc un équilibre à trouver entre la somme de ces activités, l'environnement et la dynamique économique de cette pratique : « *il y a*

la préservation de l'environnement mais également tout ce qui touche à l'économie et à l'emploi, c'est là une priorité absolue »⁷⁷.

Un certain nombre de professionnels de la mer se désolent de constater que rien n'est prévu pour l'accès au foncier en bord de mer. Le besoin est pourtant là ; leurs activités, bien qu'elles soient à dominante marines, nécessitent l'implantation d'infrastructures sur le littoral. Toutefois ceci reste très difficile en raison de la loi Littoral et de la proximité des concessions.

LES REPRESENTANTS D'USAGERS ET ASSOCIATIONS

LA PLAISANCE

Les associations de plaisanciers sont nombreuses sur le Pays de Brest. Elles permettent la promotion et la gestion de la plaisance à l'échelle d'un groupe de personnes utilisant la mer pour leurs loisirs :

- Association des Plaisanciers Aber-Wrac'h (APA)
- Association des Plaisanciers de l'Aber-Benoît
- Association des Plaisanciers et Usagers de l'Aber Benoit Rive Droite (a.p.u.a.b.r.d.)
- Association Navigation Traditionnelle Aber-Benoit (A.N.T.A.B)
- Association des Usagers des Cales de Mise à l'Eau (AUCME)
- Association des Usagers du Port de Paluden

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

De même que les activités nautiques, la plaisance est un loisir qui se développe de plus en plus sur les côtes du Finistère induisant plusieurs

problématiques. La première constatée -qui est celle des mouillages sauvages- doit être davantage prise en compte. Les collectivités et la DDTM incitent à la mise en place de zones de mouillage groupé (les ZMEL) pour tenter d'éviter un éparpillement des zones de mouillages, parfois situées sur des espaces naturels fragiles. Les usagers de la plaisance pourront nous éclairer sur la répercussion de leur activité et sur la manière dont ils imaginent une gestion plus équilibrée.

L'ENVIRONNEMENT

- **BRETAGNE VIVANTE**

Fondée en 1959, la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) a joué un rôle précurseur en créant des réserves ornithologiques sur le littoral. Son champ d'action s'est rapidement élargi à tous les problèmes de défense de l'environnement se posant sur l'ensemble des cinq départements de la Bretagne historique. En 1968, l'association SEPNB est reconnue d'utilité publique. En 1998, la SEPNB change de nom et devient Bretagne Vivante-SEPNB. En 2009 l'association a réactualisé son projet associatif, et s'est dotée d'un plan d'action sur trois ans déclinant les actions qu'elle se fixe d'entreprendre en priorité⁷⁸. Portée par près de 3000 adhérents, de nombreux militants et une quarantaine de salariés, l'association gère aujourd'hui un réseau de plus de 100 espaces naturels protégés.

77. Professionnel du nautisme au sein de Nautisme en Finistère.

78. www.bretagne-vivante.org

EAUX ET RIVIERE DE BRETAGNE

Eau & Rivières est une association loi 1901, créée en 1969⁷⁹ par des pêcheurs de saumon et des naturalistes inquiets de sa disparition des rivières bretonnes. Elle s'appelait alors « Association Pour la Protection du Saumon en Bretagne » (A.P.P.S.B.). Devenue par la suite « Eau & Rivières de Bretagne », l'association a élargi son action et sa réflexion à l'ensemble des problèmes de gestion et de protection de l'eau et des milieux naturels de la source à la mer.

PLOUGUERNEAU NATURE ENVIRONNEMENT

Depuis 2002, Plouguerneau nature environnement a pour but de protéger l'environnement sur la commune et ses environs⁸⁰. L'association a pour but la sensibilisation, l'information et la réalisation d'actions sur l'environnement et le patrimoine, avec la collaboration éventuelle d'autres associations de même but, une veille environnementale sur la commune de Plouguerneau et ses environs, la restauration et la valorisation des sites naturels.

- **CPIE**

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) est une association labellisée qui agit dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable : la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ainsi que l'accompagnement des territoires au service des politiques publiques et des projets d'acteurs. Au sein des territoires concernés par la GIZC, il existe un CPIE, celui des Vallées de l'Elorn, situé à Loperhet.

79. www.eau-et-rivieres-asso.fr

80. www.plouguerneau.fr

ASSOCIATION DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DU FINISTERE PRESIDENT

L'association permet d'informer et de gérer les éléments relatifs à la chasse sur le domaine public Maritime.

- **LES LIENS AVEC LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.**

Les associations sont des acteurs importants car leurs activités de recherches, de préservation et de sensibilisation peuvent se heurter à de nombreuses activités anthropiques. Il sera intéressant de les rencontrer pour recueillir leur point de vue sur la démarche de la GIZC. Cet échange permettra aussi de mieux connaître les conflits d'usage auxquels ces associations peuvent être confrontées, le cadre dans lequel les conflits s'inscrivent et les solutions imaginées ou envisagées.

LES INTERACTIONS ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

Les premiers acteurs rencontrés, à savoir les élus, les institutions liées à l'Etat, les instances de gestion, certains organismes de recherches et une association de représentant d'usagers du nautisme ont montré des intérêts partagés face la gestion intégrée des zones côtières.

Ce sentiment partagé vient du fait que la plupart de ces groupes travaillent ensemble sur le territoire et sur des problématiques similaires à celles de la GIZC. Bon nombre d'acteurs se retrouvent régulièrement « autour de la table » ou sont sollicités chacun leur tour par les mêmes structures de gestion. Les élus, les chargés de missions Natura 2000 et du PNRA, les représentants de professionnels, d'usagers, de protection de l'environnement sont régulièrement conviés par le PNRA, les SAGE, la DDTM, Natura 2000... à débattre sur des thématiques spécifiques à l'échelle de leur territoire d'intervention.

Parmi les acteurs cités, les SAGE, Natura 2000 et le PNRA mènent une concertation permanente avec l'ensemble des acteurs pour tenter de concilier protection des espaces naturels et de la ressource avec les activités socio-économiques.

De nombreuses démarches, tentatives de conciliation faisant l'objet de rapports existent à des échelles différentes que celle du Pays de Brest. L'intérêt pour ce dernier réside dans la capacité à mutualiser et à valoriser un corpus de travaux déjà existant sur son territoire pour nourrir le diagnostic porté sur les activités littorales.

UNE DÉMARCHE QUI S'INSCRIT DANS D'AUTRES DÉMARCHES

UN CORPUS DE TRAVAUX DÉJÀ EXISTANTS SUR LES SITES ETUDIÉS

De nombreuses données scientifiques sur la rade de Brest sont produites, et la rade est le siège de plusieurs projets scientifiques pluridisciplinaires. Les principaux acteurs scientifiques étant l'IFREMER, l'Université de Bretagne Occidentale dont l'Institut Universitaire Européen de la Mer avec ses laboratoires LEMAR et GEOMER.

LA PLAISANCE

Au regard de l'intensité que prend l'activité de plaisance sur le territoire finistérien, un certain nombre de chercheurs, étudiants et organismes se sont penchés sur cette thématique.

Parmi les travaux qui seront d'une grande aide à l'élaboration du diagnostic des activités et des usages du Pays de Brest, l'étude menée par NARDIN Guillaume, LE BERRE Iwan, BRIGAND Louis - *Un SIG pour connaître et pour gérer la plaisance dans le Finistère* est particulièrement intéressante. Dans la continuité de l'étude de Géomer, un Inventaire des infrastructures de plaisance à l'échelle du Finistère, a été réalisé, à la demande de Nautisme en Finistère, par l'association PATEL⁸¹ (2006). L'étude apporte des éléments très intéressants sur l'activité de plaisance et de ses composantes à l'échelle du Finistère. Zones de mouillage, ports,

aires et cales de carénage... ont fait l'objet d'un inventaire précieux pour la GIZC.

Ces outils permettent de disposer de données complètes et actualisées à exploiter, pertinentes pour alimenter la réflexion sur le développement de la plaisance et les liens avec les autres activités dans le Finistère. Des avancées significatives ont été obtenues pour rendre possible la production des résultats suivants :

- Inventaire des mouillages dans le Finistère ;
- Structuration de l'offre départementale autour des mouillages les mieux équipés ;
- Identification globale des points à améliorer ou à étudier ;
- Interactions entre la plaisance et l'environnement littoral ;
- Proposition de nouvelles activités ou produits.

L'outil développé sous SIG est le support d'une base de données regroupant de nombreuses informations sur la plaisance ou liées à cette pratique. Une partie des couches SIG réalisées dans le cadre de cette étude sera intégrée à la base SIG créée spécifiquement pour le diagnostic GIZC. Dans la même veine que l'étude sur la plaisance, le rapport mené par Guillaume NARDIN : *Modalités de gestion des mouillages dans le département du Finistère* fait un focal sur les zones de mouillage et leurs caractéristiques. Il est suivi d'un regard approfondi sur la plaisance et ses interactions avec l'environnement, et les sites Natura 2000 du Finistère.

81. Etude Inventaire des infrastructures de plaisance à l'échelle du Finistère, Association Protection Aménagement du Territoire et de l'Environnement Littoral (PATEL), Master EGEL, 2006.

LE CARÉNAGE

Le carénage est une thématique bien étudiée où l'on retrouve plusieurs travaux menés à l'échelle du Pays de Brest. Le rapport réalisé par Emilie PEUZIAT : *Schéma de carénage du Pays de Brest* – permet de dresser un diagnostic de la plaisance et du carénage sur le Pays de Brest. Elle fait le lien entre ces activités et analyse les potentialités d'aménagement d'aires ou de cales de carénage. Les grandes lignes mettent en évidence la problématique liée à l'éparpillement des sites de mouillages le long des côtes qui rend inenvisageable la création d'équipements pour chaque zone. L'activité de carénage doit être pensée à l'échelle du Pays de Brest afin de mettre en place des équipements performants au niveau environnemental et pratiques à l'usage. Elle précise la nécessité d'établir une politique active d'information dans le but de préserver le patrimoine maritime naturel. Dans la suite de ce travail, le Pays de Brest a établi un schéma de carénage et des propositions -PAYS DE BREST : ADEUPa - *L'organisation du carénage sur le Pays de Brest : diagnostic et propositions*. Le travail cartographique issu de ces travaux pourra être intégré à la base SIG consacrée à la GIZC.

LES ACTIVITÉS DE PÊCHES ET CONCHYLICOLES

Peu d'études ont été réalisées sur l'activité conchylicole et de pêche professionnelle à l'échelle du Pays de Brest ou du Finistère. Il s'agit soit de rapports plus larges à l'échelle de la région, soit d'études très ciblées sur une filière spécifique. Parmi les travaux existants, une recherche est focalisée sur les pêcheurs à la coquille : *Modélisation du savoir porté par les acteurs d'un système : application aux pêcheurs à la coquille en rade de Brest* - Gwen CHRISTIANSEN. L'étude s'appuie sur la méthode originale du « schéma cognitif ». Cette étude ne cherche donc pas à spatialiser les activités de pêche mais tend à démontrer les visions des professionnels de cette filière. Elle apporte des éléments nouveaux sur des entités très

ciblées à l'échelle de la rade (ex : écloserie du Tinduff...). Cette méthode des « schéma cognitifs » paraît tout-à-fait pertinente pour mener une démarche de concertation et croiser les visions de différents protagonistes.

Toutefois, cette étude ne fait pas l'objet de données SIG sur les usages et les activités conchylicoles. Les partenaires précieux pour recueillir des éléments cartographiques sur ces filières sont les Comité régionaux des pêches et CNPMCP⁸².

LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES (HORMIS LA NAVIGATION)

Les activités récréatives ont été peu étudiées sur le territoire malgré l'importance de certaines d'entre elles sur le territoire. La pêche à pied, la plongée, ou la randonnée, activités majeures dites « récréatives » ne font l'objet que d'un seul rapport à l'échelle de la rade de Brest : *Caractérisation spatiale et quantitative des activités en rade de Brest et synthèse bibliographique des conflits d'usage* sous la direction de Damien Le Guyader (**Volet 3** - Pêche à pied, la pêche de plaisance, la plongée).

Ce document réalisé dans le cadre d'un stage⁸³ effectue un inventaire des lieux fréquentés par les pêcheurs à pied et des lieux dédiés à la plongée sous-marine. Observations menées au cours des grandes marées, elles permettent de donner un premier aperçu de la pêche à pied récréative à des moments précis à l'échelle de la rade. Cette étude a permis d'établir des données géo-référencées qui ont pu être ajoutées à la base SIG de la GIZC. Toutefois, il est indispensable de bien prendre en compte la dimension temporelle et « figée » lors de l'analyse de ces données.

82. Comité national des pêches et des élevages maritimes.

83. Stage de Master 1 EGEL sous la direction de D. LEGUYADER.

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES (KITE-SURF, KAYAK/CANOË, SURF/PLANCHE À VOILE, JET SKI...)

Des études sont régulièrement menées par Nautisme en Finistère sur ces thématiques. Acteur précieux pour le recueil de données, Nautisme En Finistère possède également un observatoire du nautisme pour mieux comprendre le fonctionnement de cette activité sur le territoire (enjeux touristiques, de promotion, de développement...).

LES CONFLITS D'USAGE

Plusieurs études ont pris les conflits d'usage comme fil conducteur. A l'échelle du Finistère, le travail mené par Damien Le Guyader : *Modélisation des activités humaines en mer côtière*, est l'une des références majeures. Cette étude aborde une multitude de notions concernant les activités humaines en mer côtière et les conflits. Pour ce faire, D. Le Guyader a mis en place une démarche générale de modélisation spatio-temporelle des activités humaines (à partir des données spatiales, temporelles, quantitatives et qualitatives collectées, ainsi que les zones et les calendriers de pratiques produits à partir du post-traitement des données).

Cette étude permet de présenter une modélisation spatio-temporelle des activités humaines en mer en rade de Brest au cours d'une année et au pas de temps quotidien. L'étude a été poussée jusqu'à l'analyse des conflits d'usage : les résultats obtenus ont permis de retranscrire la dynamique des activités sur une base SIG extrêmement affinée. Elle peut ainsi mettre en évidence les interactions négatives entre activités à partir des intersections spatio-temporelles.

Les données créées dans le cadre de la thèse de D. Le Guyader seront d'une grande richesse et permettront de compléter la plateforme SIG dédiée à la GIZC.

Un second rapport mérite d'être cité au vu de la méthode différente appliquée : *Caractérisation spatiale et quantitative des activités en rade de Brest et synthèse bibliographique des conflits d'usage sous la direction de Damien Le Guyader*. Le conflit d'usage, est analysé sous l'angle médiatique, à savoir la presse quotidienne « Le Ouest France, le Télégramme et l'hebdomadaire le Marin ». Dans un premier temps, cette synthèse a été réalisée à partir d'ouvrages, d'articles scientifiques, de thèses et tente de faire état des différentes typologies des conflits d'usage : ceux liés à l'environnement, à l'espace et à la ressource. La seconde partie s'articule autour d'une revue de presse consacrée aux conflits d'usage en rade de Brest. Les conflits d'usage identifiés ont été classés selon cette typologie. Sur les 176 articles sélectionnés, seuls 31 articles relèvent de conflits d'usage. Parmi ceux-ci, 25 % concernent des conflits d'usages pour l'espace, 10 % des conflits d'usages pour la ressource et 65 % des conflits d'usages d'ordre environnemental. Les articles sélectionnés sont représentés sur une frise chronologique⁸⁴.

LES USAGES LITTORAUX EN GÉNÉRAL

Dans le cadre de la démarche engagée de Gestion intégrée des zones côtières au sein du Pays de Brest, plusieurs études ont été menées sur les usages littoraux tels que :

- L'Organisation du carénage sur le Pays de Brest (2009)
- Participation à la réalisation de l'état de la connaissance des usages sur le littoral du Pays de Brest (2011)
- Diagnostic de la pratique du bateau transportable sur le Pays de Brest (2012)

84. Annexe 8.

Le travail mené par Mathilde PAROD⁸⁵ mérite d'être cité au regard de son caractère riche et exhaustif des activités et des usages littoraux sur le Pays de Brest. Le travail trouve également son intérêt vis-à-vis de l'approche réglementaire de chaque type d'usage, faisant l'objet de fiches réunies au sein d'un catalogue.

DES TENTATIVES CONCRETES EXPERIMENTEES SUR LE TERRITOIRE

Le projet de mettre en place une gestion plus équilibrée sur le territoire maritime a fait l'objet de plusieurs démarches qui ont connu des points de blocages et des résultats plus ou moins probants. Certains d'entre eux sont encore à l'heure de l'écriture et de la réflexion et seront mis en place prochainement, tandis que d'autres n'ont pas réussi à aboutir.

Les différentes démarches lancées sur le territoire s'inscrivent à des échelles multi-scalaires. Chaque projet est le fruit d'un travail approfondi sur le terrain, d'une dynamique de territoire et d'une synergie d'acteurs. La gestion intégrée des zones côtières, démarche qui vient se juxtaposer à cet ensemble de démarches plus localisées, doit travailler de façon harmonieuse avec ces projets. Pour mener à bien son diagnostic et sa mise en œuvre, elle doit se nourrir des projets en cours ou déjà existants : d'une part parce ce sont des « projets vivants » à ne pas éclipser, même si la GIZC s'applique à une échelle plus vaste, d'autre part parce qu'ils représentent des expériences riches dont il faut retirer les faiblesses, atouts, et les solutions apportées.

SCHÉMA MARITIME

- *UN MANQUE DE COHABITATION AU SEIN DE LA COMMUNE*

Face à la densification des activités sur son territoire, la commune de Plouguerneau a pris la décision de lancer une étude permettant d'articuler des activités sur l'espace littoral. La problématique s'est inscrite dans la recherche d'une meilleure cohabitation entre la plaisance, les marins-pêcheurs, les ostréiculteurs. « *Il fallait trouver un liant entre la somme de ces activités* » (élu à Plouguerneau).

- *QUATRE ANNÉES DE RÉFLEXION, DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS*

C'est ainsi qu'en 2008, le développement d'un schéma maritime est lancé, trouvant sa finalité durant l'été 2012. Il aura fallu quatre années de travail pour arriver à finaliser le diagnostic et aboutir à des propositions concrètes. Le climat sur Plouguerneau est assez particulier au regard des tensions fortes ressenties entre les acteurs des différentes filières professionnelles. Sur ce point, il est important de souligner l'influence du côté « humain », de ne pas omettre la dimension humaine inhérente aux traditions, mentalités et coutumes du territoire.

Le schéma maritime s'est fait en concertation avec les plaisanciers, les professionnels de la conchyliculture, les services de l'Etat... pour discuter de la situation actuelle des mouillages, de leur réorganisation et de l'instauration d'une redevance. Cette concertation a demandé un long travail préalable de connaissance entre les différentes parties prenantes. « *Les gens ne voulaient pas discuter ensemble, il a fallu attendre un moment avant que chacun se tourne vers les autres pour lancer le débat* ». (un élu à Plouguerneau).

85. PAROD Mathilde : Participation à la réalisation de l'état de la connaissance des usages sur le littoral du Pays de Brest accompagné d'un Catalogue des usages littoraux.

- **UN SCHÉMA PORTÉ PAR LA COMMUNE**

Ce schéma est approuvé et mené en collaboration avec les services de l'Etat. Toutefois, les élus ont fait le choix de s'ancrer à l'échelle communale, sans la participation de la CCPA⁸⁶. « *Le schéma maritime est à l'initiative de la commune, il n'y a pas eu de proposition faite aux autres communes* » (un élu à Plouguerneau).

- **LES FINALITÉS DU SCHÉMA MARITIME**

La commune de Plouguerneau n'avait pas encore mis en place de redevance pour l'utilisation des ports. Désormais la réglementation en vigueur impose la redevance sur corps-morts dans les ports « *C'est juste la volonté politique de l'appliquer qui manquait* ».

Ce schéma est le fruit d'un long travail se concrétisant par la réorganisation des activités sur le plan d'eau, du moins de la plaisance et ses mouillages. « *Cette démarche doit permettre un développement harmonieux des activités* ». (Un élu à Plouguerneau).

Enfin, une dimension « *maritime* » au PLU est en cours d'élaboration. Le schéma maritime vise à limiter l'urbanisation des côtes, il permet une gestion plus efficace des activités sur le littoral et d'établir des croisements avec les enjeux du PLU.

LA DÉMARCHE « AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU LITTORAL ET DE SON ENVIRONNEMENT » (AILE)

- **UNE DÉMARCHE PORTÉE PAR L'AGENCE DÉVELOPPEMENT DES ABERS-CÔTES DES LÉGENDES**

La démarche portée par l'Agence Développement des Abers-Côtes des Légendes a débuté en 2005 dans le cadre du programme LEADER+ par la

réalisation d'un état des lieux de l'ensemble des usages et usagers de la bande littorale du territoire des Abers et de la Côte des Légendes.

- **MIEUX APPRÉHENDER LES DOSSIERS D'AMÉNAGEMENT**

L'objectif était de mieux appréhender les dossiers d'aménagements, en favorisant le dialogue et la concertation. Il s'agissait, en outre, de décroiser l'approche trop souvent sectorielle des projets en lien avec le littoral pour aboutir à une méthodologie de travail transversale et transposable.

- **UNE PREMIÈRE PHASE DE DIAGNOSTIC**

Le rapport AILE fait un état des lieux des différents usages sur le territoire des Abers. Les activités telles que l'assainissement, le tourisme, le patrimoine naturel, les loisirs nautiques, les productions marines, l'agriculture sont analysés en détail. Il s'agit d'un travail en étroite corrélation avec la GIZC puisqu'il étudie les mêmes entrées, et va jusqu'à faire des propositions d'aménagement.

- **UNE SECONDE PHASE DE DISCUSSION ET DE PROPOSITIONS : LE FORUM AILE**

En organisant le programme AILE, les porteurs de projet souhaitaient réunir l'ensemble des acteurs du littoral à l'échelle des Abers (élus, acteurs socio-économiques, associations, institutions...) pour répondre à la question « *Quel avenir pour notre littoral ?* ». L'idée étant de définir une méthodologie de développement, intégrée et concertée du littoral et de donner l'opportunité aux acteurs d'émettre des orientations sur le territoire.

Ce forum rassemblant tous les acteurs concernés a réuni plus de 90 personnes. Sur la base d'ateliers thématiques, les acteurs ont échangé sur les enjeux de chaque thématique et ont pu aboutir à des propositions concrètes.

- Atelier n°1 : Urbanisation et gestion du foncier : quelle politique ?

86. Communauté de Communes du Pays des Abers.

- Atelier n°2 : Comment préserver et valoriser notre patrimoine littoral ?
- Atelier n°3 : Equipements et services : quelles stratégies ?
- Atelier n°4 : Développement économique : quels enjeux ? Quelles priorités ? Quel devenir ?

- **UNE DÉMARCHÉ QUI N'A PAS RÉUSSI À VOIR LE JOUR**

Malgré les forces et les efforts engagés sur cette démarche, peu d'éléments concrets ont abouti, faute de temps et d'argent.

Toutefois, le rapport faisant l'état des lieux des activités et des usages est riche d'informations et peut largement venir alimenter le diagnostic porté sur la GIZC du Pays de Brest.

SCHEMA D'APTITUDES ET D'UTILISATION DE LA MER (SAUM) DE LA RADE DE BREST (SAUM 1980)



FIGURE 13 - PERIMETRE DU SCHEMA D'APTITUDES ET D'UTILISATION DE LA MER (SAUM)

- **UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL QUI AFFICHAIT DES ENJEUX SIMILAIRES À LA GIZC**

Le SAUM rade de Brest, au même titre que le projet « Gestion Intégrée du Littoral, Pays de Brest, Pays maritime » affichait des objectifs prioritaires orientés vers les activités. Initié en 1974, il a été approuvé en 1980.

Porté par la Direction Départementale de l'Équipement (ancienne DDTM) sous l'autorité du Préfet du Finistère, l'objectif était de planifier les activités qui s'exercent en mer et sur la frange littorale mais aussi d'organiser la concertation. Il s'agissait d'un dispositif expérimental de « planification des activités de l'espace maritime et du littoral » encadré par :

- la décision du 26 octobre 1972 du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) de la mise à l'étude des schémas d'aptitude et d'utilisation de la mer (SAUM) sur les sites de la rade de Brest, du golfe du Morbihan, du Pertuis d'Antioche et de la rade d'Hyères,
- les directives du ministère de l'équipement, du 24 décembre 1974 demandant la constitution d'une commission locale chargée de l'étude du schéma d'aptitude et d'utilisation de la mer.

- **UN PRÉCURSEUR DES SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER**

Suite à la décision du CIAT du 26 octobre 1972 qui préconise l'établissement de « plans d'utilisation de la mer », et du rapport Piquard (1973) qui préconisait entre autre la préparation de SAUM sur certains sites expérimentaux, dont celui de la rade de Brest (compte tenu des conflits rencontrés), le CIAT confiait alors au Ministère de l'Équipement le soin de mettre en œuvre quelques plans expérimentaux de SAUM.

Les structures de concertation mises en place (une Assemblée plénière, un Comité directeur et des sous commissions spécialisées et thématiques)

réunissent plus de 120 membres représentants de l'État, des élus, de la marine, des catégories socio-professionnelles, des administrations et des scientifiques.

- **UNE CONCERTATION DIFFICILE À METTRE EN PLACE**

Les points de blocage concernent la mise en œuvre de la concertation liée à différents facteurs tels que le blocage de la politique régionale d'aménagement du littoral exprimée dans le SALBI (Schéma d'Aménagement du Littoral Breton et des Iles), le changement d'élus lors des élections cantonales, municipales et législatives et dans le personnel administratif.

- **UN DOCUMENT À FAIBLE PORTÉE JURIDIQUE**

Ce dispositif a abouti à la production du document "SAUM rade de Brest" qui émet de multiples « options », dont la définition de zones d'utilisation privilégiées pour chaque activité. Toutefois ces options sont limitées compte tenu de la faible portée juridique des SAUM. N'étant pas opposables aux tiers, ils n'avaient valeur que de simples « directives particulières d'aménagement national » pour les administrations, ce pourquoi d'autres documents de planification à l'échelle locale ont vu le jour, comme les Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) instaurés par la loi du 7 janvier 1983 (portant les mêmes objectifs que les SAUM mais devenus opposable aux tiers).

Etapas :

- 1974 : Arrêté préfectoral du 17/12 prescrivant le SAUM de la rade de Brest

-1974-1976: Phase analytique préparatoire

-1976-1978: Phase de concertation (mise en place de la première réunion de la Commission locale plénière, réunion des sous-commissions spécialisées et soumission du document au comité directeur en 1978)

-1979-1980: Phase de décision (validation du SAUM par la Commission locale plénière le 14 juin 1979, approbation du SAUM par un arrêté conjoint des Préfets maritime et de la Région Bretagne le 11 août 1980).

CONTRAT DE BAIE (TROADEC ET LE GOFF 1997)

- **UN CONTRAT DE BAIE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU**

La Communauté urbaine de Brest, confrontée à des problèmes de qualité de l'eau tant au niveau de la rade que dans les rivières qui s'y jettent, a lancé en 1992, le Contrat de Baie de la Rade de Brest. Le contrat de Baie était un programme territorial et contractuel d'actions environnementales concernant l'échelle d'une Baie⁸⁷. Dans le cas présent il s'inscrivait à l'échelle de la rade de Brest et son bassin versant (qui s'étend sur 2800 km² et 137 communes du Finistère, des Côtes d'Armor et du nord du Morbihan).

87. Le contrat de Baie est cadré par deux circulaires qui ont réorienté les anciens contrats de vallée et de rivière :

- circulaire du 13 mai 1991, instituant les contrats de baie

- circulaire du 22 mars 1993, définissant la procédure relative aux contrats de baie et aux contrats de rivière.



FIGURE 14 - PERIMETRE DU CONTRAT DE BAIE

Il faudra six années entre le début de la phase de diagnostic préliminaire en 1992 et celle de contractualisation en 1998.

- **CRÉER DE NOUVELLES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AUTOUR DU PROBLÈME DE L'EAU**

Porté par Communauté Urbaine de Brest (CUB), il était également soutenu par l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau. Ce programme visait l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les pollutions émises en amont. Il reposait sur un partenariat fort avec les agriculteurs, les pêcheurs, les scientifiques, la marine nationale, les habitants afin de trouver des solutions innovantes en matière écologique et économique⁸⁸. Une structure de pilotage spécifique a été mise en place

88. Les villes françaises et le développement durable. Rapport de synthèse, fiches de cas et fiches techniques. B. Duhamel, C. Emelianoff, L. Héland, C. Menneghin et J. P. Piéchaud.1996. pp. 20-26.

pour animer ce programme. Une première phase d'expérimentation a eu lieu, ce qui a permis d'arrêter un programme d'actions approuvé par tous.

- **DES DIFFICULTÉS LIÉES À UNE MULTITUDE D'ACTEURS**

La Communauté urbaine de Brest a rencontré un certain nombre de résistances dans la mise en place de son programme. Les négociations avec les partenaires professionnels demandaient du temps et les partenariats proposés semblaient difficiles à instaurer concrètement. Les obstacles et les conflits majeurs étaient d'ordre politique et tiennent aux visions et aux intérêts différents voire divergents⁸⁹ des partenaires.

- **DES EXPÉRIENCES PROBANTES**

La phase préparatoire du Contrat de baie a débouché sur des expérimentations qui ont permis de tester des solutions concrètes dans les domaines de l'assainissement, les pratiques agricoles et horticoles, le traitement des eaux pluviales, la conchyliculture ; par exemple la culture sous serre dont l'activité libérait des pollutions en aval. L'expérimentation proposée consistait à récupérer les solutions nutritives non absorbées par les plants afin de les réinjecter dans le système de diffusion et ainsi limiter les rejets polluants de nutriments. Autre expérience : 19 exploitants agricoles ont bien voulu se prêter à l'analyse de leur activité, à la comptabilisation de tous les produits auxquels ils ont recours, à la réalisation de relevés pédologiques et hydrologiques afin que les spécialistes mandatés proposent de nouvelles pratiques agricoles. Le projet qui reste le plus marqué réside dans la relance de la coquille Saint-Jacques par l'implantation de l'écloserie du Tinduff en tant qu'expérience pilote (toujours en activité aujourd'hui).

89. DUHAMEL B. EMELIANOFF B., HELAND L., MENNEGHIN C., PIECHAUD J.P., Les villes françaises et le développement durable. Rapport de synthèse, fiches de cas et fiches techniques..1996. pp. 20-26.

Le Contrat de Baie s'est achevé en 2006 par la seconde phase opérationnelle. Les orientations mises en œuvre dans le cadre de cette démarche ne sont pas « tombées à l'eau » puisqu'une nouvelle démarche a pris la relève. Le contrat de baie a été fondu dans un programme de transition en 2007 avant que le Contrat de rade Brest/Élorn en 2008 lui succède.

Étapes

1992-1997 : Phase d'étude préalable intitulée le "Programme Rade"

1998 : Signature du contrat de baie par les porteurs

1998-2003 : 1ère Phase opérationnelle comportant deux volets (1) Protéger et préserver les richesses naturelles (7 programmes) et (2) Restaurer la qualité des eaux (11 programmes)

2003-2006 : seconde phase opérationnelle

Le contrat de Baie a été suivi en 2007 par un programme de transition puis par le contrat de rade Brest/Elorn 2008-2010.

CONTRAT DE RADE

- **DU CONTRAT DE BAIE AU CONTRAT DE RADE : UN PROGRAMME POUR ACCOMPAGNER LE SAGE DE L'ÉLORN.**

Suite au Contrat de Baie de la rade de Brest, et au programme Bretagne Eau Pure Elorn, un nouveau programme de travaux, porté en commun par Brest métropole océane et le Syndicat de Bassin de l'Elorn a été élaboré : le Contrat de rade.

Ce programme vient s'inscrire sur le territoire du futur SAGE de l'Elorn. Le Contrat de rade ne vient pas se superposer mais vient accompagner la phase d'élaboration du SAGE de l'Elorn.

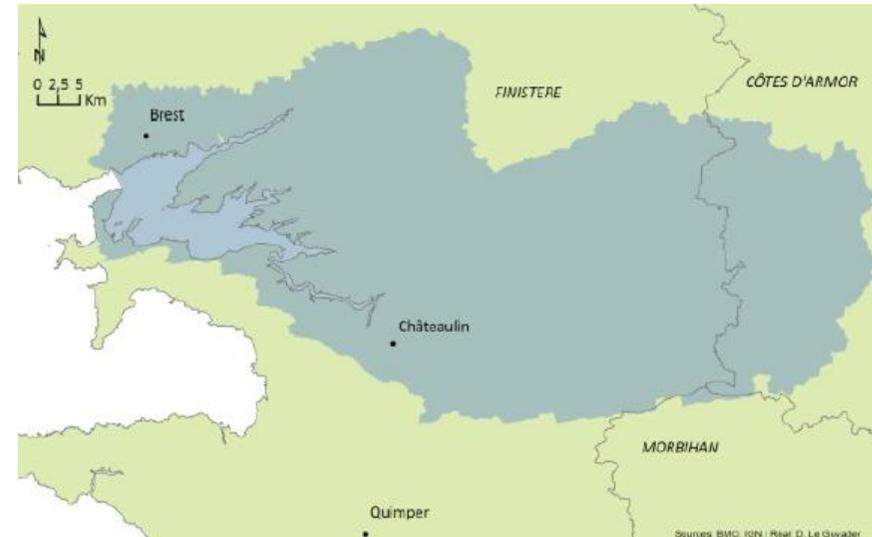


FIGURE 15 - PERIMETRE DU CONTRAT DE RADE, SIMILAIRE A CELUI DU CONTRAT DE BAIE ET DU SAGE ELORN

- **DES ORIENTATIONS QUI S'ARTICULENT AVEC CEUX DU SAGE DE L'ÉLORN**

Conformément aux réflexions menées dans le cadre du SAGE, ce contrat s'articule autour de la qualité de l'eau avec des entrées par objectif. Trois thématiques se dégagent :

- l'eutrophisation des eaux de la rade au travers d'actions principalement orientées vers le monde agricole,
- la contamination bactériologique des zones de baignade, de pêche à pied ou de conchyliculture, avec des actions ciblées vers l'élevage, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif,
- la limitation de l'utilisation des pesticides par les différentes catégories d'acteurs du territoire.

Ces trois principaux enjeux sont complétés par des actions liées aux pollutions portuaires, à la préservation des zones humides et du bocage, à l’animation scolaire et grand public

Étapes

2008 – 2010 : Programme qui fait suite au contrat de Baie de la rade de Brest et au programme Bretagne Eau Pure Elorn dans une optique d’accompagnement de la phase d’élaboration du SAGE de l’Elorn.

LES SAGE ET NATURA 2000, UNE « MICRO-GIZC »

Comme cité précédemment, les SAGE et Natura 2000 sont des acteurs précieux dans la réalisation du diagnostic portant sur la Gestion intégrée des zones côtières : d’une part parce qu’ils rassemblent de nombreux acteurs du territoire par la réalisation de projet en concertation ; d’autre part, parce qu’ils réalisent un état des lieux des usages et des activités humaines sur leur territoire d’intervention. Ces instances de gestion affichent des objectifs visant l’association des parties prenantes et intègrent une description des activités en mer, ne serait-ce que dans la réalisation des états initiaux.

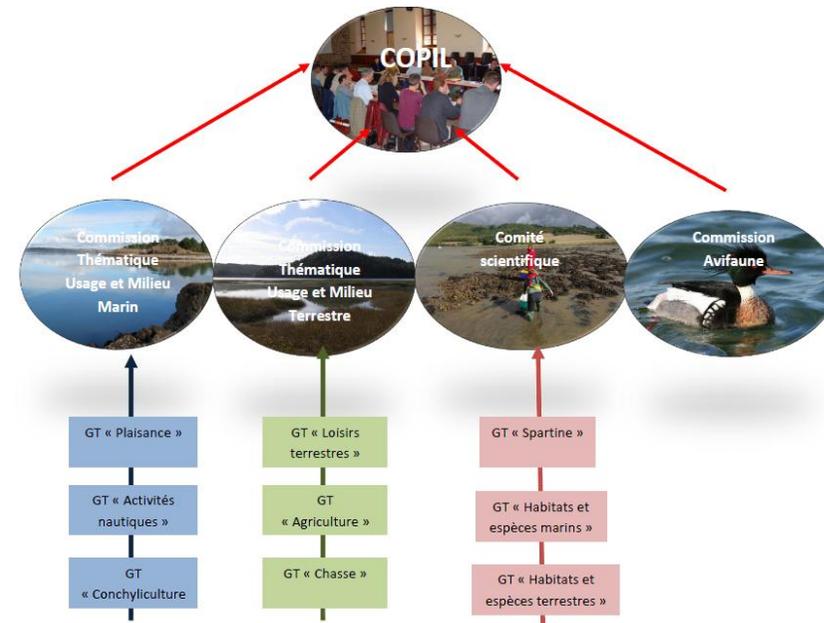
• **UN TRAVAIL QUI RASSEMBLE DÉJÀ LES ACTEURS DU MONDE LITTORAL**

Pour réaliser le document d’objectifs (Natura 2000) et l’état des lieux (SAGE), ces instances de gestion sollicitent de nombreux acteurs similaires à ceux conviés pour la Gestion intégrée des zones côtières.

Pour la mise en œuvre de ces projets, l’État français a pris le parti de privilégier une démarche contractuelle avec les acteurs locaux. C’est pourquoi le document d’objectifs et l’état des lieux (SAGE) supposent une concertation approfondie associant l’État, les collectivités territoriales, les élus, les représentants socio-professionnels, les scientifiques.

La concertation est organisée de la manière suivante :

⇒ Un Comité de Pilotage (COFIL) pour Natura 2000



⇒ Un Comité Local de l’Eau (CLE) pour les SAGE

Pour chaque comité, la composition est étroitement similaire puisqu’ils rassemblent des administrations et établissements publics de l’Etat, des collectivités territoriales, des organismes socioprofessionnels, associatifs et d’experts. Ils valident la démarche d’élaboration du document d’objectifs. Ils se réunissent afin de cadrer le projet par rapport au territoire, assister l’opérateur et valider le document final.

⇒ Les commissions thématiques

Elles sont des lieux de débats sur des thématiques transversales et permettent de dégager les éléments à inclure dans le document final.

Elles ont pour rôle de favoriser la participation des acteurs locaux à l'élaboration du document final, de solliciter les compétences et les connaissances de chacun et de discuter le contenu des différents éléments du projet (état des lieux, orientations de gestion, actions de gestion). L'inscription à ces commissions relève d'une démarche volontaire. Parmi les commissions thématiques au sein de Natura 2000 qui peuvent se croiser avec la GIZC :

- ⇒ Milieu marin et Usages
- ⇒ Milieux terrestres et Usages.

Natura 2000 Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne est allé encore plus loin dans les démarches de concertation avec la mise en place de « **groupes de travail** ». Chaque groupe est constitué d'acteurs selon un type d'activité ou une thématique bien précise. Les groupes de travail ont été réunis dans un premier temps pour présenter les modalités de la démarche Natura 2000 sur le site et valider l'état des lieux socio-économique correspondant à la thématique du groupe.

Exemple :

- ⇒ Activités conchyliques
- ⇒ Plaisance
- ⇒ Activités nautiques encadrées
- ⇒ Chasse
- ⇒ Activités agricoles
- ⇒ Activités de loisirs terrestres

- **UN ÉTAT DES LIEUX UTILE À LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DU PAYS DE BREST.**

Les chargés de missions Natura 2000 ont la responsabilité de réaliser le document d'objectif pour leur site respectif, et les Sage un état des lieux.

Ce document fait le recueil des données naturalistes/écologiques et socio-économiques sur les périmètres d'intervention de chaque site Natura 2000.

Le site Natura 2000 «Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne», est essentiellement marin contrairement au site Natura 2000 «Rivière de l'Élorn» dont la composante marine est plus faible. Les SAGE ont une approche par la qualité des eaux. Qu'ils s'agissent du Document d'Objectif de Natura 2000 ou l'état des lieux du SAGE, un volet « usages et activités humaines » est réalisé.

Pour Natura 2000, le document d'objectifs est composé de plusieurs chapitres. Celui relatant les habitats naturels fait partie intégrante du volet environnemental de la GIZC. Le chapitre consacré au contexte socio-économique analyse les activités, usages et interventions sur les milieux tant au niveau des pratiques individuelles (usages conchyliques et de loisirs par exemple) qu'au niveau collectif (interventions publiques...), ainsi que les projets à court terme.

Le tome consacré aux orientations permet de faire le lien entre espace naturel et activité. Il identifie des enjeux à partir du croisement des états des lieux environnementaux et socio-économiques en prenant en compte le maintien et le développement des activités favorables et défavorables à la conservation des habitats naturels et des espèces. Il vise à améliorer les situations dégradées et à intégrer à l'avenir d'éventuels projets d'aménagement.

L'un des rôles du document d'objectifs est précisément d'établir les termes du « contrat » qui permettra de maintenir chaque site en bon état de conservation au regard de la biodiversité. Concernant les SAGE, ils n'ont pas pour objet de favoriser la cohabitation entre activités en mer,

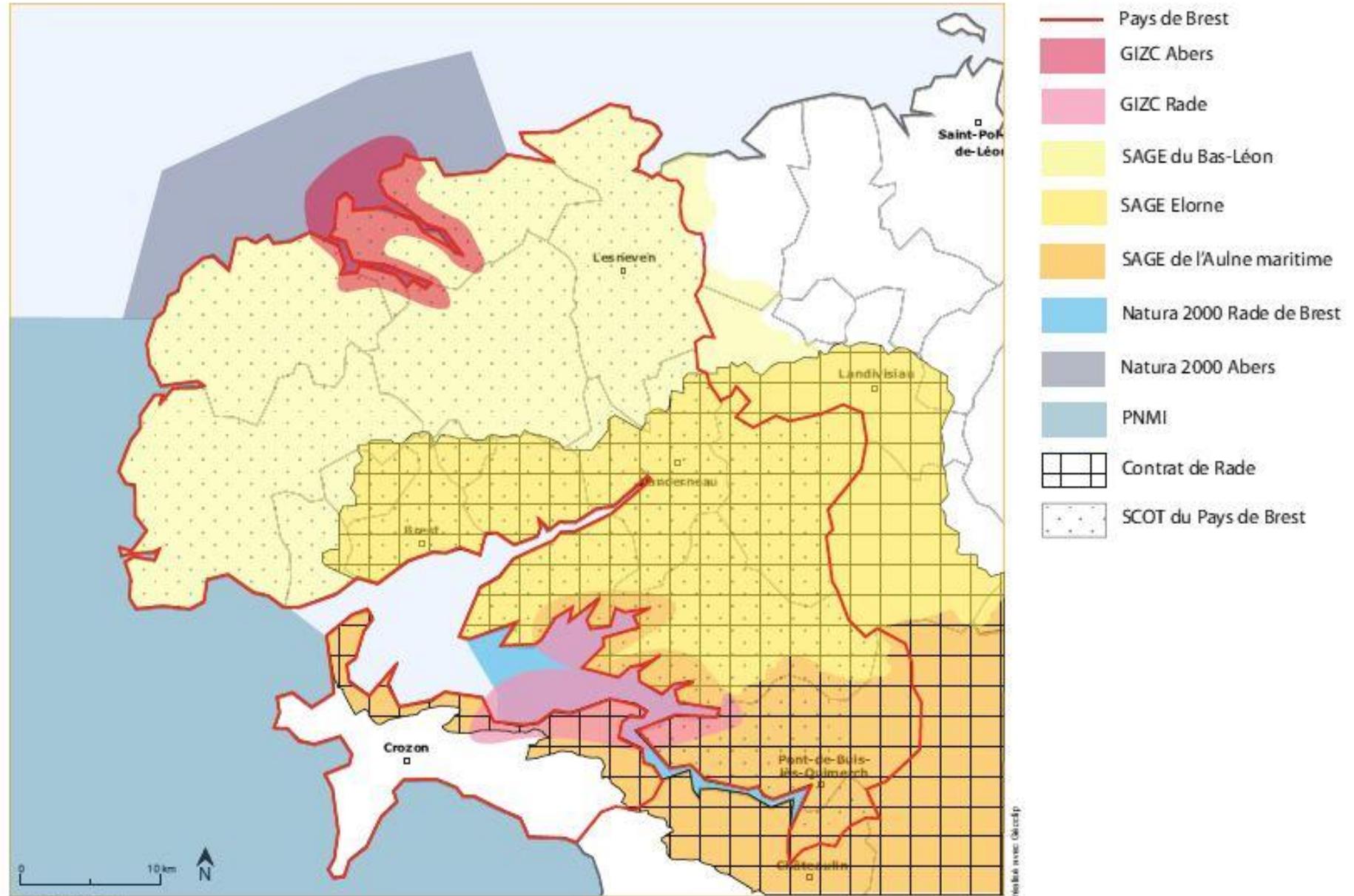
mais de permettre la cohabitation entre les **activités en mer et les activités terrestres**. En effet, une mauvaise qualité de l'eau exerce des pressions sur « les usages tributaires de la qualité des eaux littorales », tels que la conchyliculture (concentration bactériologique, blooms⁹⁰ phytoplanctoniques et phytotoxiques, qualité chimique, concentration en métaux lourds, T.B.T.⁹¹...), la pêche (qualité bactériologique, blooms phytoplanctoniques et phytotoxiques) et les activités de loisirs (qualité bactériologique, eutrophisation par apports de sels nutritifs) (Syndicat de Bassin de l'Elorn 2007).

La présence de ces instances de gestion et de leurs travaux est indispensable à prendre en compte dans la mise en œuvre d'une GIZC. Les études menées au travers des documents d'objectifs et des états de lieux seront d'une grande aide à la réalisation du diagnostic. Aussi, il était pertinent de mettre en évidence la forme que prend la concertation au sein des instances car la GIZC pourrait s'appuyer sur des commissions déjà existantes pour éviter « un essoufflement » souvent ressentis par les différents acteurs.

90. Un bloom est une augmentation soudaine de la biomasse. Il peut résulter d'un dérèglement occasionné sur le milieu.

91. T.B.T. : Tributylétain, produit utilisé notamment pour le traitement des coques de navires.

Les démarches de gestion engagées sur le territoire du Pays de Brest



- **MUTUALISER ET VALORISER LES DONNÉES EXISTANTES**

Dans une optique d'efficacité et de réelle plus-value des différentes démarches existant sur le territoire du Pays de Brest, un travail de mutualisation et de connaissance approfondie des travaux était indispensable. La mise en place d'une GIZC passe avant tout par une synergie des études, démarches et projets réalisés, ce que l'on pourrait rapporter à l'intelligence territoriale.

Faire le bilan des données peut paraître long et donner un effet « catalogue », mais il s'agissait d'une étape essentielle pour mettre à plat toute les énergies déjà développées sur le territoire. L'état des lieux des différentes études n'est sans doute pas exhaustif au vue de la complexité de l'accès à certains rapports. La non-divulgation de la donnée par les porteurs de projets est une dimension à laquelle nous avons été parfois confrontés. De plus, le recueil de certains diagnostics n'a été rendu possible que par la rencontre avec les acteurs porteurs de ces démarches, s'agissant bien souvent d'éléments non divulgués ou d'archives restées en interne.

Il existe une très grande diversité d'ouvrages et d'articles sur les usages du littoral abordant le sujet sous différents angles, de manière générale ou très pointue sur un sujet précis. Néanmoins, force est de constater que l'information est largement éparpillée et qu'un travail minutieux de couture avec l'ensemble des travaux existants est à réaliser. Le relevé bibliographique ainsi dressé n'est donc pas exhaustif et sera amené à évoluer dans la seconde phase du diagnostic. Il permet d'ores et déjà d'identifier les manques et les pistes de recherches qu'il faudra intensifier.

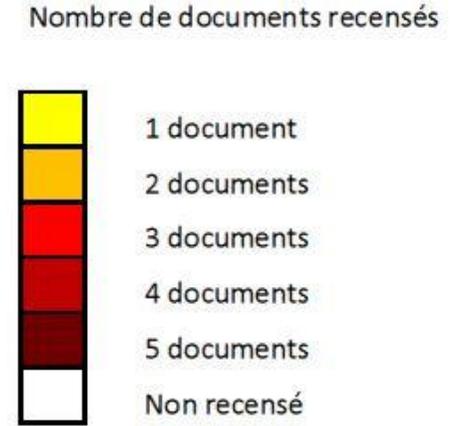
- **MÉTHODOLOGIE DE CROISEMENT DES DONNÉES**

Le tableau de croisement des données recensées présenté à la page suivante (et disponible en Annexe 2) permet de visualiser la quantité de documents que nous avons identifiés comme ayant un intérêt dans le cadre de notre étude. Celui-ci recense en effet les sources bibliographiques en notre possession, de façon à la fois sectorielle et thématique. Chaque ligne correspond à une échelle d'élaboration des documents (du niveau national au niveau infracommunal), et chaque colonne renvoie à une activité en rapport avec la gestion du littoral. Le tableau a, de plus, été divisé en deux parties, afin de distinguer nos deux secteurs d'étude que constituent les Abers d'une part, et la rade de Brest d'autre part. Chaque case située à l'intersection d'une ligne et d'une colonne est colorée en fonction du nombre de documents, allant du jaune (1 document), au rouge sombre (5 documents). Une case vide correspond à l'absence de document.

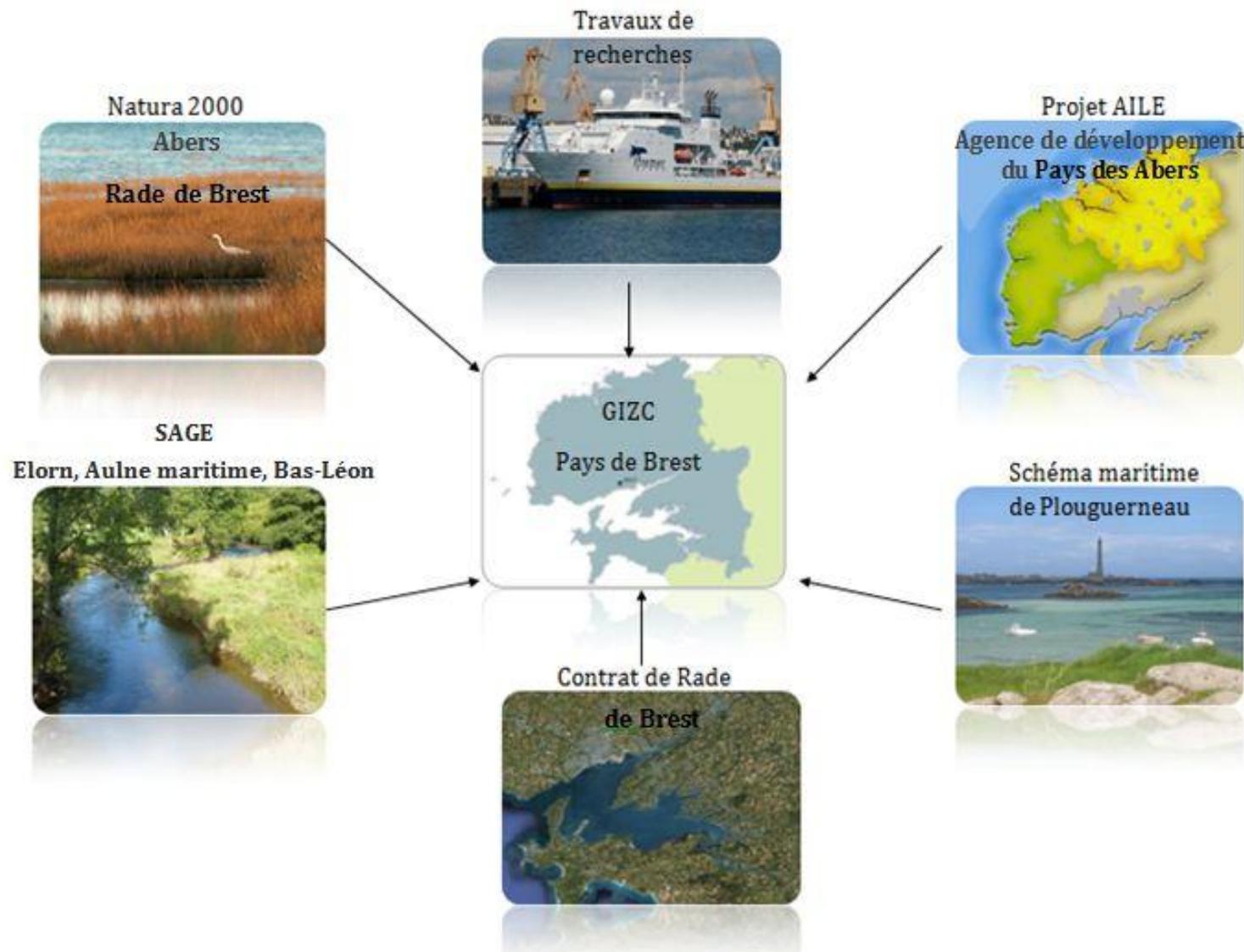
Ce tableau analytique fonctionne en relation avec trois tableaux récapitulatifs des données bibliographiques (Annexes 3, 4, 5).

Tableau de croisement des données recensées

Activité \ Territoire	ABERS										RADE DE BREST											
	GIZC	milieux/espèces	qualité de l'eau	plaisance/mouillage	nautisme	transport	pêche pro	pêche loisir	culture marine	agriculture	tourisme	GIZC	milieux/espèces	qualité de l'eau	plaisance/mouillage	nautisme	transport	pêche pro	pêche loisir	culture marine	agriculture	tourisme
National	5	3		2	1	1	2	2	1			5	3		2	1	1	2	2	1		
Regional	2	3	1				1	1	3	1		2	3	1			1	1	1	3	1	1
Départemental				2										2								
Pays de Brest	1			3								1		1								
Bassin versant		1											1									
Rade de Brest	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		3	3	2	3	3	3	3	3	3	2	3
Intercommunalité	1								2													
Commune				1																		
Infra communal		2		1	1		1	1		1	1		1									



LA MISE EN PLACE DE LA GIZC SERA EFFICACE SI ELLE REUSSIT A FAIRE LA « COUTURE » AVEC L'ENSEMBLE DES DEMARCHES ET CELLULES DE CONCERTATION DEJA EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE.



ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX SUR LES TERRITOIRES D'ETUDE

1. L'intérêt de réaliser des diagnostics sur les Abers et la Rade de Brest
2. La Méthode SWOT

Le choix du pôle métropolitain du Pays de Brest de privilégier la réalisation d'un diagnostic et la mise en place de forums sur des territoires restreints, s'avère être un choix intéressant pour débiter une démarche en faveur de la gestion intégrée des zones côtières. La première phase de ce diagnostic est centrée principalement sur la compréhension du système complexe dans lequel s'insère la démarche GIZC et sur un recueil des données existantes. L'atlas cartographique mettant en évidence les interactions qui existent entre les activités sera essentiellement réalisé dans la seconde phase de ce diagnostic. À l'heure actuelle, le diagnostic n'est pas exhaustif, il a surtout permis de localiser les activités et de recueillir quelques pistes de réflexion sur les conflits et de forts enjeux présents sur les territoires concernés, notamment grâce aux entretiens menés auprès des élus et des instances de gestion. Ces informations qui sont reprises dans les notices qui accompagnent les cartes, s'organisent en deux points : contexte et enjeux d'une part et hypothèses d'autre part. Une synthèse reprend les potentialités et les problématiques qui apparaissent sur l'ensemble des territoires d'étude. Dans cette première phase de diagnostic, les périmètres de la Baie de Daoulas et du fond de la Rade de Brest sont traités conjointement pour faire apparaître un secteur que nous nommerons « Rade de Brest ». Cette fusion présentera certains avantages d'un point de vue cartographique. Par ailleurs, ce territoire « Rade de Brest » fait l'objet d'une démarche Natura 2000 qui n'opère pas de distinction entre les deux secteurs. La différenciation entre les territoires « Baie de Daoulas » et « Fond de Rade » peut s'avérer plus intéressante ultérieurement pour la réalisation de l'atlas cartographique proprement-dit et la mise en place des forums.

L'INTÉRÊT DE RÉALISER DES DIAGNOSTICS SUR LES ABERS ET LA RADE DE BREST

La réussite d'une démarche de GIZC tient dans le fait qu'elle puisse avoir lieu sur un territoire pertinent et surtout identifiable et reconnu par tous. Or, tel qu'on l'a évoqué précédemment, les multiples outils de gestion intégrée s'appliquent généralement sur des territoires aux périmètres qui évoluent selon les objectifs à atteindre.

L'échelle territoriale peut ainsi être différente selon l'objectif visé par l'outil mis en place. Cela ne va pas dans le sens de la clarté et de la lisibilité des outils, attendues par les acteurs. Aussi, la complexité d'un territoire de gestion est renforcée par la diversité des perceptions de ce territoire par ces acteurs.

L'ECHELLE DU PAYS DE BREST

Pour gérer quotidiennement et localement les usages et les conflits, il importe moins de prendre en compte la structuration administrative (les frontières terrestres des institutions ou des collectivités), que les caractéristiques des milieux, les écosystèmes en cause, les activités qui s'y déploient. Le périmètre du Pays de Brest présente en effet plusieurs avantages dont celui de tenir compte des spécificités socio-culturelles du territoire sur lequel le projet de GIZC doit être mis en place.

L'échelle du Pays de Brest permet d'englober la totalité des enjeux du territoire sans risquer d'en occulter ou d'en oublier une partie. Pour une représentante d'une instance de gestion, la micro-concertation permet de considérer un enjeu avec les acteurs qui y sont directement attachés. Une

autre représentante d'une institution de gestion a pour avis que « *la GIZC doit être menée sur des micro-territoires pour être efficace* ». L'enjeu est de ne pas perdre la vision transversale des acteurs dans un territoire d'étude trop vaste.

Pour une simple question pratique, choisir de travailler sur un périmètre à échelle restreinte, avec un nombre limité de personnes, permet de favoriser les échanges, de parvenir à faire se réunir les acteurs « autour de la table ».

En outre, un petit territoire permet à plusieurs groupes monothématiques de se former sans pour autant que leur nombre ne soit trop important. Dans des démarches engagées à plus grande échelle, les parties intéressées risquent de ne se pencher que sur les seules thématiques qui les concernent directement, sans avoir de vision transversale de l'ensemble.

Toutefois, travailler à une échelle assez grande permet de pouvoir bénéficier de retours d'expérience. En mutualisant les savoirs de chacun, les acteurs peuvent parvenir à gérer plus facilement les problématiques inhérentes à leurs territoires, problématiques qui peuvent être d'ailleurs communes à plusieurs territoires.

Comme le précise un représentant d'une Communauté de Communes, cette démarche qui se veut cohérente et globale, portée à l'échelle du Pays de Brest, permettrait également de « *sortir des querelles de clochers* », pour s'attacher à répondre à des problématiques de plus grande envergure. Cependant, la difficulté pour mener cette réflexion, qui

implique une forte concertation avec les acteurs, réside dans le fait qu'il faut « *dépasser les enjeux individuels et le « moi je* »⁹² ».

Malgré l'intérêt porté par certains acteurs à l'application de la GIZC sur des périmètres restreints pour le moment, certains s'interrogent sur le caractère intégré de la démarche et soulignent le risque de se focaliser sur des problématiques très locales au détriment d'une cohérence à grande échelle. « *La GIZC s'applique commune par commune, c'est du « cousu main », on n'est pas capable aujourd'hui d'appréhender de façon globale et universelle cette méthode, elle doit s'appliquer à chaque collectivité qui a ses caractéristiques propres.* » (un représentant de la DDTM)

Un représentant d'une Communauté de Communes précise, par ailleurs, que les professionnels ne travaillent pas nécessairement sur un territoire unique, il cite, à titre d'exemple, la compagnie maritime de croisières AZENOR qui travaille sur l'ensemble du territoire, d'où l'intérêt de mener une réflexion à grande échelle.

Pour un élu de la rade de Brest, des périmètres plus restreints permettent de mettre en place une méthode de travail et de régler les problèmes et enjeux immédiats. Les trois secteurs retenus dans le cadre de l'étude sur le partage de l'espace littoral trouvent donc leur légitimité dans leurs caractéristiques respectives.

92. Un élu des Abers.

L'ECHELLE DES TERRITOIRES D'ÉTUDE

LE TERRITOIRE DES ABERS

« Sur les Abers, il y a de vrais conflits localisés. » (un élu de la rade de Brest).

La multiplicité des activités et des problématiques présentes sur le territoire des Abers n'est pas sans avoir de conséquence directe sur le partage de l'espace.

LES TERRITOIRES DE LA BAIE DE DAOULAS ET DU FOND DE RADE DE BREST

Sur ces territoires, dans l'ensemble, on relève moins de tensions apparentes que sur la zone des Abers qui, comme on a pu l'évoquer précédemment, concentre des conflits ciblés d'intérêt propres. Il s'agit plus généralement de préoccupations d'ordre environnemental, économique et sociétal. Certains acteurs rencontrés⁹³ s'interrogent sur le bien-fondé de la distinction entre les deux secteurs qui, selon eux, regroupent des enjeux similaires.

LA MÉTHODE « SWOT »

Les notices de cartes présentées dans l'atlas cartographique ont mis en lumière des problèmes et enjeux attendant respectivement aux trois

territoires, certains de ces problèmes et enjeux étant parfois similaires. Leur recensement s'est alors avéré intéressant.

Dans son atelier « partage du littoral », le pôle métropolitain du Pays de Brest souhaite, par ailleurs, mener une réflexion prospective et dans cette optique, des élus et des représentants d'instances de gestion ont été interrogés sur leurs principales préoccupations concernant l'avenir.

Pour synthétiser ces informations, la méthode SWOT (acronyme dérivé de l'anglais : pour Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (faiblesses).) nous a semblé être adapté au travail de recensement et d'étude comparative des territoires. La synthèse de ce travail, présentée ci-après, n'est pas exhaustive, elle se base essentiellement sur les discours des acteurs interrogés.

93. Plusieurs élus de la rade de Brest et un représentant d'une Communauté de Communes.

TABLEAU DE LA MÉTHODE SWOT APPLIQUÉE À LA GIZC DU PAYS DE BREST

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ De nombreuses démarches structurées engagées sur le territoire ✓ Mise en place de démarches non réglementaires en faveur de la GIZC : charte, réunion entre les usagers, formations... ✓ Bonne cohabitation des activités dans les zones les plus denses ✓ Moins de mouillages et de caravanning sauvages : problèmes mieux gérés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impacts des problèmes de qualité d'eau sur les activités économiques ✓ Problèmes d'assainissement ✓ Peu d'équipements de récupération des eaux noires ✓ Contraintes des protections environnementales pour créer de nouveaux aménagements ✓ Conflits récurrents conchyliculture / nautisme ✓ Concessions vacantes ✓ Circulation d'engins sur l'estran ✓ camping-cars (pollution visuelle) ✓ Nidification et hivernage des oiseaux perturbés par certaines activités
<u>OPPORTUNITÉS</u>	<u>MENACES</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Schéma des structures des cultures marines en cours de finalisation ✓ Développement des Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) ✓ Développement des ports à sec ✓ Le nautisme comme axe de développement fort ✓ Mise en place d'un observatoire sur la plaisance en 2013 par Nautisme en Finistère 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pression foncière (raréfaction du foncier littoral) ✓ Capacité de stationnement aux abords des plages et des infrastructures maritimes ✓ Prolifération des algues vertes ✓ Perte de la biodiversité ✓ Problème d'approvisionnement en eau potable ✓ Difficulté d'application de la Servitude de Passage Piétons sur le Littoral (SPPL)

LES FORCES

- **DE NOMBREUSES DÉMARCHES ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE**

Plusieurs démarches⁹⁴ ont été engagées sur le territoire, qui ont d'ores et déjà permis d'acquérir des données sur les territoires et activités (qualitatives et quantitatives), et de déterminer des plans d'actions en faveur de la GIZC.

- **MISE EN PLACE DE DÉMARCHES NON RÉGLEMENTAIRES**

D'autres démarches moins institutionnelles sont également organisées sur le territoire afin de favoriser la cohabitation entre les usagers. Celles-ci proposent des alternatives à des mesures purement réglementaires, en se basant fortement sur de la concertation. À titre d'illustration :

- Mise en place de chartes entre agriculteurs et ostréiculteurs. Dans les Abers, les exploitants agricoles et ostréicoles se sont réunis autour d'une table ; les agriculteurs se sont engagés à diminuer les nuisances engendrées par leur activité en signant une charte. La discussion a permis d'aboutir à un compromis entre les deux parties.
- Des formations vont être organisées par le PNRA à destination des structures nautiques encadrées dans la perspective de trouver un compromis entre intérêt économique d'une part et environnemental de l'autre. Une proposition de travail commun

pour formaliser une charte de bonne conduite (ex : fermeture des cales en hiver pour éviter de nuire à l'hivernage) est lancée.

- Organisation de réunions entre usagers qui utilisent un même lieu. Pour les dunes de Sainte-Marguerite à Landéda, des réunions sont organisées entre l'UCPA, le Centre de Voile de l'Aber Wrac'h (CVL) et l'association Kite Attitude pour une utilisation responsable de la mer.

- **UNE BONNE COHABITATION DES ACTIVITÉS DANS LES ZONES LES PLUS DENSES**

D'après les entretiens, il peut être constaté, en particulier sur les secteurs Fond de Rade et Baie de Daoulas, que les élus ne soulignent pas l'existence de conflits sur leur territoire. Dans les zones les plus denses en activités, il est même constaté une bonne cohabitation entre les activités.

- **MOINS DE PROBLÈMES DE MOUILLAGES ET DE CARAVANING SAUVAGES : PROBLÈMES MIEUX GÉRÉS**

Bien que des problèmes de mouillages et caravaning sauvages soient encore présents sur le territoire, ils sont moins importants qu'auparavant ; d'après les personnes interrogées ces problèmes commencent à se résoudre.

94. cf. partie 2.

LES FAIBLESSES

• IMPACTS ÉCONOMIQUES DES PROBLÈMES DE QUALITÉ DE L'EAU SUR LES ACTIVITÉS

Les activités maritimes (conchyliculture, pêche en mer, pêche à pied) sont très dépendantes des variations de la qualité de l'eau et des réglementations dans ce domaine.

Les secteurs d'étude sont notamment confrontés :

- aux déclassements des zones et arrêtés d'interdiction de vente à cause de contaminations microbiologiques ou phytoplanctoniques de l'eau
- aux problèmes de classements des zones conchylicoles en B ou C, qui imposent aux conchyliculteurs une purification en bassin ou *reparcage*⁹⁵ avant la distribution, ce qui engendre des coûts financiers.
- aux problèmes de mortalité (exemple des huîtres aux Abers)

L'assainissement et l'agriculture sont souvent cités par les interlocuteurs comme les plus grands responsables de la dégradation de la qualité des eaux. Ce problème nécessite d'être géré en amont et davantage au niveau des bassins versants.

95. En conchyliculture, désigne la récolte de larves ou de juvéniles d'huîtres, de clams ou de moules afin de les ensemercer dans un lieu où les conditions du milieu sont plus favorables à la croissance ou la qualité de la chair.

• PEU D'ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX NOIRES

Bien que certains équipements de récupération soient présents et que le schéma de carénage encourage l'installation de systèmes de récupération et de traitement des eaux de carénage, certains acteurs interrogés estiment leur nombre insuffisant.

• LES PROBLÈMES D'ASSAINISSEMENT

Plusieurs élus interrogés ont signalé des problèmes d'assainissement sur leur commune et sur les communes environnantes. *« Ce problème est principalement lié aux réseaux de canalisation et aux postes de refoulement qui sont en mauvais état plutôt qu'aux stations d'épuration qui commencent à être aux normes. »* (une représentante de la DDTM)

Par ailleurs, une partie des hameaux littoraux ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif. Un système d'assainissement de mauvaise qualité a pour conséquence des surcharges hydrauliques et des rejets directs dans le milieu.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la loi sur l'Eau de 1992 a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome. Il existe un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans chaque commune, il a en charge la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi sur l'eau de 1992.

• CONTRAINTES DES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES POUR CRÉER DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Les zones Ns sont partout sur le littoral ; ces zones qui sont souvent gérées et protégées par le conservatoire du littoral, sont également des lieux d'accès et sont sujettes à de fortes fréquentations. Plusieurs

interlocuteurs ont signalé la difficulté, voire l'impossibilité, de créer des parkings ou des installations sanitaires, qui seraient pourtant nécessaires à ces endroits. Cette impossibilité entraîne des problèmes de stationnement le long de la route et parfois même une dégradation du milieu, certains automobilistes n'hésitant pas à se garer sur les dunes.

- **CONFLITS RÉCURRENTS CONCHYLICULTURE / NAUTISME**

Plusieurs discordances entre conchyliculteurs et plaisanciers ont été recensées, souvent liées à la privation de l'espace maritime que peuvent engendrer les installations de concessions et/ou au manque de sécurité lié à des problèmes de balisage des parcs.

La récente réglementation stipule que la présence d'une concession conchylicole doit être signalée par un balisage. Ce balisage peut toutefois engendrer des problèmes avec les autres activités maritimes, récréatives comme professionnelles (accrochage entre bateaux et balises, présence de piquets dangereux à fleur d'eau...).

- **CONCESSIONS VACANTES**

D'après les entretiens, il est constaté que plusieurs concessions semblent vacantes sur le territoire. Un interlocuteur précisait que l'Etat donne des autorisations de longue durée pour les concessions, mais qu'il n'existe pas d'observatoire renseignant leur activité. D'autres personnes interrogées expliquent que des concessions non exploitées sont conservées comme « foncier » face à la concurrence, pour éviter que d'autres s'y installent à leur place.

- **CIRCULATION SUR L'ESTRAN**

La circulation de véhicules à moteur sur le domaine public maritime est strictement interdite sauf en cas d'autorisation de l'Etat (via les AOT par

exemple). Toutefois, plusieurs usages peuvent nécessiter l'utilisation de véhicules à moteur, tel que le ramassage de goémon, et il n'est pas rare de voir certains usagers circuler sur l'estran sans autorisation pour mettre à l'eau leur bateau (absence d'équipement portuaires, grandes marées, problème temporaire...). Cette pratique peut engendrer un impact négatif sur le milieu (faune dérangée, flore fragilisée, sols destructurés...).

Une grande partie des élus interrogés nous ont fait part de leur difficulté à gérer les camping-cars qui engendrent des problèmes de pollutions (visuelle, déchets..). Ils disposent de peu de moyens pour résoudre le problème.

- **NIDIFICATION ET HIVERNAGE**

Plusieurs sites de nidification et d'hivernage des espèces sont présents sur les secteurs d'études. Certaines pratiques peuvent déranger leur bon déroulement : les chiens non tenus en laisse et les voiles de kite-surf font peur aux oiseaux, les activités nautiques (kayak, bateaux à moteurs...) sont pratiquées à proximité de ces zones, engendrant parfois des nuisances pour les espèces. Ces problèmes sont essentiellement liés à un manque de connaissance des usagers, d'où l'importance de campagne d'information et de sensibilisation.

LES OPPORTUNITÉS

• SCHÉMA DE LA DDTM

À l'heure actuelle, les AOT font l'objet de demandes individuelles auprès de la DDTM.

Un projet de schéma des structures de cultures marines est en cours d'élaboration, il présente plusieurs intérêts :

- éviter de gérer individuellement les demandes d'AOT et de réaliser à chaque fois une étude d'incidence et une enquête. La mise en place d'un schéma général permettra de ne pas analyser chaque demande au cas par cas, ce qui demande beaucoup de temps.
- adapter les concessions aux territoires et à l'environnement. Ce schéma déterminera quelles activités sont compatibles avec les habitats et espèces présentes.

L'Etat attribue les concessions, les communes, elles, donnent simplement un avis. Plusieurs élus regrettent un manque de communication avec les professionnels ; la question de la connaissance des maires au sujet des concessions à venir dans leur commune est récurrente, dans certains cas, ils ne sont au courant que lors de l'enquête publique.

• ZMEL

La DDTM mène une réflexion sur la manière de réorganiser la plaisance. En ce sens, elle encourage le regroupement des zones de mouillages afin que ceux-ci soient gérés collectivement, par la mise en place de Zone de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL). Ces zones qui se créent sur des

secteurs où il existe déjà une concentration de bateaux permettent d'éviter un certain « mitage ». *« Il s'agit surtout d'optimiser les emplacements en gardant le nombre de mouillages et en évitant que les bateaux soient éparpillés ».* (une représentante de la DDTM)

La DDTM incite fortement les communes et les Communautés de Communes à réfléchir à la gestion de la plaisance et à aménager des ZMEL pour faire évoluer la situation existante.

• DÉVELOPPEMENT DES PORTS À SEC

Le développement des ports à sec peut s'avérer une solution intéressante pour limiter le nombre de mouillages et pour un meilleur respect des fonds marins. Cependant, comme le souligne un représentant de la DDTM leur développement reste précaire car ils ne sont pas nécessairement rentables pour les utilisateurs (coûts, manutention, système pas toujours souple). Pour ce représentant, il paraît plus pertinent de travailler sur une nouvelle façon de gérer les places dans les ports ou d'opérer une gestion différente des espaces à quai (selon la fréquence d'utilisation...). Il faudrait aussi développer des espaces à terre uniquement si les besoins de plaisance augmentent.

• LE NAUTISME : UN AXE DE DÉVELOPPEMENT FORT

Le nautisme est devenu un axe de développement fort, en termes d'activités économiques et d'attractivité du territoire. Le nautisme peut être considéré comme étant « la meilleure interface possible entre les populations et la mer ». *« C'est un moyen pour éduquer à la mer, faire en sorte que les gens connaissent mieux cet immense espace, sensibiliser, inciter au respect de l'environnement »* (un représentant de la plaisance)

RÉALISATION D'UN OBSERVATOIRE DU NAUTISME

Nautisme en Finistère a prévu de réaliser un observatoire en 2013. Le recrutement d'un géographe a été décidé à cette occasion. Cette observation a pour objectif de recueillir des données quantitatives (activités nautiques, chiffres d'affaires, emplois...) de manière régulière (tous les deux ans) et des données qualitatives : Comment évolue la demande de la clientèle ? Quelles sont les attentes des plaisanciers ? Il vise plus largement à produire des données territorialisées accessibles à tout le monde.

LES MENACES

- **PRESSION FONCIÈRE, NOTAMMENT DU FONCIER ÉCONOMIQUE LITTORAL**

Il existe une forte pression foncière sur le littoral. Plusieurs facteurs sont en question :

- le littoral attire de nouvelles population et induit l'implantation de maisons secondaires ;
- la loi littoral et la nécessité de protéger les espaces naturels littoraux rendent inconstructibles certains terrains ;
- le besoin des espaces à terre pour les professionnels de la mer se fait plus prégnant.

Des acteurs interrogés expliquent qu'il existe un manque de foncier à terre pour répondre aux besoins des professionnels et qu'il n'y a, pour le moment, pas suffisamment de prise en compte du foncier économique maritime. *« Le besoin de foncier est pourtant là, leurs activités, bien qu'elles soient majoritairement marines, nécessitent que des infrastructures soient implantées sur le littoral : bâtiments pour l'ostréculture à proximité des concessions, les chantiers nautiques qui ont besoin de se développer... » (un représentant de la plaisance)*

- **CAPACITÉ DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DES PLAGES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES**

Ces dernières années, l'utilisation de bateaux transportables (coques rapides, bateaux semi-rigides...) s'est développée : budgets plus restreints et contraintes moins lourdes pour ceux qui les utilisent. Ce phénomène risque de prendre de l'ampleur. *« Les jeunes plus mobiles qui travaillent s'intéresseront peut-être davantage à des bateaux semi-rigides avec remorques » (un représentant de la DDTM).*

Cette pratique n'est pas sans conséquence sur l'interface terre/mer puisqu'elle nécessite de l'espace à terre pour le stationnement des remorques et une utilisation des cales alors que « *les capacités de stationnement sont déjà inférieures aux besoins même dans les ZMEL* » (un représentant de la DDTM). L'encombrement des places de stationnement ou des cales peut engendrer des conflits. Il est donc important de se poser des questions sur le devenir de la plaisance et étudier le marché et son évolution pour anticiper les besoins et attentes des usagers.

Un autre problème se pose concernant la pratique du bateau transportable : deux élus soulignent le fait que ces usagers occupent librement l'espace terrestre (ils ne payent pas de redevance) et utilisent gratuitement les cales. Cela peut entraîner une incompréhension de la part de ceux qui payent. Un représentant d'usagers précise que les cales payantes permettraient peut être d'éviter des conflits liés à l'utilisation des cales. Actuellement, ce dispositif est sujet à débat. A titre d'illustration, à Landéda, l'Association des Usagers des Cales de Mise à l'Eau (AUCME) est née à la suite d'une décision de la municipalité de rendre payant l'accès à la cale de l'Aber Wrac'h⁹⁶.

- **PROLIFÉRATIONS DES ALGUES VERTES**

L'ensemble du territoire doit faire face aux problèmes de prolifération des algues vertes qui engendrent des coûts pour les collectivités, pénalisent les usages récréatifs (baignade en particulier) ainsi que les activités professionnelles.

Le développement des algues vertes sur les poches des huîtres limite fortement les apports nutritifs au coquillage et trouble donc sa croissance. Les conchyliculteurs ont plusieurs solutions comme l'achat de bigorneaux, ou la surélévation des parcs, ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires.

Le développement des algues vertes nuit à celui d'autres algues, notamment celles ciblées par les récoltants d'algues de rives.

Le ramassage des algues vertes engendre pour les collectivités de forts coûts, des problèmes techniques (stockage, ramassage régulier) et une détérioration des espaces naturels.

96. Source : AUCME aucme.free.fr

- **MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES ESPÈCES FLORISTIQUES**

Plusieurs enquêtés ont signalé une disparition potentielle de certaines espèces de plantes provoquée par la présence de la Spartine, genre *Spartina* (surtout dans l'anse entre l'Hôpital-Camfrout et Logonna Daoulas), une plante envahissante originaire de la côte est des États-Unis. Elle colonise le littoral et risque d'entraîner la disparition de la lavande des mers, *Limonium vulgare*.

- **PROBLÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

Les ressources actuelles paraissent suffisantes pour assurer la satisfaction des besoins futurs en eau. Néanmoins, cet équilibre besoins/ressources est tributaire de la qualité des eaux brutes comme à l'Aber Wrac'h par exemple. La norme de qualité des « eaux brutes » (50 mg/l) instaurée, n'est pas toujours respectée. Par ailleurs, selon une représentante d'une instance de gestion, l'Aulne qui alimente le centre Bretagne et une partie du sud du Finistère en eau est confronté à des problèmes d'alimentation car le secteur est très sollicité, notamment en période estivale.

- **DIFFICULTÉ D'APPLICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS SUR LE LITTORAL (SPPL)**

Les tracés de la SPPL sont réalisés mais ne sont pas encore appliqués. Ces SPPL font véritablement l'objet de conflits avec les riverains sur plusieurs communes et leur application est difficile en raison :

- de la présence de plusieurs constructions (parfois illégales) à proximité du tracé, posant des problèmes de « voyeurisme » ;
- l'absence de sentiers côtiers à certains endroits ;
- la présence de danger comme des falaises en roche friable ;
- le dérangement potentiel de l'avifaune.

Un élu de la rade de Brest précise qu'il y a une demande de la part d'associations de randonneurs pour créer des sentiers côtiers.

Pour anticiper l'avenir et élaborer un schéma concerté de l'organisation de l'espace littoral valable à long terme, il semble essentiel de prendre en compte les menaces et opportunités qui risquent d'avoir une influence sur les usages littoraux. À ce stade d'avancement, le diagnostic met en évidence la présence d'enjeux communs aux trois secteurs d'études et des hypothèses de conflits localisés au sein des territoires. Dans la deuxième étude, une étude plus fine permettra, notamment grâce à l'outil SIG, de porter une analyse plus fine de ces territoires à travers un croisement de données.

CONCLUSION

Le groupe de travail sur le partage de l'espace littoral a pour objectif d'accomplir deux types d'actions. Il s'agit de travailler sur la question du littoral, en tentant d'organiser les activités qui y sont présentes et d'y recenser les usages, par le biais d'un travail cartographique réalisé sur logiciel SIG. Le pôle métropolitain a la volonté de créer une base d'informations synthétiques à destination des élus, dans le but de favoriser les échanges entre élus, techniciens et professionnels.

Cette première approche des territoires concernés par la GIZC a permis de mettre en exergue la variété de conflits d'usages ou de pressions qui peuvent s'exercer sur le littoral, à savoir :

- des concurrences entre activités utilisatrices du littoral (autour de l'exploitation d'une même ressource, pressions sur la ressource et les écosystèmes, interactions spatio-temporelles,...) ;
- des impacts sur l'environnement (les questions de la méconnaissance et du manque d'informations ont été fréquemment soulevées au cours des entretiens) ;
- des problématiques liées à l'évolution de la société (mutation des activités, perte de la « culture de la mer » : le littoral est de moins en moins perçu comme une zone de production).

Si le secteur des Abers présente globalement un jeu d'acteurs plus tendu, des problématiques transversales, communes aux trois périmètres, ont été identifiées. Pour autant, sur certaines communes, le partage du

littoral se fait sans souci majeur. Certaines zones s'organisent de façon harmonieuse malgré la densité des activités présentes.

Cette étude a également mis en lumière la présence d'enjeux de fond autour du foncier (avec la raréfaction des surfaces disponibles et exploitables sur le littoral) et autour de la préservation des ressources, notamment la qualité de l'eau, la faune et la flore présentes dans les milieux.

Concernant la mise en œuvre de la GIZC, il apparaît au fil de cette étude que la question de l'échelle est essentielle à la réussite du projet. Alors comment mettre en place une gestion intégrée à l'échelle du Pays, auquel il faut concéder un degré de légitimité et une capacité d'action et de moyen supérieure à celles de structures plus locales ; et ce tout en respectant, en associant, les autres démarches à l'œuvre sur le territoire ?

Comme cela a été signalé plusieurs fois, la mise en œuvre d'une démarche supplémentaire risque de conduire, à terme, à une démobilitation d'acteurs déjà fréquemment sollicités. On peut aussi noter que le manque de temps et de moyens généralisé justifie un suivi « de loin » de la part de bon nombre d'acteurs.

Le Pays de Brest se doit de veiller à ce qu'aucune sorte de « concurrence » entre les démarches ne s'installe et doit œuvrer pour qu'une relation de confiance s'établisse entre la structure porteuse de la GIZC et les acteurs présents sur le territoire. L'aspect humain reste le paramètre le plus influent sur l'avancée du groupe de travail et la réussite de la démarche. Réunir toutes les personnes concernées autour d'une table n'est pas chose aisée ; faire comprendre aux uns et aux autres qu'ils ont tout à y gagner, encore moins.

Il s'agirait alors de dépasser les intérêts propres à chaque partie prenante, pour désamorcer les tensions présentes et plus largement pour anticiper les problématiques globales inhérentes à l'évolution du littoral. Mais cette aspiration qui se veut de bonne volonté reste à nuancer : la GIZC, si elle permet d'organiser l'espace et les activités, peut dans le même temps avoir un impact d'ordre économique sur les activités de certains acteurs.

La mutualisation des données et des temps d'échanges conditionnera l'efficacité de la démarche, dont dépend étroitement l'implication des acteurs. « *Ce genre de démarche c'est beaucoup de papier mais quand il va falloir faire les projets est ce qu'il y aura les budgets ?* », « *C'est bien, mais est-ce que ça aboutira ?* » sont le genre de questions auxquelles nous avons régulièrement été confrontés. Le scepticisme des acteurs, des élus autant que des professionnels exploitants n'est pas injustifié au regard des démarches qui ont précédemment échoué. Et si l'intérêt pour la GIZC est unanimement partagé, il persiste un doute quant à sa capacité à aboutir.

Un paramètre semble essentiel pour la poursuite de la démarche, et sur ce point les personnes interrogées sont unanimes : la communication est à la base de la démarche. Sans elle, les tentatives de concertations seront probablement vouées à l'échec. Il est également nécessaire de garder à l'esprit que la GIZC ne doit pas être abordée sous l'angle du conflit. Cette démarche n'est pas réglementaire, elle offre une certaine souplesse qu'il faut mettre à profit. Il ne s'agit pas de forcer la concertation mais bien de l'encourager.

Enfin, nous rappelons qu'il s'agit d'un rendu intermédiaire, d'un travail au cours duquel seuls les discours des élus, représentants d'instances de

gestions et d'institutions ont été recueillis. La rencontre avec les représentants de professionnels et associations des usagers du littoral complètera et enrichira ce diagnostic, elle éclairera de nouveaux enjeux et problématiques afin de proposer des pistes pour optimiser la démarche GIZC entreprise par le Pays de Brest.

PAGES ANNEXES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

CICIN-SAINT B., KNETCH R.W., *Integrated coastal and ocean management, concepts and practices*. Island Press, Washington D.C., 1998. 517 p.

GEORGE (P.), VERGER (F.), *Dictionnaire de la géographie*, PUF, Paris, 2000.

PASKOFF R., *Les littoraux - Impact des aménagements sur leur évolution*, Masson, 1992.

VALLEGA A., *The management of the mediterranean Sea: The Role of Regional Complexity*. Ocean & Coastal Management, volume 18 (2-4), 1992, p. 279-290.

ARTICLES

Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère. Sauvegarde de la Nature, n° 101. Editions du Conseil de l'Europe.

LOZACHMEUR O. *Le concept de « gestion intégrée des zones côtières » en droit international, communautaire et national*. Le droit maritime français, n°657, 2005, Paris, p.259-277.

MEUR-FEREC C., *La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française*, Développement durable et territoires, 2007, p.2

NARDIN G., LE BERRE I., BRIGAND L., *Un SIG pour connaître et pour gérer la plaisance dans le Finistère*, Norois, n°206, 2008.

PASKOFF R., et al., *Natures Sciences Sociétés* 12, 106-119, c NSS-Dialogues, EDP Sciences 2004.

PRIEUR M., *Modèle de loi pour la gestion durable des zones côtières et Code de conduite européen des zones côtières*", Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère. Sauvegarde de la Nature, n° 101. Editions du Conseil de l'Europe.

REY-VALETTE H., ANTONA M., *Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises*, VertigO Volume 9 Numéro 1, mai 2009.

RAPPORTS

DATAR, 1993. *L'aménagement du littoral*. La documentation française, Paris, 112 p.

DATAR, *Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières*, 2010, p. 24.

DUHAMEL B. EMELIANOFF B., HELAND L., MENNEGHIN C., PIECHAUD J.P., *Les villes françaises et le développement durable*. Rapport de synthèse, fiches de cas et fiches techniques.. 1996. pp. 20-26.

DUPILET D., *Règlement des conflits d'usage dans la zone côtière entre pêche professionnel et autres activités*, Rapport à Monsieur le Premier Ministre, 2001.

LE MOIGNE M., MERCELLE M., *Caractérisation spatiale et quantitative des activités en rade de Brest et synthèse bibliographique des conflits d'usage*, Rapport de Stage, 1^{er} année de Master EGEL, 2009-2010.

LE PENSEC L., *Vers de nouveaux rivages*, Rapport sur la refondation du Conservatoire du littoral remis à M. le Premier Ministre, 2001.

PAROD M., *Participation à la réalisation de l'état de la connaissance des usages sur le littoral du Pays de Brest*, Rapport de stage, Master 2 AUDE, spécialité Environnement et Aménagement, Institut de Géoarchitecture, Brest, 2011 p.17-19.

PENNANGUER S., TARTARIN F., GUISSOU A., FONTENELLE G., *Acteurs, concertation et territoires*, Rapport intermédiaire,, Pole d'enseignement supérieur et de recherche agronomique de Rennes, 2003.

ETUDES / DIAGNOSTICS

CESEA Atlantique, *Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?*, Association des CESER de l'Atlantique, 2012.

CHRISTIANSEN G., *Modélisation des savoirs portés par les acteurs d'un système : application aux pêcheurs à la cocquille rade de Brest*, Mémoire de fin d'étude, IUEM, 2011.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, REGION BRETAGNE, *Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne*, juin 2004.

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE, *Situation de la filière ostréicole bretonne, Etat des lieux et enjeux, plan de relance régionale et perspectives de sortie de crise*, Rapport, 2010.

Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne, Plan de gestion de la réserve des îlots de Trevoc'h, 2009-2013, Programme LfeNature, 2008.

COURTEL J., *Etude de l'activité de pêche à pied de loisir sur les estrans du Parc Naturel Marin d'Iroise*, Rapport de stage M2, Université de Bretagne occidentale, 2010.

Document d'objectifs Natura 2000 rade de Brest, *Tome 1 - Etat des lieux* (version de travail), décembre 2011, PNRA.

Document d'objectifs Natura 2000 rade de Brest, *Le patrimoine naturel et les activités socio-économiques* (version de travail), 2011.

Etude Inventaire des infrastructures de plaisance à l'échelle du Finistère, Association, Protection Aménagement du Territoire et de l'Environnement Littoral (PATEL), Master EGEL, 2006.

GEOLIT, *Reconversion du site de Térenez*, Etude de faisabilité, 2008.

HITIER B., RATISKOL G., L'HEVEDER J., *Evaluation de la fréquentation des zones de pêche à pied sur le littoral Loire-Bretagne*, Résultat des campagnes menées en 2009 sur le littoral compris entre la Baie du Mont-Saint-Michel et la pointe de Chatellaillon, IFREMER, 2010.

KOLIBRI PERERA Alain, *Marché de conseil aux conchyliculteurs des Abers, L'observatoire du littoral ; les résultats du programme Interreg Deduce*, IFEN, 2011.

La conchyliculture au Pays des Abers (document de travail), CCPA, 2012.

MAISON E., *Tome 1 Sports et loisirs en mer, Référentiel pour la gestion des sites Natura 2000 en mer*, Agence de aires marines protégées, 2009.

NARDIN G., *Modalités de gestion des mouillages dans le département du Finistère*, Rapport de stage Master 2 Expertise et gestion de l'environnement littoral, 2006.

Observatoire de la fréquentation des mouillages de plaisance des côtes du Finistère, Résultats de la campagne aérienne, du 25 juillet 2009, Géomer LETG, UMR 6554, Université de Bretagne Occidentale, Nautisme en Finistère, Mars 2010.

PEUZIAT E., *L'organisation du carénage sur le Pays de Brest : diagnostic et proposition*, Rapport de stage Master 2 AUDE, Institut de Géoarchitecture, Brest, 2009.

PRIGENT M., FONTENELLE G., *Perceptions et attentes des professionnels de Manche Est vis-à-vis de l'écosystème qu'ils exploitent*, IFREMER-Agrocampus Rennes, 2006.

Projet de développement Rade de Brest, Façade littorale Elorn-Aulne, Schéma programme, ADEUPa, 2006.

Sternes de Bretagne, BRETAGNE VIVANTE, Observatoire des oiseaux marins, 2010.

Syndicat du bassin de l'Elorne, *Etat des lieux, Diagnostic, Scénarios tendanciels, Stratégies, PAGD, Règlement, atlas cartographique*, 2006-2010.

Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon, *Etat des lieux des milieux et des usages, Etude des scénarios alternatifs, Stratégie, Atlas cartographique*, 2010-2012.

THÈSES / MÉMOIRES

DE CACQUERAY M., *La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral*, Thèse de doctorat de Géographie, IUEM, Brest, 2011, 554 p.

LE BRAZIDEC D., *Vers une gestion concertée de la zone côtière du Pays de Lorient*, Mémoire de fin d'étude, AudéLor, 2008.

LE CORRE N., *Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes / oiseaux*, Thèse DE DOCTORAT DE Géographie, Brest, 2009.

LE GUYADER D., *Modélisation des activités humaines en mer côtière*, Thèse de doctorat de Géographie, IUEM, Brest, 2012, 309p.

LE TIXERANT M., *Dynamique des activités humaines en mer côtière, application à la mer d'Iroise*, Thèse, Institut universitaire européen de la mer, Laboratoire Géomer (LETG UMR 6554 CNRS), 2004, p.51.

COLLOQUES

CORLAY J.-P., *Interactions fonctionnelles et spatiales en zone côtière : réflexions pour l'analyse et la gestion*. Cinquièmes Rencontres halieutiques de Rennes, ENSAR / IFREMER, 2001, pp69-86.

HENOCQUE Y., *Gestion Intégrée du Littoral : analyse des processus à l'oeuvre et mesure des progrès accomplis dans le cadre d'une approche incrémentielle de l'intégration.*, Colloque international « Prospective du littoral – Prospective pour le littoral », Un littoral pour les générations futures, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 1-2 mars 2005.

TILLIER I., ROBIN N., *Réflexion sur les conflits d'usages en zones côtières et essais de formalisation spatiale à partir d'exemples sur l'île de Noirmoutier*, Pays de la Loire, actes du colloque international pluridisciplinaire "Le littoral : subir, dire, agir", Lille, 16-18 janvier 2008.

SITES WEB

<http://tel.rchives-ouvertes.fr/tel-00656090>

<http://www.aucme.free.fr>

<http://www.cg29.fr/>

http://www.cg29.fr/Accueil/Le-Conseil-general-et-vous/Eau-Environnement/Lettre-electronique/node_20837/De-la-gestion-integree-de-la-zone-cotiere-GIZC-a-la-gestion-integree-de-la-mer-et-du-littoral-GIML

<http://www.chambres-agriculture.fr/>

http://www.coastlearn.org/fr/intro/new%20Principles%20ICZM/HTML/PofICZM_MTT.htm

<http://www.conservation-nature.fr/biodiversite.php>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Directive-cadre-strategie-pour.html>

<http://www.finistere.developpement-durable.gouv.fr/zones-de-mouillages-et-d-a1572.html>

ATLAS CARTOGRAPHIQUES

Document d'objectif Natura 2000 Rade de Brest, Atlas cartographique, version de travail, 2011.

Syndicat mixte des eaux du Bas Léon, Atlas cartographique, *Etat des lieux des milieux et des usages*, SAGE du Bas-Léon, Version validée par la CLE du 8 juillet 2010.

AUTRES

Appel à projet régional de Gestion Intégrée des Zones côtières – Dossier de candidature du syndicat mixte des communautés du Pays de Brest, mars 2011, p.35.

Charte des espaces côtiers bretons – *Pour une gestion intégrée de la zone côtière bretonne*, Direction Générale des Services, Mission Mer, 2007.

Communiqué du Premier ministre à l'issue du CIMer du 29 avril 2003.

FAURE A., *La gestion intégrée des zones côtières : de l'instrumentation de l'action publique et de la traduction de réseaux d'acteurs vers une mise en perspective de la gouvernance*. Affiche. Sous la direction d'Isabelle Fortier et Claude Rioux, École nationale d'administration publique, Université du Québec, pôle métropolitain du Pays de Brest, GIZC info, La lettre de la gestion intégrée des zones côtières du Pays de Brest, n°1 juin 2012.

Schéma d'aménagement des mouillages sur la commune de Plouguerneau, commune de Plouguerneau, 2008-2012.

Schéma de carénage du Pays de Brest, Pays de Brest, ADEUPa, 2012.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des données SIG

Annexe 2 : Tableau de croisement des données recensées

Annexe 3 : Tableau des données bibliographiques – Abers

Annexe 4 : Tableau des données bibliographiques – Rade de Brest

Annexe 5 : Tableau des données bibliographiques – Autres secteurs

Annexe 6 : Guide d'entretien commun

Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 8 : Frise chronologique des conflits d'usage en rade de Brest

Annexe 1 – Liste des données SIG

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
CARMEN	1	APB points	Ministère de l'environnement	PUBLIC Données librement téléchargeables
	2	APB polygone		
	3	PNMI		
	4	PNRA		
	5	Réserve biologique intégrale		
	6	Réserve biosphère		
	7	Réserves naturelles		
	8	RNCFS Golfe		
	9	Sites classés points		
	10	Sites classés région		
	11	Sites géologiques		
	12	Sites inscrits points		
	13	Sites inscrits région		
	14	Tourbières		
	15	ZICO		
	16	ZNIEFF type 1		

	17	ZNIEFF type 2		
	18	Zones RAMSAR		
	19	ZPS		
	20	ZSC		

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
CG 29	1	Propriété CG CCPA	CG 29	Données communiquées par Loïc CREAC'H, technicien espaces naturels, CG 29
	2	Propriété CG Rade Daoulas		
	3	ZP CCPA		
	4	ZP Rade Daoulas		

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
DDTM 29	1	Etat écologique eaux de surfaces Abers / Rade	DDTM 29	Données communiquées par Catherine COEURDRAY, DDTM 29/DML/SL/PEML/DEGE
	2	Mouillages groupés		
	3	Mouillages individuels ellipse		

	4	Mouillages individuels région		
	5	Ports Pays des Abers		
	6	Ports Pays de Brest		
	7	Communes littorales		

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
EAU FRANCE	1	SAGE métropole	SANDRE	PUBLIC
	2	Zone de production conchylicole		Données disponibles au téléchargement

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
Géo Bretagne	1	N2000 DHFF	Agence des aires marines protégées	PUBLIC Données librement téléchargeables
	2	N2000 DO		
	3	Réserve naturelle marine		
	4	Chemins BMO	BMO	
	5	Sites patrimoniaux BMO		
	6	Espaces naturels protégés propriété CG 29	CG 29	

7	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)		
8	Zone de préemption ENS CG29		
9	Cadastre conchylicole 2007	DREAL Bretagne	
10	Camping littoral		
11	Espaces définitivement protégés par le CELRL		
12	Espace provisoirement protégé par le CELRL		
13	Histolitt		
14	Périmètre intervention CELRL		
15	Ports DPM		
16	Stationnement littoral		
17	Biotope marin		DDTM 29
18	Ports de Bretagne	Région Bretagne	
19	Cales de mises à l'eau SD 29	SDIS 29	
20	Points de débarquement SD 29		

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
IGN	1	Végétation	IGN	PRIVE Données communiquées sous convention
	2	Orographie		
	3	Réseau routier		
	4	Voies ferrées et autres		
	5	Transport énergie		
	6	Bâti		
	7	Zones d'activités		
	8	Administratif		
	9	Toponymes		

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
ONF	1	Parcs publics	ONF	PUBLIC Données disponibles au téléchargement
	2	Forêts publiques		

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
SIG PAYS DE BREST	1	Ports mouillages collectif	PAYS DE BREST	PRIVE Données communiquées par MM. Grégoire VOURC'H et Adrien HAMEL. Données soumises à convention
	2	Ports mouillages		
	3	Classement coquillage 2011		
	4	PLU Pays de Brest		
	5	Campings zonage		
	6	Ortho photo littorale		
	7	IGN Scan 25		

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
SAGE ELORN	1	Cartographie des habitats marins	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Donnée communiquée par Annaïg POSTEC, animatrice Natura 2000 Rivière Elorn

SOURCE	NUMERO	TITRE	PROPRIETAIRE	ACCES
UBO / GEOMER	1	Activités_maritimes_2010_06_15	Damien LE GUYADER Projet RAD2BREST LITEAU III	PRIVE Données communiquées par Damien LE GUYADER et Françoise GOURMELON. Données soumises à accord préalable
	2	Activités_maritimes_2010_06_16		
	3	Activités_maritimes_2010_06_19		
	4	Activités_maritimes_2010_06_30_10H		
	5	Activités_maritimes_2010_06_30_15H		
	6	Activités_maritimes_2010_07_09		
	7	Activités_maritimes_2010_07_14		
	8	Transport maritime		
	9	Répartition des casiers en rade de Brest (07/06/2010)		
	10	Pechepied_2010_03_03		
	11	Pechepied_2010_06_15		
	12	Pechepied_2010_07_14		
	13	Pechepied_1997_09_17		
	14	Manifestations_Nautiques_RDB		
	15	Activités_Nautiques_Encadrées_RDB		
	16	Artificialisation du trait de côte du Finistère en 2008 (ouvrages côtiers)	GEOMER / DDTM 29	Donnée communiquée par Iwan LE BERRE

				(Géomer). Accord de la DDTM 29
	17	Occupation des sols du Pays de Brest 2003	GEOMER	Donnée librement téléchargeable sur menir.univ-brest.fr
	18	Occupation du sol dans le Pays des Abers	GEOMER	Donnée communiquée par Iwan LE BERRE

Annexe 2 : Tableau de croisement des données recensées

Activité \ Territoire	ABERS											RADE DE BREST											DOCUMENT
	GIZC	milieux/espèces	qualité de l'eau	plaisance/mouillage	nautisme	transport	pêche pro	pêche loisir	culture marine	agriculture	tourisme	GIZC	milieux/espèces	qualité de l'eau	plaisance/mouillage	nautisme	transport	pêche pro	pêche loisir	culture marine	agriculture	tourisme	
National	5	4	1	2	1	1	2	2	1	1	1	5	4	1	2	1	1	2	2	1	1	1	C1 / C7 / C9 / C10 / C11 / C17 / C20
Regional	2	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	C2 / C3 / C4 / C5 / C13 / C15
Départemental	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	C21 / C22
Pays de Brest	1	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	C23 / C24 / C25 / C26
Bassin versant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A8 / A9 / B8
Rade de Brest	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	B2 / B3 / B4 / B5 / B6 / B7
Intercommunalité	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A2 / A4
Commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A5
Infra communal	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A3 / A6 / A7 / B1

Nombre de documents recensés

	1 document
	2 documents
	3 documents
	4 documents
	5 documents
	Non recensé

Comme nous l'avons vu, ce tableau de croisement des données recensées permet de visualiser la quantité de documents que nous avons identifiés comme ayant un intérêt dans le cadre de notre étude, pour une thématique donnée. Présenté page 63, ce tableau fait ici l'objet d'une insertion de notre part d'un codage permettant de relier chaque territoire aux références précises des données bibliographiques. Ainsi, la dernière colonne fait un renvoi à chaque document, codifié par une lettre et un nombre. Cette codification est reprise dans le tableau des données bibliographiques (Annexes 3, 4, 5).

Annexe 3 : Tableau des données bibliographiques - Abers

REFERENCE	AUTEUR	TITRE	NATURE DU DOCUMENT	TERRITOIRE CONCERNE	APPROCHE	DATE	COMMENTAIRE
A1	Agence de Développement du Pays des Abers	<i>Aménagement Intégré du Littoral et de son Environnement</i>	Rapport	Pays des Abers	Diagnostic	2004	Document communiqué par M. Raymond MENUT
A2	Cabinet KOLIBRI PERERA Alain	<i>Marché de conseil aux conchyliculteurs des Abers</i> <i>Risques, pratiques et voie de développement, approche environnementale et économique</i>	Rapport	Pays des Abers	Synthèse des diagnostics sur l'activité conchylicole : environnemental, économique, social. Pistes de réflexions	2010	- Document communiqué par M. Gilbert BELLEC - Les diagnostics en question sont confidentiels et n'ont été communiqués qu'aux conchyliculteurs concernés
A3	CCPA	<i>Présentation</i>	Powerpoint	Pays des Abers	Aménagement du port de l'Aber Wrac'h	2012	- Document communiqué par M. Raymond MENUT
A4	CCPA Agence de Développement Pays des Abers Côte des Légendes	<i>La conchyliculture au Pays des Abers</i>	Document de travail	Pays des Abers	Plaquette : qualité du milieu, partage de l'espace, valorisation du métier	2012	- Document communiqué par M. Gilbert BELLEC

A5	COMMUNE DE PLOUGUERNEAU	<i>Schéma de Mise en Valeur Maritime</i>	Rapport	Pays des Abers / Plouguerneau	Schéma d'aménagement des mouillages sur la commune de Plouguerneau	2008-2012	- Document non-communicé - Bref exposé par M. François LE BORGNE et Mlle Mathilde PAROD
A6	NATURA 2000	<i>DocOb Le massif dunaire de Tréompan</i>	Rapport	Pays des Abers / Dunes de Tréompan	Inventaire naturalistes, activités, enjeux et évaluations	2002	- Document communiqué par Mme Myriam DIASCORN
A7	PROGRAMME LIFE-NATURE	<i>Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne Plan de gestion de la réserve des îlots de Trevoc'h 2009-2013</i>	Plan de gestion	Pays des Abers / Ilots de Trevoc'h	Diagnostic et gestion de la réserve	2008	- Document communiqué par Mme Myriam DIASCORN
A8	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BAS-LEON	<i>Elaboration du SAGE du BAS-LEON Etat des lieux des milieux et des usages</i>	Rapport	Pays des Abers	Diagnostic	2010	- Document communiqué par Mme Mélanie JACOB
A9	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BAS-	<i>Etat des milieux et des usages Atlas cartographique</i>	Atlas cartographique (2 parties)	Pays des Abers / Bassin versant des	Cartographie	2012	- Document communiqué par Mme Mélanie JACOB

	LEON			Abers Benoît et Wrac'h			
A10	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BAS- LEON	<i>Sage du Bas-Léon</i> <i>Etudes des scénarios alternatifs</i>	Rapport	Pays des Abers / Bassin versant des Abers Benoît et Wrac'h	Etude du fonctionnement des milieux ; de la qualité des masses d'eaux ; liens avec les activités	2012	- Document communiqué par Mme Mélanie JACOB
A11	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BAS- LEON	<i>SAGE DU BAS-LEON</i> <i>Stratégie</i>	Rapport	Pays des Abers / Bassin versant des Abers Benoît et Wrac'h	Définitions d'actions portant sur l'amélioration des milieux / conséquence sur les activités humaines	2012	- Document communiqué par Mme Mélanie JACOB

Annexe 4 : Tableau des données bibliographiques - Rade de Brest

REFERENCE	AUTEUR	TITRE	NATURE DU DOCUMENT	TERRITOIRE CONCERNE	APPROCHE	DATE	COMMENTAIRE
B1	Cabinet GEOLITT	<i>Reconversion du site militaire de Térénez</i>	Etude de faisabilité	Térénez / rade de Brest	Pistes de reconversion d'un site ; aspects réglementaires	2008	- Document communiqué par Gwen-Eric KELLER
B2	CC AULNE MARITIME CC Pays LANDERNEAU- DAOULAS	<i>Projet de développement : Rade de Brest, Façade littorale, Elorn-Aulne Schéma-Programme</i>	Document de travail	Rade de Brest	Développement infrastructures économiques – nautisme, sentiers de randonnées, caravanage	2012	- Document communiqué par Gwen-Eric KELLER
B3	CHRISTIANSEN Gwen	<i>Modélisation du savoir porté par les acteurs d'un système : application aux pêcheurs à la coquille en rade de Brest</i>	Mémoire de fin d'études - Diplôme d'ingénieur agronome –	Rade de Brest	Etude sur les outils de cartographie des perceptions des pêcheurs à la coquille Saint-Jacques	2011	- Rapport librement téléchargeable - IUEM - Projet RAD2BREST
B4	LE GUYADER Damien	<i>Modélisation des activités humaines en mer côtière</i>	Thèse UBO GEOMER	Rade de Brest	Réflexions sur la collecte de données, la modélisation des interactions et conflits entre activités par un SIG	2012	- Thèse librement téléchargeable - Fait partie du programme LITEAU III / RAD2BREST

B5	Le MOIGNE Marc MARCELLE Morgane	<i>Caractérisation spatiale et quantitative des activités en rade de Brest et synthèse bibliographique des conflits d'usages</i>	Rapport de stage – Master 1 EGEL – au sein du laboratoire GEOMER	Rade de Brest (à l'ouest d'une ligne Plouzané-Roscanvel)	- Recherches bibliographiques à propos des conflits d'usages - Etude sur la pêche à pied et diverses activités maritimes	2009-2010	- Rapport librement téléchargeable - S'inscrit dans le cadre du programme LITEAU / RAD2BREST - Sous la direction de Damien LE GUYADER
B6	NATURA 2000	<i>DocOb Le patrimoine naturel et les activités socio-économiques</i>	Version de travail	Rade de Brest	Panorama du patrimoine naturel de la rade de Brest ; Les usages et les activités économiques	2011	- Document communiqué par Agathe LARZILLIERE - Document en cours de rédaction
B7	NATURA 2000	<i>DocOb Tome 1 – Etat des lieux</i>	Version de travail	Rade de Brest	Contexte, patrimoine naturel, activités socio-économiques	2011	- Document communiqué par Agathe LARZILLIERE - Document en cours de rédaction
B8	SYNDICAT DU BASSIN DE L'ELORN	<i>Etat des lieux, Diagnostic, Scénarios tendanciels, Stratégies, PAGD, Règlement, Atlas</i>	Rapport Document cartographique	Bassin versant de l'Elorn	Mise en œuvre du SAGE : étude des milieux, activités, qualité des masses d'eau	2006-2010	- Document librement téléchargeable

Annexe 5 : Tableau des données bibliographiques – autres secteurs

REFERENCE	AUTEUR	TITRE	NATURE DU DOCUMENT	TERRITOIRE CONCERNE	APPROCHE	DATE	COMMENTAIRE
C1	AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES	<i>TOME 1 : Sports et loisirs en mer</i>	Rapport	Territoire national / Sites Natura 2000 en mer	Activités – Interactions – Dispositifs d’encadrement – Orientations de gestion	2009	Document communiqué par Mme Pascale GUEHENNEC
C2	BRETAGNE VIVANTE Observatoire des oiseaux marins (OROM)	<i>Sternes de Bretagne 2010</i>	Rapport	Région Bretagne	Résultats, perturbations constatées	2011	Document communiqué par Mme Myriam DIASCORN
C3	CESER Atlantique	<i>Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?</i>	Etude	Régions de la façade Atlantique	Etude sur la place de l’agriculture parmi différentes problématiques – économie, sociale, environnementale	2012	Etude librement téléchargeable

C4	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE	<i>Pour un développement durable de la zone côtière bretonne : La charte des espaces côtiers bretons</i>	Rapport	Région Bretagne	Exposé du projet de charte de la région Bretagne : ambition, vision d'avenir, nouvelle gouvernance et chantiers-phares	2007	Rapport librement téléchargeable
C5	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE	<i>Situation de la filière ostréicole bretonne</i> <i>Etat des lieux et enjeux, plan de relance régional et perspectives de sortie de crise</i>	Rapport	Région Bretagne	Présentation des modalités du plan de relance régional	2010	Rapport librement téléchargeable
C6	COURTEL Julien	<i>Etude de l'activité de pêche à pied de loisir sur les estrans du Parc naturel marin d'Iroise</i>	Rapport de stage – Master 2 EGEL – au sein du Parc naturel marin d'Iroise	Parc naturel marin d'Iroise	Données qualitatives et quantitatives sur l'activité de pêche à pied	2010	Rapport librement téléchargeable
C7	DATAR	<i>Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières</i>	Rapport	Territoire national	Etude de l'espace littoral sous l'angle de facteurs socio-économiques ; inventaires des	2010	Rapport librement téléchargeable

					démarches menées depuis 2006		
C8	DE CACQUERAY Mathilde	<i>La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la Gestion intégrée de la Mer et du Littoral</i>	Thèse UBO	Territoire national	Interactions entre activités et planification	2011	Thèse librement téléchargeable
C9	DUPILET Dominique	<i>Le règlement des conflits d'usage dans la zone côtière entre pêche professionnelle et autres activités</i>	Rapport	Territoire national	Proposer des solutions visant à prévenir et à maîtriser les conflits entre professionnels de la pêche et d'autres activités	2001	Rapport librement téléchargeable
C10	IFEN	<i>L'observatoire du littoral ; les résultats du programme Interreg Deduce</i>	Rapport	Territoire européen et national	Présentation du programme européen <i>Interreg Deduce</i> et des 27 indicateurs de suivi du développement durable sur le littoral	2011 ?	Rapport librement téléchargeable

C11	IFREMER	<i>Evaluation de la fréquentation des zones de pêche à pied sur le littoral Loire-Bretagne</i>	Rapport Atlas cartographique	Littoral Loire-Bretagne	Réflexions sur l'évolution de la fréquentation des zones de pêche à pied	2010	Rapport librement téléchargeable
C12	LE BRAZIDEG Devrig	<i>Vers une gestion concertée de la zone côtière du Pays de Lorient</i>	Mémoire de fin d'études, Diplôme d'Agronomie Approfondie	Pays de Lorient	- Diagnostic de la zone côtière - Propositions de gestion concertée : SMVM ou conseil de gestion	2008	- Rapport librement téléchargeable - Agrocampus Ouest - ENESAD - AudéLor
C13	LE CORRE Nicolas	<i>Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes / oiseaux</i>	Thèse UBO	Région Bretagne	Réactions de l'avifaune à la présence de l'homme	2009	Document communiqué par Mme Pascale GUEHENNEC
C14	LE TIXERRANT Matthieu	<i>Dynamiques des activités humaines en mer côtière</i> <i>Application à la mer d'Iroise</i>	Thèse UBO	Parc naturel marin d'Iroise	Réflexions sur la cartographie des conflits d'usages par le biais d'un SIG	2004	Thèse librement téléchargeable

C15	MEUR-FEREC Catherine	<i>La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française</i>	Article	Territoire national	Retours d'expérience sur des démarches GIZC engagées en France	2007	Article librement accessible
C16	PRIGENT Magali FONTENELLE Guy	<i>Perceptions et attentes des professionnels de Manche Est vis-à-vis de l'écosystème qu'ils exploitent</i>	Rapport final du contrat d'étude IFREMER – Agrocampus Rennes	Nord-Pas-de-Calais Haute-Normandie Basse-Normandie	- Approche écosystémique de la gestion des pêches - Analyse des perceptions des professionnels	2006	- Rapport librement téléchargeable - Agrocampus Rennes -IFREMER
C17	REGION BRETAGNE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	<i>Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne</i>	Rapport	Région Bretagne	Présentation des problématiques du territoire	2004	Rapport librement téléchargeable
C18	TILLIER Ion	<i>Concepts et outils pour l'analyse spatiale des conflits d'usages</i> <i>Application en zone côtière</i>	Thèse Université de Nantes	Pays de la Loire	Réflexions sur la cartographie des conflits d'usages par le biais d'un SIG	2011	Thèse librement téléchargeable

C19	TRIPLET Patrick SOURNIA Arnaud JOYEUX Emmanuel LE DREAN- QUENEC'H DU Sophie	<i>Activités humaines et dérangements : l'exemple des oiseaux d'eau</i>	Article revue <i>ALAUDA</i>	Echelle internationale	Réactions de l'avifaune à la présence de l'homme	2003	Document communiqué par Mme Pascale GUEHENNEC
C20	TRIPLET Patrick BACQUET Sébastien MORAND Marie- Elise LAHILAIRE Laurence	<i>La distance d'envol, un indicateur de dérangements : L'exemple de quelques oiseaux en milieu estuarien</i>	Article revue <i>ALAUDA</i>	Réserve naturelle de la baie de Somme	Réactions de l'avifaune à la présence de l'homme	1998	Document communiqué par Mme Pascale GUEHENNEC
C21	NARDIN Guillaume LE BERRE Iwan BRIGAND Louis	<i>Un SIG pour connaître et pour gérer la plaisance dans le Finistère</i>	Article Revue <i>NOROIS</i>	Département du Finistère	Etude des perspectives offertes par le SIG en matière de gestion de la plaisance	2008	- Article en libre téléchargement - Partenariat NEF / GEOMER

C22	NARDIN Guillaume	<i>Modalités de gestion des mouillages dans le département du Finistère</i>	Rapport de stage		NARDIN Guillaume	C22	Modalités de gestion des mouillages dans le département du Finistère
C23	PAROD Mathilde	<i>Participation à la réalisation de l'état de la connaissance des usages sur le littoral du Pays de Brest</i>	Rapport de stage		PAROD Mathilde	C23	Participation à la réalisation de l'état de la connaissance des usages sur le littoral du Pays de Brest
C24	PAROD Mathilde	<i>Catalogue des usages littoraux</i>	Catalogue	Pays de Brest	Catalogue thématique des usages littoraux : urbanisation, production, déplacement, accueil, divertissement	2011	Sous la direction de Catherine Dumas
C25	PEUZIAT Emilie	<i>L'organisation du carénage sur le Pays de Brest : diagnostic et propositions</i>	Rapport de stage		PEUZIAT Emilie	C25	L'organisation du carénage sur le Pays de Brest : diagnostic et propositions
C26	PAYS DE BREST ADEUPa	<i>Schéma de carénage du Pays de Brest</i>	Rapport	Pays de Brest	Aide à la décision ; création d'équipements ; lien avec réglementation SAGE et Directive Cadre sur l'Eau	2012	- Rapport librement téléchargeable

Annexe 6 : Guide d'entretien commun

GUIDE D'ENTRETIEN À L'ATTENTION DES REPRÉSENTANTS DE COMMUNES, DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, D'INSTANCES DE GESTION

Avez-vous été informé de la démarche GIZC qui est mise en place sur votre territoire ?

I. IDENTIFICATION DU SYSTÈME DE RÉFÉRENCE, DE L'INTERLOCUTEUR

- Pouvez me **parler de vous**, de votre parcours professionnel ? [Statut, fonction, ancienneté, parcours professionnel]

- Quelle est **votre fonction** au sein de *la communauté de commune / la commune / l'instance de gestion* ?

- Êtes-vous **impliqué dans d'autres démarches** d'action publique ?

[Représentant associatif, élus d'une commune...]

II. INSTRUMENT DE GESTION ET LE TERRITOIRE D'ACTION

- Quelles sont **les actions principales** menées par *la communauté de commune / la commune / l'instance de gestion* ?

- **Depuis quand** *la communauté de commune / l'instance de gestion* existe-t-elle sur le territoire ?

[Création, historique + points de blocage dans la mise en œuvre + Élément déclencheur de la mise en œuvre de la démarche]

-Quelles sont les **spécificités (atouts / faiblesses)** de ce territoire ?
[Tourisme/ espaces naturels/urbanisation...]

- Existe –t-il des **équipements** qui ont une influence sur le littoral ?

[Chemins de randonnée, servitude de passage, port, cale, observatoire, camping, zone de caravanning...]

-Certains sont-ils **gérés ou appartiennent-ils** à *la communauté de commune/ à la commune / à l'instance de gestion* ?

III. RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS / RÉSEAUX / INSTITUTIONS :

- Quelles sont **les relations** de *la communauté de commune / la commune / l'instance de gestion* avec :

- les acteurs professionnels
- les acteurs de loisirs / du tourisme
- les élus
- les instances de gestion (natura 2000, SAGE, Conservatoire du littoral...)
- les associations...

- **Travaillez-vous en commun** sur certains projets ? Avec qui ? Dans quel cadre ?

- Avez-vous **des demandes particulières** de la part de certains acteurs ?

IV. ACTIVITÉS ET INTERACTIONS

Présenter la carte !

- Quelles sont **les principales activités côtières** sur le territoire ?
- Connaissez-vous **d'autres activités** qui ont une influence sur le littoral ?
- Quelles sont les zones où il y a une **forte densité d'activités** ?
- Comment les différentes **activités cohabitent-elles** ?

- Avez-vous connaissance de **conflits** liés au partage du littoral ?

[Pourquoi ? Entre qui ? À quel moment de l'année ? Fréquence ?]

- En cas de conflit dans quel cadre **pouvez-vous intervenir** ?

- Avez-vous vous essayé, ou avez-vous eu connaissance, en cas de conflits, de **tentatives de conciliation** ?

[Résultats, entre qui, qui en est l'initiateur ?]

V – INFORMATION / RÉGLEMENTATION

- Existe-t-il des activités/usages pratiqués sur votre territoire qui normalement interdites ?

[Caravanning, pêche, chasse, zone de mouillage « sauvages », stationnement « sauvage », camping « sauvage », sites naturels protégés / zone de nidification fréquentés par des usagers]

- Existe-t-il des **règlementations particulières** sur ces sites ?

- Faites-vous de **la communication** à propos de cette réglementation ?

- Il y a-t-il des **campagnes de « surveillance**» du site qui induirait la verbalisation de certains acteurs / usagers ?

VI. AVIS ET LIEN AVEC LA GESTION ACTUELLE DE LA ZONE CÔTIÈRE

- Avez-vous été **informé de la démarche GIZC** qui est mise en place sur votre territoire ?

- **Que pensez-vous de cette démarche ?** Vous sentez-vous **concerné** par cette démarche ?

[Atouts, faiblesses, mise en œuvre]

- *La communauté de commune / commune / instance de gestion* est-elle **impliquée dans des groupes de réflexion** ou des démarches ayant pour objectif la gestion ou l'aménagement de la zone côtière ?

- Avez-vous été **en contact avec d'autres acteurs** dans le cadre de la GIZC ?

VII. PROSPECTIVE

- Quelles **évolutions** souhaiteriez-vous pour la gestion de la zone côtière ?

- Pensez-vous que dans les années à venir des conflits pourraient émerger ?

- Selon vous en quoi la démarche GIZC peut-elle **changer les choses** sur votre territoire ?

- Comment envisagez-vous **sa mise en œuvre** sur le territoire ? Quels doivent être ses objectifs ?

- Y a-t-il des **projets qui se dessinent** dans le futur sur votre territoire ?

Des conseils à nous donner ?

Quelles personnes contacter ? [presse locale, autres acteurs...]

Ressources documentaires en rapport avec les usages et activités de la zone côtière

Annexe 7 : Liste des personnes rencontrées

Catégorie d'acteur	Structure	Nom	Fonction	Date
Elu ou personnel communaux	Commune de Lannilis	Gilbert BELLEC	1 ^{er} Adjoint Economie et projets structurants Vice-président CCPA Vice-président de l'Agence de Développement Pays des Abers et Côte des Légendes	15/11/12
	Commune de l'Hopital-Camfroust	Lucien CEVAER	Maire	28/11/12
	Commune de Saint-Pabu	Loïc GUEGANTON	Maire	27/11/12
	Commune de Landevennec	Roger LARS	Maire Vice-président de la CCPC Président de l'atelier « partage du littoral »	16/11/12
	Commune de Plouguerneau	François LE BORGNE	1 ^{er} Adjoint Administration Générale - Personnel - Mer	27/11/12
	Commune de Logonna-Daoulas	Nicolas LE MOAL	5 ^e Adjoint Affaires maritimes – Environnement -Sentiers de	28/11/12

			randonnée	
	Commune de Plouguerneau	André LESVEN	Maire	27/11/12
	Commune de Daoulas	Jean-Claude LE TYRANT	Maire	28/11/12
	Commune de Landéda	Raymond MENUT	2 ^e adjoint Mer –Environnement - Sécurité et Travaux	23/11/12
	Commune d’Hanvec	Marie-Claude MORVAN	Maire	28/11/12
	Commune de Logonna-Daoulas	Françoise PERON	Maire	28/11/12
Elu et personnel inter communal	CCAM	Gwen-Eric KELLER	Directeur	15/11/12
	CCPA	Rémi LE MER	Directeur général des services	14/11/12
Services déconcentrés de l’Etat	DDTM 29	Pascale GUEHENNEC	Chargée de domaine environnement maritime Délégation à la Mer et au Littoral - Pôle Etudes « Mer et Littoral »	19/11/12
	DDTM 29	Jacques GUILLOU	Délégation à la Mer et au Littoral – Unité de représentation locale Unité Affaires Maritimes de Concarneau	26/11/12

	DDTM 29	Anne-Marie L'AOUR-DUFOUR	Délégation à la Mer et au Littoral - Pôle Etudes « Mer et Littoral »	26/11/12
	DDTM 29	Benoit LAVENIR	Chef du pôle des affaires maritimes de Brest Délégation à la Mer et au Littoral – Unité de représentation locale	26/11/12
	DDTM 29	Philippe POUPART	Direction Mer et littoral - Service Littoral - Cultures marines	26/11/12
Collectivité territoriale	CG 29	Loïc CREAC'H	Service Aménagement et Espaces Naturels - Direction de l'Aménagement, de l'Eau, de l'Environnement et du Logement	27/11/12
	CG 29	Caroline LE BIHAN	Coordinatrice territoriale – Service des Coopérations Territoriales - Direction de l'Aménagement, de l'Eau, de l'Environnement et du Logement	27/11/12
Instance de gestion	SAGE de l'Aulne	Nathalie BERNARD-REY	Animatrice du SAGE de l'Aulne Directrice de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne	22/11/12
	Natura 2000 Abers Côtes des Légendes et îlot de Trévors	Myriam DIASCORN	Chargée de mission Natura 2000	21/11/12

	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Isabelle GAY	Chargée de mission	16/11/12
	SAGE du Bas Léon	Mélanie JACOB	Animatrice du SAGE du Bas-Léon	22/11/12
	PNRA	Agathe LARZILLIERE	Chargée de mission Natura 2000	21/11/12
	Syndicat de Bassin de l'Elorn	Philippe MASQUELIER	Animateur du Sage de l'Elorn Responsable du Contrat de rade à BMO	29/11/12
EPCI	Nautisme en Finistère	François ARBELLOT-REPAIRE	Directeur de l'EPIC, Responsable Pôle ports de plaisance	29/11/12
	Nautisme en Finistère	Olivier PONCELET	Observatoire de la filière nautique, Référent Pays de Cornouaille	27/11/12
Autre		Damien LE GUYADER	Chercheur programme LITEAU / RAD2BREST	22/10/12
		Mathilde PARDOD	Mission de service civique pour la mise en place des tableaux de bord du SAGE de l'Elorn	27/11/12

Annexe 8 : Frise chronologique des conflits d'usage en rade de Brest

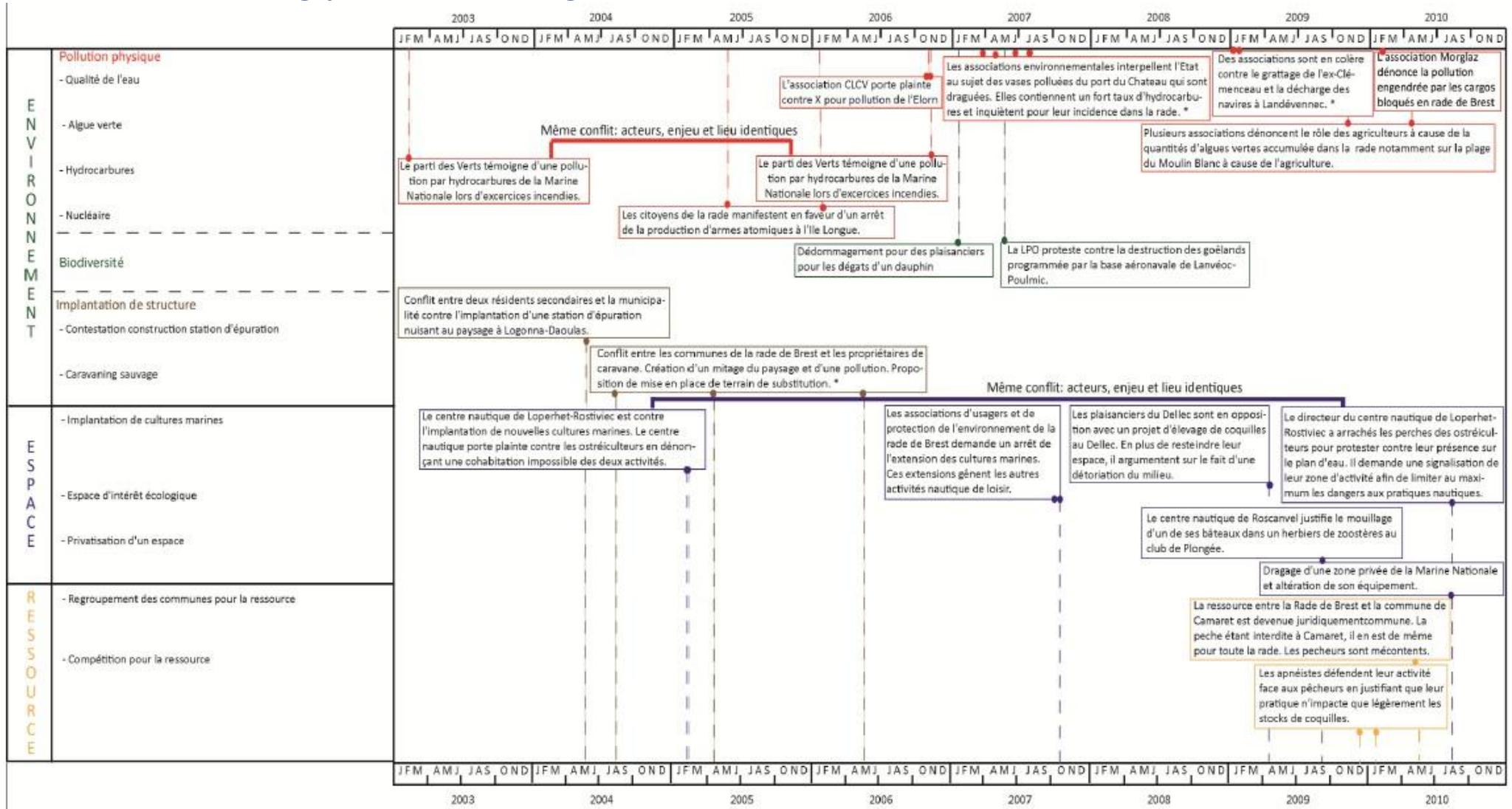


TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 - PERIMETRE DES ABERS	5
FIGURE 2 - PERIMETRE DE LA BAIE DE DAOULAS ET FOND DE RADE.....	5
FIGURE 3 - INTERACTIONS ENTRE ACTIVITES HUMAINES (VALLEGA A., 1992)	18
FIGURE 4 - LA GOUVERNANCE DANS LE CADRE DE LA GIZC : UNE COOPERATION D'ACTEURS AUX INTERETS CONTRASTES	21
FIGURE 5 - LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE BREST.....	37
FIGURE 6 - L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT COTE DES LEGENDES (EN JAUNE)	38
FIGURE 7 - HERBIERS A ZOSTERES (DOCOB NATURA 2000 RADE DE BREST)	41
FIGURE 8 - BAIE DE DAOULAS (DOCOB NATURA 2000 RADE DE BREST)	41
FIGURE 9 - BANC DE MAËRL (DOCOB NATURA 2000 RADE DE BREST).....	41
FIGURE 10 - SITES NATURA 2000 EN FINISTERE	40
FIGURE 11 - PERIMETRE DU PNRA	42
FIGURE 12 - PERIMETRES DES SAGE DU FINISTERE	44
FIGURE 13 - PERIMETRE DU SCHEMA D'APTITUDES ET D'UTILISATION DE LA MER (SAUM)56	
FIGURE 14 - PERIMETRE DU CONTRAT DE BAIE.....	58
FIGURE 15 - PERIMETRE DU CONTRAT DE RADE, SIMILAIRE A CELUI DU CONTRAT DE BAIE ET DU SAGE ELORN	59

LISTE DES ACRONYMES

ADEUPa : Agence d'urbanisme du Pays de Brest

AILE : Aménagement Intégré du Littoral et de son Environnement

A.N.T.A.B. : Association Navigation Traditionnelle Aber-Benoit

A.O.T. : Autorisation d'Occupation Temporaire

APA : Association des Plaisanciers de l'Aber Wrac'h

APSA : Association pour la Protection des Sites des Abers

A.U.C.M.E. : Association des Usagers des Cales de Mise à l'Eau

C.C. : Communauté de Communes

C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie

C.C.P.A. : Communauté de Communes du Pays des Abers

C.C.P.A.M. : Communauté de Commune de l'Aulne Maritime

C.C.P.C. : Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon

C.C.P.I. : Communauté de Communes du Pays d'Iroise

C.C.P.L.C.L. : Communauté de Communes du Pays de Lesneven / Côte des Légendes

C.C.P.L.D. : Communauté de Commune Pays de Landernau-Daoulas

C.P.I.E. : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

C.E.L. : Commission Environnement Littoral

C.E.L.R.L. : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région

C.I.A.T. : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire

C.L.E. : Commission Locale de l'Eau

COFIL : Comité de Pilotage

C.R.C. : Comité Régional Conchylicole

C.R.P.F. : Comités Régionaux de la Propriété Forestière

C.R.P.M.E.M. : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

C.U.B. : Communauté Urbaine de Brest

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale	P.D.I.P.R. : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement	P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme
DOCOB : Document d'Objectifs (Natura 2000)	P.N.M.I. : Parc National Marin d'Iroise
D.P.M. : Domaine Public Maritime	P.N.R.A. : Parc Naturel Régional d'Armorique
EPAGA : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin-versant de l'Aulne	P.P.R. : Plan de Prévention des Risques
E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial	SAUM : Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
I.U.E.M. : Institut Universitaire Européen de la Mer	S.E.P.N.B. : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne
L.O.A.D.D.T. : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire	S.I.C. : Site d'Importance Communautaire
NEF : Nautisme En Finistère	S.I.G. : Système d'Information Géographique
P.A.D.D. : Projet d'Aménagement et de Développement Durable	S.M.V.M. : Schéma de Mise en Valeur de la Mer
PATEL : Protection et Aménagement du Territoire et de l'Environnement Littoral	S.P.P.L. : Servitude de Passage Piétonnier le long du Littoral
	S.R.C. : Section Régionale Conchylicole
	SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats

U.B.O. : Université de Bretagne Occidentale

ZICO : Zone d'intérêt Communautaire

ZMEL : Zone de Mouillage et d'Équipement Léger

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

Z.P.S. : Zone de Protection Spéciale

Z.S.C. : Zone Spéciale de Conservation